

LA SITUATION BUDGÉTAIRE DES COMMUNES WALLONNES A L'INITIAL 2019

LE CAHIER DES FINANCES LOCALES



ÉDITION ET DIFFUSION

Service public de Wallonie (SPW)
Avenue Gouverneur Bovesse, 100
B – 5100 Namur
Tél. : +32 (0) 81 32 72 11

Numéro de dépôt légal : D/2019/11802/56

ÉDITRICE RESPONSABLE

Françoise LANNOY, Directrice générale

AUTEUR

Nicolas BEDNAR, attaché

Service public de Wallonie Intérieur et Action sociale - Département des Finances locales - Direction des Ressources financières

RELECTURE

Direction des Ressources financières

Les membres du comité de relecture ne sont responsables ni personnellement ni fonctionnellement de l'ensemble des développements et conclusions de la présente publication.

CONCEPTION GRAPHIQUE ET

MISE EN PAGE

Mélissa BOLAND, graduée

Service public de Wallonie Intérieur et Action sociale – Direction fonctionnelle et d'appui - Cellule communication

IMPRIMERIE

Service public de Wallonie Secrétariat général - Département de la communication - Direction de l'Identité, des Publications et de l'Édition

Juillet 2019

La collection

CAHIER DES FINANCES LOCALES

est une publication du
DÉPARTEMENT DES FINANCES LOCALES

Service public de Wallonie (SPW)
Intérieur et Action sociale
Département des Finances locales
Avenue Gouverneur Bovesse, 100
B – 5100 Namur

CAHIER DES FINANCES LOCALES :
LA SITUATION BUDGÉTAIRE DES COMMUNES WALLONNES A L'INITIAL 2019

TABLE DES MATIÈRES

1. INTRODUCTION	6
2. METHODOLOGIE	6
3. LE POIDS BUDGETAIRE DES POUVOIRS LOCAUX DANS LES POUVOIRS PUBLICS BELGES	8
4. LES SOURCES DE FINANCEMENT DES COMMUNES WALLONNES A L'EXERCICE DU BUDGET INITIAL 2019	10
4.1. QUI FINANCE LA COMMUNE ?	11
4.1.1. CLES SPECIFIQUES	11
4.1.2. LE POIDS DES DIFFERENTS CONTRIBUTEURS	12
4.2. LES RECETTES ORDINAIRES A L'EXERCICE PROPRE	13
4.2.1. LES RECETTES ORDINAIRES DE TRANSFERT	13
4.2.2. LES RECETTES ORDINAIRES DE PRESTATION	17
5. L'UTILISATION DES MOYENS BUDGETAIRES	18
6. LE SERVICE EXTRAORDINAIRE	21
7. L'EQUILIBRE BUDGETAIRE DES COMMUNES WALLONNES	24
7.1. LES SOLDES DU SERVICE ORDINAIRE A L'EXERCICE PROPRE	25
7.2. LES SOLDES DU SERVICE ORDINAIRE AU GLOBAL ET LES FONDS DE RESERVE	28
8. CONCLUSION	32
9. SOURCES	34
ANNEXES	35

1. INTRODUCTION

L'autorité communale est la plus proche du citoyen d'où son importance toute particulière. Mais comment son influence se traduit-elle au travers des actions qu'elle mène et quels sont les moyens dont elle dispose pour mener à bien ses politiques ?

Dans cette étude, nous avons voulu, au travers de l'analyse des budgets initiaux 2019 des communes wallonnes, apporter une réponse à ces interrogations. Ce cahier des finances locales s'articulera ainsi autour de questions qu'un citoyen peut être amené à se poser concernant la commune dans laquelle il réside.

Après quelques brèves considérations méthodologiques, nous commencerons par évaluer l'importance des leviers budgétaires aux mains des communes comparés à ceux dont disposent les autres niveaux de pouvoirs. Nous verrons ensuite, côté recettes budgétaires, quelles sont les ressources financières et qui sont les contributeurs principaux. Côté dépenses, nous nous pencherons sur les principaux domaines d'intervention de l'autorité communale, ce qui nous donnera un aperçu des priorités à l'agenda de ce niveau de pouvoir. Nous confronterons alors recettes et dépenses afin d'évaluer si les ressources disponibles sont suffisantes à court terme et si les politiques actuelles sont budgétairement soutenables dans un plus long terme.

Il est aussi éclairant de pouvoir comparer les différentes communes entre elles. Parmi les critères de comparaison possibles, nous avons privilégié le critère géographique et nous présenterons les données statistiques en regroupant les communes par province. Nous utiliserons également deux autres critères de comparaison que nous avons jugés pertinents : la taille de la commune et sa situation socio-économique.

Le canevas de présentation de cette étude est identique à celui utilisé dans les cahiers des finances locales n°3 et 7¹. Une comparaison sur les années 2017 à 2019 est ainsi rendue possible.

2. MÉTHODOLOGIE

Afin de répondre à la question de l'importance des dépenses des pouvoirs locaux dans l'ensemble des administrations publiques belges, nous nous sommes appuyés sur les données 2017 et 2018 du compte non financier des administrations publiques publiées par l'ICN². Cette source d'information autorise la comparaison puisqu'elle fournit des estimations, construites sur une méthodologie identique³ pour toutes les administrations de Belgique. L'inconvénient est qu'elle ne présente pas de statistiques désagrégées au niveau des communes wallonnes.

C'est pour arriver à ce degré de précision que la suite de l'étude se fonde sur les données reprises aux budgets initiaux 2019 (BI 2019) des communes wallonnes hors Communauté germanophone. Celles-ci remettent chaque année au Service public de Wallonie Intérieur et Action sociale (SPW IAS) leurs comptes et budgets à des fins de tutelle. La Wallonie dispose de ce fait de données budgétaires exhaustives, et validées par la tutelle qui servent de base à la majorité des tableaux de chiffres présentés dans la suite de notre analyse. Pour la réalisation de cette étude, nous disposons de la totalité des budgets 2014 à 2018 et de 252 des 253 budgets initiaux 2019, ce qui représente pour cette dernière année un taux de couverture en termes

1 Bednar, N. (2017), « La situation budgétaire des communes wallonnes à l'initial 2017 », Le cahier des finances locales n°3, Juillet 2017, SPW éditions et Bednar, N. (2018), « La situation budgétaire des communes wallonnes à l'initial 2018 », Le cahier des finances locales n°7, Août 2018, SPW éditions.

2 <http://stat.nbb.be/Index.aspx>, consulté le 24 mai 2019.

3 Système européen des comptes nationaux et régionaux (SEC 2010).

de population de 99.2%⁴. Lorsque les données budgétaires 2019 sont présentées en valeur absolue (ceci n'impacte pas les chiffres rapportés au nombre d'habitants) au niveau de la Wallonie, elles sont extrapolées pour permettre une comparaison avec les années budgétaires précédentes.

Notre questionnement s'appuie donc principalement sur les budgets. Ceux-ci ne nous informent pas sur les recettes et dépenses effectives, mais ils offrent une prévision réaliste et nous renseignent sur les priorités politiques d'une institution. Ils ont par ailleurs l'avantage de l'actualité, les comptes n'étant transmis que 6 à 9 mois après la clôture budgétaire, soit près de deux ans après l'élaboration des budgets initiaux. En outre, pour ce qui concerne les communes wallonnes, les ajustements en cours d'année sont d'une ampleur modérée pour ce qui concerne le service ordinaire⁵.

Ainsi, pour 2017, nous relevons un taux de réalisation⁶ de 97,00% et 98,59%, respectivement pour les dépenses et les recettes au service ordinaire à l'exercice propre⁷. Les taux diffèrent néanmoins, comme présentés à l'annexe I, selon le type de dépenses ou recettes étudié, mais restent globalement stables au fil des années.

Au service extraordinaire⁸, du fait d'un taux habituellement plus faible de consommation des investissements et de subsides au final moins élevés que prévus (ce qui s'explique notamment pour les années sous revue par la mise en place d'un nouveau système de droit de tirage, le Fonds régional pour les investissements communaux), les taux passent à 47,82% pour les dépenses et 33,95% pour les recettes à l'exercice propre.

En outre, nous avons choisi de nous intéresser principalement à l'exercice propre, c'est-à-dire aux crédits budgétaires relatifs à des opérations de l'année-même.

Ceci est en effet plus représentatif des contraintes et des décisions prises en 2019. Au service ordinaire, la majeure partie de la différence entre l'exercice propre et l'exercice global⁹ provient, au niveau des recettes, du boni des exercices antérieurs et des prélèvements qui représentent à eux deux 8,3% des recettes globales mais qui ne se prêtent pas à l'analyse fonctionnelle. Les recettes liées aux exercices antérieurs sont quasi inexistantes comme le montrent les chiffres de l'annexe II. Au niveau des dépenses, les dépenses antérieures et les prélèvements ne représentent en 2018 que 3,8% des dépenses globales. Il s'agit ici aussi principalement de dépenses de prélèvements qui ne peuvent se rattacher explicitement à aucune politique menée par la commune, mais aussi des cotisations patronales à la caisse de répartition des pensions qui représentent plus de la moitié des dépenses à l'exercice antérieur (essentiellement cotisations de responsabilisation¹⁰).

4 Ne disposant pas encore des chiffres officiels de population pour l'année 2019, nous nous basons sur les chiffres 2018 publiés par Statbel.

5 Le service ordinaire reprend l'ensemble des recettes et dépenses qui se produisent au moins une fois au cours de chaque exercice financier et qui assurent à la commune des revenus et un fonctionnement réguliers en ce compris le remboursement périodique de la dette.

6 Rapport entre les engagements/droits nets au compte et les crédits budgétaires au budget initial. Au moment de la rédaction de cette étude nous ne disposons que de 200 comptes 2018 qui doivent être communiqués à la tutelle pour le 15 juin 2019, nous disposons de 252 comptes sur 253 pour les années 2016 et 2017.

7 Exercice portant sur les dépenses et les recettes de l'exercice en cours.

8 Le service extraordinaire reprend l'ensemble des recettes et dépenses qui affectent durablement la valeur du patrimoine communal à l'exclusion de son entretien courant.

9 Exercice qui tient en outre compte des opérations relatives aux exercices antérieurs (en ce compris le résultat reporté) ainsi que des prélèvements.

10 La circulaire budgétaire stipule que « la cotisation de responsabilisation communiquée par l'ONSS devra être inscrite aux exercices antérieurs (millésime 2018) du service ordinaire sur la base des prévisions transmises par l'ONSS. L'article recommandé est le 13110/113-21. Néanmoins presque 4 millions d'euros de ces cotisations sont également inscrits à l'exercice propre au budget initial 2019.

A l'extraordinaire, la différence entre l'exercice propre et l'exercice global est plus marquée du fait de prélèvements plus importants.

Enfin, pour des raisons de facilité de comparaison, nous travaillerons la plupart du temps en montants estimés par habitant¹¹.

3. LE POIDS BUDGÉTAIRE DES POUVOIRS LOCAUX DANS LES POUVOIRS PUBLICS BELGES

Les communes sont souvent présentées comme le niveau de pouvoir ayant l'impact le plus direct sur les citoyens. On peut alors se demander si les moyens qu'elles mettent en œuvre sont en cohérence avec l'importance qu'on leur prête habituellement.

Nous allons estimer le poids des différentes administrations de Belgique en nous appuyant sur les données comptables telles que publiées par l'Institut des Comptes Nationaux (ICN). Ces données comptables, construites selon la méthodologie SEC 2010, permettent d'éviter les doubles comptages car elles distinguent les transferts qui existent entre administrations.

Nous attribuerons donc, dans cet exercice, la dépense à l'autorité qui exerce la responsabilité au final. Par exemple, le pouvoir fédéral a enregistré en 2018 des dépenses de l'ordre de 120 milliards d'euros. Néanmoins, une grande partie de ces dépenses (79 milliards d'euros) ne s'est pas traduite par des politiques décidées par le fédéral mais a consisté en des transferts¹² vers les autres niveaux de pouvoirs. Ces autres niveaux de pouvoirs ont pu utiliser ces moyens reçus du fédéral pour financer leurs propres politiques ou réaliser, à leur tour, des transferts vers d'autres administrations. Ainsi, le pouvoir fédéral attribue une part des recettes TVA à la Communauté française qui, à son tour, intervient dans le financement de l'enseignement communal. In fine, c'est bien le niveau communal qui utilise ces moyens dans la gestion quotidienne et c'est donc uniquement à ce niveau que nous comptabiliserons cette dépense.

Si l'on se base sur les chiffres des comptes 2018 publiés par la Banque Nationale de Belgique et repris à l'annexe III, en corrigeant les statistiques du montant des transferts entre les pouvoirs publics afin de limiter autant que faire se peut les doubles comptages¹³, les pouvoirs locaux belges ont participé à hauteur de 13,6% de l'ensemble des dépenses des administrations publiques belges. Les pouvoirs locaux ne se limitent pas aux seules communes, mais regroupent des entités comme les provinces, les zones de police, les zones de secours, les CPAS, les intercommunales,

Ce pourcentage est conséquent et légèrement plus élevé si l'on ne tient compte que des dépenses primaires (hors dépenses d'intérêt de la dette qui sont des dépenses qui résultent de décisions passées). Pour point de comparaison, la part du pouvoir fédéral est alors identique à celle des pouvoirs locaux : 14%. Par ailleurs, pour certaines dépenses d'importance, comme celles relatives aux investissements (formation brute de capital fixe présentée à l'annexe IV), la part des pouvoirs locaux est supérieure à 30% (32% pour les comptes 2017, derniers chiffres disponibles sur le site de la BNB).

11 Les résultats sont ainsi présentés arrondis à l'unité voire à une ou deux décimales, ce qui peut expliquer certaines différences dans les sommations.

12 Une partie importante de ces transferts est réglée par la loi spéciale de financement.

13 Nous ne supprimons pas tous les doubles comptages car il reste des charges d'intérêt sur la dette qui sont payées d'une entité à une autre pour environ 300 millions euros. Si l'on se limite aux dépenses primaires, les doubles comptages sont complètement éliminés.

Tableau 1 : Dépenses nettes de transferts aux autres administrations publiques, Belgique

	2017 millions euros	2018 millions euros	2018 % des dépenses	2017 euros/hab.	2018 euros/hab.
Administrations de sécurité sociale	84 066	86 448	36.6%	7 425	7 599
Communautés et Régions	74 135	76 546	32.4%	6 548	6 729
Pouvoir fédéral	40 137	41 048	17.4%	3 545	3 608
Administrations locales de Belgique	30 952	32 235	13.6%	2 734	2 834
Total des Administrations de Belgique	229 290	236 276	100.0%	20 252	20 770
Communauté française	12 636	12 898		2 777	2 825
Wallonie ¹⁴	10 907	11 423		3 018	3 152

Source(s) : statistiques en ligne BNB consultées le 24 mai 2019, calculs propres¹⁵

Les administrations locales de Belgique ont ainsi effectué des dépenses de l'ordre de 2.834 euros par habitant en 2018 contre 2.734 euros par habitant en 2017.

A partir des chiffres des 252 comptes 2017 reçus et traités à ce jour par la tutelle¹⁶, travaillés selon la méthodologie SEC2010¹⁷ et extrapolés sur la base de la population¹⁸, nous pouvons estimer les dépenses des communes wallonnes en 2017 (en ce compris les transferts vers les CPAS, zones de police, zones de secours, intercommunales et autres administrations) à 5.211 millions euros soit 1.473 euros par habitant. Si l'on retire les transferts vers les autres administrations, les dépenses sont alors de 3.760 millions soit 1.063 euros par habitant¹⁹.

Tableau 2 : Estimation des dépenses des pouvoirs locaux wallons nettes de transferts aux autres administrations publiques, Belgique

	2017 millions euros	2017 % des dépenses	2017 euros/ hab.
Communauté française	12 636	5.79%	2 777
Wallonie	10 907	5.00%	3 018
Communes wallonnes hors Communauté germanophone (y compris transferts)	5 211	2.39%	1 473
Communes wallonnes hors Communauté germanophone (hors transferts)	3 760	1.72%	1 063
CPAS wallons	2 192	1.01%	620
Provinces wallonnes	1 382	0.63%	382
Zones de police wallonnes	950	0.44%	263
Zones de secours wallonnes	329	0.15%	91

Source(s) : statistiques en ligne BNB consultées le 24 mai 2019, comptes des pouvoirs locaux wallons 2017, calculs propres²⁰

14 Les chiffres sont légèrement sous-estimés pour la Wallonie car les statistiques de la BNB reprennent par ailleurs 2.868 millions euros de dépenses nettes de transferts dans des unités interrégionales non réparties.

15 La population de la Communauté Wallonie-Bruxelles n'est pas estimée selon la clé politique 80/20 de répartition entre Communauté flamande et Communauté française à Bruxelles, mais selon la clé plus réaliste 85/15 calculée sur base du choix de liste (collège électoral français ou néerlandais) lors des élections régionales 2019 à Bruxelles.

16 Puis envoyé à l'ICN pour établissement des comptes des administrations publiques.

17 Les grands principes du SEC2010 et son application aux pouvoirs locaux sont présentés dans le cahier des finances locales numéro 2.

18 La population des 252 communes ayant rentré leurs comptes représente 99,81% de la population de Wallonie.

19 Ce chiffre n'est pas directement comparable avec celui des administrations locales de Belgique qui intègrent davantage que les seules communes.

20 La population de la Communauté Wallonie-Bruxelles n'est pas estimée selon la clé politique 80/20 de répartition entre Communauté flamande et Communauté française à Bruxelles, mais selon la clé plus réaliste 89/11 calculée sur base du choix de liste lors des dernières élections régionales à Bruxelles.

Sur la base des comptes 2017 envoyés à des fins de reporting à l'ICN, nous pouvons par ailleurs évaluer, toujours en SEC 2010, les dépenses des CPAS wallons à 2.192 millions euros et celles des provinces (hors transferts à destination des zones de secours) à 1.382 millions euros. Enfin, en partant des comptes 2017 des zones de secours et des statistiques Belfius sur les zones de police²¹, nous avons approximé les dépenses de ces deux derniers pouvoirs locaux²².

Les pouvoirs locaux wallons enregistrent ainsi, dans leur ensemble, en dépenses nettes de transferts vers les autres administrations publiques, des dépenses par habitant d'une ampleur légèrement inférieure à celles enregistrées par la Région wallonne ou la Communauté française. Si l'on s'en tient aux dépenses primaires, ces dépenses se rapprochent aussi, toujours exprimées en euros par habitant, de celles du pouvoir fédéral, ce dernier voyant ses comptes et budgets grevés par d'importantes charges d'intérêt de la dette publique comme l'indique l'annexe III²³.

On peut donc souligner le poids budgétaire important des pouvoirs locaux wallons dont la majeure partie est le fait des institutions communales. La section suivante va se pencher sur l'origine des moyens financiers qui permettent à ces communes de financer leurs politiques courantes²⁴.

4. LES SOURCES DE FINANCEMENT DES COMMUNES WALLONNES A L'EXERCICE PROPRE DU BUDGET INITIAL 2019

Au budget initial 2019 extrapolé²⁵, les recettes ordinaires des communes de Wallonie, à l'exercice propre, s'élèvent à 5,305 milliards euros, soit 1.495 euros par habitant²⁶. Comme le relève l'annexe V, il s'agit d'une hausse de 1,2% par rapport aux budgets initiaux 2018. Entre 2014 et 2019, la hausse annuelle moyenne des recettes ordinaires budgétées à l'initial a été de 2,3%.

L'augmentation des recettes ordinaires en 2019 est freinée par la diminution de 36% des recettes de provisions qui passent de 176,8 millions euros en 2018 à 112,52 millions euros en 2019 essentiellement du fait de la baisse des aides exceptionnelles "emprunt CRAC" (prélèvements du service extraordinaire pour l'ordinaire) pour la Ville de Liège. En 2018, Liège avait budgété dans cette rubrique 100 millions euros correspondant notamment à la dernière tranche de l'emprunt décidé lors de la réforme 2008 du fonds des communes et permettant de faire face aux charges de pensions.

Les recettes de transferts ont repris leur trends haussier moyen après la forte diminution des additionnels I.P.P. enregistrée en 2017²⁷. Cette baisse était la conséquence d'une part, du retard d' enrôlement de l'I.P.P. par le fédéral en 2015 qui a provoqué un gonflement des recettes en additionnels I.P.P. en 2016 et d'autre part, des effets du « Tax shift » qui vont crescendo. Cette hausse de recettes s'observe principalement dans les additionnels au précompte immobilier (+44 millions euros) et la dotation au fonds des communes (+46 millions euros).

21 <https://www.belfius.be/publicsocial/FR/Expertise/Etudes/FinancesLocales/index.aspx>.

22 Nous ne disposons pas de données suffisantes pour réaliser l'estimation pour ce qui concerne les autres pouvoirs locaux wallons et notamment les intercommunales.

23 En prenant la différence entre les tableaux « dépenses » et « dépenses primaires », on peut estimer le service de la dette publique en 2018 à 8,873 milliards euros pour l'autorité fédérale contre à peine 288 millions euros pour l'ensemble des pouvoirs locaux de Belgique (pour respectivement 9,545 milliards euros et 335 millions euros en 2017).

24 Dans cette section, nous ne nous intéresserons qu'au service ordinaire.

25 Il nous manque le budget 2019 d'une commune, les chiffres exprimés en montants absolus au niveau de la Région sont dès lors extrapolés sur la base de la population communale.

26 A l'exercice global, le montant est légèrement plus élevé : 5,796 milliards euros soit 1.634 euros par habitant.

27 956 millions euros au BI 2017 contre 1.040 millions euros au BI 2016.

Les recettes de dette repartent, elles, à la baisse malgré une stabilisation des recettes issues de la participation aux bénéfices d'exploitation des entreprises publiques des secteurs du gaz et de l'électricité.

Mais, comment les communes financent-elles leurs activités habituelles, quels en sont les plus grands contributeurs ?

4.1. QUI FINANCE LA COMMUNE ?

Lorsque l'on reprend les différentes rubriques (codes économiques) des recettes ordinaires, nous pouvons distinguer différents contributeurs au budget communal : les ménages, les entreprises (y compris les régies et les intercommunales²⁸), les autres niveaux de pouvoir (Région, Communauté, Province, Fédéral, ...), la commune elle-même (utilisation de ses provisions)²⁹.

Certains codes économiques relèvent cependant de plusieurs pourvoyeurs à la fois. Dans ce dernier cas de figure, lorsque nous disposons d'éléments permettant d'évaluer une clé de répartition entre contributeurs, nous répartissons les montants budgétés selon cette clé. En l'absence d'éléments suffisamment pertinents pour calculer une clé de répartition valable, nous laissons la recette dans une catégorie « hybride ». L'annexe VI reprend le détail des recettes et des clés retenues.

4.1.1. CLÉS SPECIFIQUES

Ainsi, pour le précompte immobilier (Pr.I.), nous avons repris :

- à charge des entreprises, les montants estimés sur la base du revenu cadastral (RC) imposable des biens industriels bâtis et non bâtis au 01/01/2018³⁰ et le précompte immobilier net matériel et outillage au 01/01/2018 (source : SPF Finances/SPW Fiscalité pour le RC et calculs propres) ;
- la partie « ménages » reprend, elle, le précompte immobilier net, ordinaire et habitation sociale 2018 (source : SPF Finances, SPW Fiscalité).

Disposant des données exhaustives, nous avons calculé une clé spécifique à chaque commune. Au niveau wallon, nous obtenons une clé moyenne, reprise à l'annexe VII, de 80,2% du précompte immobilier payé par les ménages et 19,8% pour les entreprises. Cette clé est inférieure à la clé nationale calculée à partir des données publiées par la BNB et qui est proche du 2/3 ménage et 1/3 entreprise, ceci reflétant une proportion plus importante des entreprises dans les deux autres régions du pays. Certaines communes wallonnes enregistrent toutefois une dépendance plus importante (qui peut aller jusqu'à 88%) aux entreprises pour ce qui est du précompte immobilier.

Nous avons également utilisé une clé spécifique pour répartir entre ménages et entreprises les recettes de la taxe de circulation. Ne disposant pas de données par commune, nous avons ici opté pour la clé nationale reprise des comptes des pouvoirs publics publiés par l'ICN et qui était de 66,97% ménages – 33,03% entreprises³¹.

28 C'est le choix méthodologique que nous avons adopté dans cette étude.

29 Nous y retrouvons également les prélèvements liés aux aides CRAC emprunt de consolidation mais pas les autres prélèvements car nous sommes à l'exercice propre.

30 Dernière donnée à notre disposition.

31 Il existe certainement des différences significatives dans la répartition de ces recettes suivant la Région et les communes. Le choix de cette clé imparfaite nous semble néanmoins préférable au classement de cet additionnel dans la catégorie hybride.

4.1.2. LE POIDS DES DIFFÉRENTS CONTRIBUTEURS

Selon la méthodologie adoptée, ce sont les autres pouvoirs publics qui contribuent le plus aux ressources de la commune à hauteur de 41,6%. Viennent ensuite les ménages avec 38,8% puis les entreprises pour 11% et enfin la commune elle-même via ses fonds propres. 5,8% des recettes ont été classées dans la catégorie hybride car elles sont liées à plusieurs contributeurs.

Tableau 3 : Origine des recettes ordinaires à l'exercice propre, BI 2019 des communes wallonnes

	Ménages	Entreprises	Pouvoirs publics	Communes	Hybride
BW	57.5%	10.8%	24.3%	1.2%	6.2%
HAINAUT	35.5%	10.6%	46.9%	2.5%	4.5%
LIÈGE	36.4%	11.5%	41.8%	5.0%	5.4%
LUXEMBOURG	31.9%	12.4%	43.9%	1.2%	10.6%
NAMUR	45.8%	10.0%	36.7%	0.9%	6.6%
WALLONIE	38.8%	11.0%	41.6%	2.8%	5.8%

Source(s) : DG07 ; BI 2019 des communes wallonnes hors Communauté germanophone, calculs propres

Les ressources émanant des autres pouvoirs publics proviennent pour 57% du Fonds des communes, 17% de participations dans le financement des dépenses de personnel (9% pour les contractuels subsidiés et 8% en intervention de frais de personnel), 6% de remboursement de charges d'emprunt, 6% de compensations diverses et 5% pour le fonctionnement de l'enseignement.

Les ménages interviennent dans le financement de la commune essentiellement via 3 canaux : les additionnels I.P.P. (47%), le précompte immobilier (38%) et le paiement pour l'enlèvement des immondices (10%).

La contribution des entreprises provient essentiellement du précompte immobilier (31%), des dividendes issus des intercommunales (17%), des concessions et droits accordés (13%), de la vente de bois (7%, mais essentiellement localisée dans les arrondissements luxembourgeois et dinantais), de la taxe sur la force motrice (6%), de la taxe sur la diffusion publicitaire (5%) et de la taxe additionnelle à la taxe automobile (3%).

Pour les communes, 46% proviennent des prélèvements du service extraordinaire pour l'ordinaire, 27% de l'utilisation des provisions pour risques et charges et 21% des notes de crédit et ristournes du service ordinaire.

Au niveau des différentes provinces, alors que le poids relatif des entreprises dans l'approvisionnement en recettes est relativement similaire, il semble y avoir un effet de compensation entre ménages et pouvoirs publics. Les ménages sont davantage mis à contribution lorsque les autres pouvoirs publics ont une participation plus faible dans le financement communal. Nous verrons dans la section suivante que cette compensation s'opère notamment via les dotations péréquations fiscales du Fonds des communes.

L'annexe VIII reprend ces mêmes résultats par arrondissement, ce qui permet de tirer des conclusions à un niveau plus désagrégé. Les communes des arrondissements de Nivelles, Waremme et Namur tirent leurs recettes à près de 50%, voire plus, des ménages. Les autres pouvoirs publics contribuent à plus de 50% des recettes dans les arrondissements d'Arlon et de Charleroi. Pour certaines communes prises individuellement, ce ratio peut même dépasser les 60%.

Enfin, mais dans une mesure bien moindre, c'est dans les arrondissements de Neufchâteau, Huy et Soignies que les entreprises participent le plus au financement de la commune. Dans certaines communes, ce pourcentage peut dépasser les 40%. Pour ces communes, encore plus que pour les autres, il est primordial de pouvoir suivre au plus près l'évolution du développement des entreprises sur leur territoire.

Regardons maintenant ces recettes de plus près.

4.2. LES RECETTES ORDINAIRES A L'EXERCICE PROPRE

Nos communes sont financées à 89% par des recettes de transfert (ROT), issues principalement de la fiscalité et du Fonds des communes. Viennent ensuite pour environ 7% les recettes de prestation (ROP), puis pour le reste, les recettes de dette (ROD, essentiellement des dividendes des secteurs du gaz et de l'électricité en forte baisse depuis la libéralisation de ces secteurs) et les provisions pour risques et charges.

Tableau 4 : Recettes ordinaires, BI 2019 des communes wallonnes, exercice propre, euros par habitant

	BRABANT WALLON	HAINAUT	LIÈGE	LUXEMBOURG	NAMUR	RÉGION	RÉGION MONTANTS ABSOLUS EXTRAPOLÉS
Total ROP	86	78	100	276	95	104	367 325 449
Total ROT	1 119	1 353	1 422	1 399	1 206	1 329	4 715 345 258
Total ROD	36	35	31	17	25	31	109 487 859
Provisions	5	23	70	14	7	32	112 522 385
Recettes ordinaires	1 246	1 488	1 622	1 706	1 332	1 495	5 304 680 951

Source(s) : BI 2019 des communes wallonnes hors Communauté germanophone, calculs propres

Les recettes ordinaires par habitant sont plus faibles pour les communes du Brabant wallon et de Namur du fait de moindres recettes de transfert.

Dans la suite de cette section, nous nous concentrerons sur les deux sources principales de financement des communes wallonnes.

4.2.1. LES RECETTES ORDINAIRES DE TRANSFERT

Les recettes de transfert, détaillées à l'annexe IX, reprennent les ressources mises à la disposition des communes sans contrepartie économique. Il s'agit principalement des fonds, des taxes et de subventions diverses. Elles s'élèvent à 4,715 milliards euros aux budgets initiaux soit 1.329 euros par habitant.

Les taxes et redevances représentent, avec 715 euros par habitant, la plus grande partie de ces transferts. Les trois quarts de ces taxes proviennent des additionnels communaux à l'impôt des personnes physiques (I.P.P.) et au précompte immobilier (Pr.I.).

Tableau 5 : Détail des recettes ordinaires de transfert, BI 2019 des communes wallonnes, exercice propre, euros par habitant

	BRABANT WALLON	HAINAUT	LIÈGE	LUXEMBOURG	NAMUR	RÉGION
Recettes de transfert	1 119.0	1 352.7	1 421.5	1 398.8	1 205.9	1 329.3
Fiscalité (fonction 040)	815.5	673.7	744.9	653.2	718.2	715.3
<i>dont Taxe additionnelle à l'I.P.P.</i>	350.1	250.9	278.0	177.4	301.5	271.3
<i>dont Taxe additionnelle au Pr.I.</i>	329.1	245.4	297.7	276.4	264.2	275.4
<i>dont Taxe sur les prestations d'hygiène publique</i>	57.6	79.9	70.9	110.3	72.9	76.2
<i>dont Taxe sur les entreprises industrielles</i>	19.2	36.4	40.0	21.8	17.8	31.7
<i>dont autre taxe</i>	59.5	61.1	58.4	67.1	61.7	60.7
Compensation travailleurs Luxembourg	-	0.0	1.1	108.2	0.3	9.1
Fonds	151.0	435.1	372.7	430.6	297.5	364.8
<i>dont Fonds des communes</i>	146.9	427.6	365.5	421.0	278.1	356.0
<i>dont compensations</i>	4.0	7.5	7.2	9.7	7.4	7.2
<i>dont autre fonds</i>	0.1	0.0	0.0	-0.0	12.0	1.7
Autres recettes de transfert	152.5	243.9	302.8	206.7	190.0	240.1

Source(s) : BI 2019 des communes wallonnes hors Communauté germanophone, calculs propres

Le montant des rentrées liées aux additionnels à l'I.P.P. est notablement inférieur pour les communes de la province de Luxembourg vu qu'elles ne perçoivent pas d'additionnels sur les revenus professionnels de leurs résidents travaillant au Grand-duché de Luxembourg. Elles reçoivent néanmoins une contrepartie sous la forme d'une compensation I.P.P. pour les travailleurs belges au Grand-duché de Luxembourg qui représente 108 euros par habitant³². En tenant compte de cet élément, les recettes liées à l'I.P.P. sont plus homogènes quelle que soit la province dans laquelle la commune est située.

Deux autres taxes se distinguent, mais dans une mesure bien moindre : les taxes sur les prestations d'hygiène publique (principalement taxe sur l'enlèvement des immondices) et les taxes sur les entreprises industrielles qui constituent respectivement 10,7% et 4,4%³³ de l'ensemble de la fiscalité communale.

32 Sont concernées, les communes dont les taxes additionnelles à l'impôt des personnes physiques fictives atteignent au moins 3% (5% pour les années 2015 et 2016) de l'ensemble des taxes additionnelles à l'impôt des personnes physiques (taxes réelles et fictives). 98% de la compensation budgétée en 2019 par les communes l'ont été par des communes luxembourgeoises.

33 Le pourcentage passe à 6,8% si on y ajoute le complément régional plan Marshall et taxe carrière.

Les recettes des additionnels, tant au précompte immobilier qu'à l'impôt des personnes physiques, dépendent des taux pratiqués par les communes mais aussi de la base taxable. Les communes du Brabant wallon sont celles qui utilisent en moyenne le moins leurs additionnels vu que les taux appliqués y sont largement sous la moyenne. Néanmoins, ce sont elles qui retirent le plus de moyens financiers de ces deux taxes grâce à une base taxable plus conséquente que la moyenne. La situation est à l'inverse pour les communes du Hainaut qui, en moyenne, prélèvent les taux les plus élevés pour des rendements par habitant qui sont les plus faibles.

Tableau 6 : Moyenne des taux des rendements des additionnels à l'I.P.P. et au Pr.I., communes wallonnes

Moyennes 2019	Centimes additionnels	Add Pr.I. / hab.	Additionnels	(Add. I.P.P. + compensation lux.) / hab.
	Pr.I. 2019	BI 2019	I.P.P. 2019	BI 2019
BRABANT WALLON	2 144	329.1	7.22	350.1
HAINAUT	2 733	245.4	8.30	250.9
LIÈGE	2 580	297.7	8.06	279.1
LUXEMBOURG	2 587	276.4	7.30	285.7
NAMUR	2 582	264.2	7.87	301.8
RÉGION	2 577	275.4	7.88	280.4

Source(s) : SPF Finances ; BI 2019 des communes wallonnes hors Communauté germanophone, calculs propres

Ce déséquilibre est partiellement corrigé via le mécanisme de péréquation fiscale qui représente 30% du montant alloué du Fonds des communes (hors dotation minimale).

L'annexe IX bis présente sous la forme d'une carte géographique les additionnels pour les différentes communes wallonnes.

15

Les fonds sont la deuxième catégorie de transfert en ordre d'importance. Ils sont constitués pour 356 euros par habitant du Fonds des communes (dotation³⁴ et dotation complémentaire³⁵) et pour 7 euros par habitant de compensations pour non prélèvement de certaines taxes³⁶ (compensation de la forfaitarisation des réductions du précompte immobilier en faveur des pouvoirs locaux et mainmorte)³⁷.

Comme mentionné dans l'encadré ci-dessus, les communes hennuyères et liégeoises reçoivent, par habitant, plus du Fonds que la moyenne régionale alors que les communes brabançonnaises reçoivent bien moins que cette moyenne du fait des mécanismes de péréquation. Un autre élément expliquant cette différence provient de la dotation externalité (53% du montant du Fonds des communes hors dotation minimale) qui bénéficie surtout aux grandes villes. Or, mis à part Namur, ces grandes villes sont hennuyères ou liégeoises.

Les communes luxembourgeoises reçoivent également un montant par habitant plus important en provenance du Fonds car le calcul de la péréquation fiscale se base sur une définition du potentiel fiscal qui n'intègre pas l'existence de la compensation I.P.P. pour les frontaliers

34 Première partie, Livre III, Titre III, Chapitre II du Code de la Démocratie locale et de la décentralisation (CDLD) du 22 avril 2004, tel que modifié par le décret du 15 juillet 2008 et plus particulièrement son article L1332-19.

35 Articles L1332-24 à L1332-26 du CDLD.

36 D'autres compensations comme le financement complémentaire aux pouvoirs locaux - Plan Marshall, la compensation pour la non-perception des centimes additionnels au Pr.I. sur les zones Natura 2000 ou la compensation « taxe carrière » sont reprises à la fonction 40 - fiscalité.

37 Il faut également y ajouter la dotation Namur capitale pour 5,9 millions euros.

travaillant au Grand-duché de Luxembourg³⁸. Les communes brabançonnaises et namuroises reçoivent en moyenne moins du Fonds des communes. C'est ce qui explique les recettes de transfert réduites dans ces deux provinces ; les recettes de taxes étant les plus élevées dans le Brabant et dans la moyenne pour le namurois.

Le critère géographique n'est certainement pas le plus pertinent pour mettre en lumière ces mécanismes. Si nous optons, par exemple, pour un critère socio-économique de regroupement des communes, les mécanismes de compensation apparaissent plus clairement.

Nous avons choisi de travailler avec un critère socio-économique défini sur la base d'un indicateur de potentiel fiscal calculé à partir des impôts payés à l'I.P.P. en tenant compte d'une correction pour les travailleurs frontaliers³⁹. Nous avons alors regroupé les communes en 5 classes selon l'écart à la moyenne régionale⁴⁰. L'annexe X reprend ce classement et le détail de la méthodologie retenue. Cet indicateur ne prétend pas englober la réalité socio-économique des communes wallonnes. Il mériterait, le cas échéant, un développement plus approfondi mais l'idée est ici juste d'attirer l'attention sur une certaine tendance.

Le tableau ci-dessous montre bien que les communes à indicateur socio-économique plus faible retirent moins de recettes par habitant de leurs taxes et davantage du Fonds des communes.

Tableau 7 : Recettes ordinaires, BI 2019 des communes wallonnes, exercice propre, euros par habitant, classement par un indicateur socio-économique (repris et détaillé à l'annexe X)

	Situation par rapport au potentiel fiscal régional moyen					Région
	< -20%	-20% à 0%	0% à 20%	20% à 40%	> 40%	
Recettes de transfert	1 424.9	1 441.4	1 226.9	1 118.8	1 176.4	1 329.3
Fiscalité (fonction 040)	618.4	746.2	725.3	752.5	797.1	715.3
<i>dont Taxe additionnelle à l'I.P.P.</i>	205.2	257.2	293.1	351.4	345.0	271.3
<i>dont Taxe additionnelle au Pr.I.</i>	241.4	294.8	272.3	263.5	317.2	275.4
<i>dont Taxe sur les prestations d'hygiène publique</i>	79.9	80.4	76.2	62.8	70.2	76.2
<i>dont Taxe sur les entreprises industrielles</i>	37.4	40.9	22.3	24.3	14.8	31.7
<i>dont autre taxe</i>	54.5	73.0	61.4	50.4	50.0	60.7
Compensation travailleurs Luxembourg	0.1	3.0	18.0	2.1	40.6	9.1
Fonds	535.6	391.2	296.5	194.0	183.8	364.8
<i>dont Fonds des communes</i>	528.1	382.1	280.5	188.1	180.5	356.0
<i>dont compensations</i>	7.5	9.0	6.7	5.9	3.1	7.2
<i>dont autre fonds</i>	-0.0	0.1	9.4	0.0	0.1	1.7
Autres recettes de transfert	270.7	300.9	187.1	170.2	154.9	240.1

Source(s) : BI 2019 des communes wallonnes hors Communauté germanophone, calculs propres

Enfin, les autres transferts, repris à l'annexe IX, comprennent des subventions diverses dont les principales sont les interventions de l'autorité supérieure dans les frais de personnel (dont politiques de l'emploi APE et des réductions de cotisations sociales « groupes cibles ») pour 114 euros par habitant, une intervention dans les frais de fonctionnement de l'enseignement pour 34 euros par habitant et l'intervention dans le remboursement des charges et amortissement d'emprunts pour 44 euros par habitant.

38 Les communes luxembourgeoises reçoivent par ailleurs davantage via la dotation densité de population, mais cette dernière n'intervient que pour 5,5% du Fonds des communes.

39 Il ne s'agit donc pas de la même notion que celle utilisée pour le fonds des communes qui, elle, ne tient compte ni de la compensation I.P.P. du Grand-duché de Luxembourg ni des additionnels payés par les travailleurs belges en France, Allemagne ou Pays-Bas.

40 Suivant la méthodologie adoptée, 1% d'additionnel à l'I.P.P. représente en moyenne 34,55 euros par habitant en Wallonie.

En reprenant l'indicateur socio-économique développé plus haut, on peut aussi noter que les autres pouvoirs publics interviennent davantage dans les communes moins favorisées via une participation dans le service de la dette et un subventionnement de certains emplois (notamment APE).

Tableau 8 : autres recettes de transfert, BI 2019, service ordinaire, exercice propre, communes wallonnes, euros par habitant

	Ecart par rapport au potentiel fiscal régional moyen					Région
	<-20%	-20% à 0%	0% à 20%	20% à 40%	> 40%	
Remboursement par l'autorité supérieure des charges d'emprunts et 664	126.0	132.7	95.9	91.9	83.6	113.8
Politique de l'emploi (APE, réduction groupes cibles) et autres interventions dans les frais de personnel	49.8	76.2	21.6	14.2	8.6	44.3

Source(s) : BI 2019 des communes wallonnes hors Communauté germanophone, calculs propres

4.2.2. LES RECETTES ORDINAIRES DE PRESTATION

Contrairement aux recettes de transfert, les recettes de prestation ont une contrepartie économique et sont consécutives de la rétribution de services ou fournitures rendus par la commune.

Les recettes de prestation s'élèvent en moyenne à 104 euros par habitant dans les communes de la Région Wallonne. 75 euros proviennent de prestations proprement dites (ventes de bois, sacs poubelles, redevances pour utilisation de voirie, concessions, fourniture d'eau, intervention des parents dans les milieux d'accueil, recettes piscine, confection carte d'identité, repas scolaires, ...), 19 euros sont issus des locations immobilières et 9 euros sont des recettes fictives⁴¹.

17

Tableau 9 : Recettes de prestations, BI 2019, exercice propre du service ordinaire, communes wallonnes, euros par habitant

		BRABANT WALLON	HAINAUT	LIÈGE	LUX.	NAMUR	RÉGION
60	Total ROP	85.6	77.9	100.0	276.1	94.6	103.6
161	Prestation pour les entreprises et les ménages	64.8	48.2	68.1	225.8	69.9	73.3
162	Prestation pour les pouvoirs publics	0.2	0.4	1.8	2.4	0.0	0.9
163	Locations immobilières aux entreprises et ménages	10.8	12.4	17.6	39.8	19.8	17.0
164	Locations immobilières aux entreprises publiques	1.2	2.6	2.3	2.1	1.2	2.1
180	Produits de la voirie et des cours d'eau (droits de passage, récupération de travaux,...)	1.9	1.2	1.1	2.7	0.7	1.3
106	Notes de crédits et ristournes	6.8	13.1	9.1	3.3	3.0	9.0
	dont crédits spéciaux	6.5	11.4	7.2	1.0	2.6	8.9

Source(s) : BI 2019 des communes wallonnes hors Communauté germanophone, calculs propres

⁴¹ Il s'agit des crédits spéciaux de recettes qui permettent d'anticiper au niveau du budget le fait qu'une partie des dépenses prévues ne sera pas réalisée.

Les communes de la province de Luxembourg se singularisent ici du fait de recettes de prestation de 276 euros par habitant (et même 494 euros si on se limite à l'arrondissement de Neufchâteau) soit, en moyenne, trois fois supérieures à celles des autres communes.

Cette différence importante provient essentiellement de deux facteurs : les ressources naturelles et l'organisation de la distribution d'eau.

Les communes luxembourgeoises retirent en effet des moyens conséquents de la vente de bois et de la location de chasses et prairies. Comme le précise l'annexe XI, les recettes de prestation relatives à l'agriculture/sylviculture⁴² s'élèvent à 117 euros par habitant pour les communes luxembourgeoises. Ces communes ont par ailleurs peu répercuté les effets de la peste porcine africaine dans leur budget, le montant par habitant budgété en 2018 étant à peine plus élevé.

Le secteur de l'eau⁴³ contribue quant à lui aux rentrées attendues pour un montant de 78 euros par habitant dans le Luxembourg contre une moyenne régionale de 11 euros. L'explication vient de ce que les communes luxembourgeoises gèrent souvent en interne le secteur de la distribution de l'eau là où les communes du reste de la Wallonie ont davantage recours à une structure intercommunale. Ces recettes de prestation supérieures auront néanmoins leur pendant en dépenses de personnel, fonctionnement et dette plus élevées. Le coût net des activités liées à la distribution d'eau est ainsi quasi identique dans toutes les provinces et proche de 0.

Aucun de ces deux phénomènes ne s'observe cependant dans les 5 communes les plus peuplées de la province de Luxembourg (Arlon, Marche-en-Famenne, Aubange, Bastogne et Durbuy). Ils se retrouvent, dans une moindre mesure, dans les arrondissements limitrophes de Verviers et de Dinant.

Voyons maintenant les politiques que les communes wallonnes comptent financer au moyen de ces ressources en 2019.

5. L'UTILISATION DES MOYENS BUDGETAIRES

En moyenne, pour 2019, les communes wallonnes prévoient de dépenser 5,255 milliards euros soit 1.481 euros par habitant dans les politiques relevant de leur budget ordinaire. Comme le mentionne l'annexe XII, il s'agit d'une augmentation de 1,5% par rapport à 2018 ; ce qui est moindre que les hausses enregistrées les années précédentes, l'évolution annuelle moyenne des dépenses ordinaires à l'exercice propre entre 2014 et 2019 étant de 2,3%.

Tout comme pour les recettes ordinaires, l'explication est à chercher du côté des dépenses de provisions qui ont baissé de 113 à 54 millions euros. Par contre, une hausse sensible est enregistrée du côté des dépenses de dettes qui sont passées de 616 millions euros à 641 millions euros. Plus de la moitié de cette augmentation est le fait des deux plus grandes villes wallonnes.

40% de ces dépenses à l'exercice propre sont des dépenses de personnel (DOP), 31% des dépenses de transfert (DOT), 16% des dépenses de fonctionnement (DOF) et 12% des dépenses de dette (DOD).

⁴² Groupe fonctionnel 699.

⁴³ Groupe fonctionnel 874.

Tableau 10 : Dépenses, BI 2019, exercice propre du service ordinaire, communes wallonnes, euros par habitant

	BRABANT WALLON	HAINAUT	LIÈGE	LUXEMBOURG	NAMUR	RÉGION	RÉGION MONTANTS ABSOLUS EXTRAPOLÉS
Total DOP	488	583	656	633	539	591	2 097 913 092
Total DOF	247	209	220	439	227	238	842 593 009
Total DOT	366	508	473	376	406	457	1 619 914 692
Total DOD	126	173	214	223	152	181	640 772 659
Provisions	4	3	46	4	0	15	53 918 097
Total Dépenses	1 231	1 476	1 608	1 675	1 324	1 481	5 255 111 548

Source(s) : BI 2019 des communes wallonnes hors Communauté germanophone, calculs propres

Les communes brabançonnaises et namuroises ont prévu des dépenses inférieures à la moyenne du fait d'un moindre endettement et de dépenses en personnel plus faibles.

Si l'on adopte une optique fonctionnelle, reprise en détail à l'annexe XIII, on voit que ces dépenses sont en premier lieu destinées au fonctionnement général de la commune. Dans cette rubrique, les communes brabançonnaises dépensent moins du fait de plus faibles dépenses en personnel et d'une charge de dette liée à l'administration générale plus faible. A l'opposé, les communes liégeoises sont au-dessus de la moyenne du fait de l'importance des remboursements et charges en emprunts de consolidation.

Tableau 11 : Répartition fonctionnelle des dépenses, BI 2019, exercice propre du service ordinaire, communes wallonnes, euros par habitant

GROUPE FONCTIONNEL	BRABANT WALLON	HAINAUT	LIÈGE	LUX.	NAMUR	RÉGION
Dépenses ordinaires	1 231	1 476	1 608	1 675	1 324	1 481
09-169 (sauf 69) Fonctionnement général	292	399	530	415	398	426
369 Pompiers	47	67	66	60	62	63
399 Justice-Police	130	159	163	86	123	146
499 Communication Voirie Cours d'eau	219	190	166	268	202	194
599-699 Economie- Agriculture	10	21	24	77	27	26
729-759 Enseignement	112	101	125	137	80	110
767-799 Culture, loisirs, cultes	107	155	134	185	128	142
839-859 Politiques sociales et emploi	195	237	224	188	177	216
872-879 Hygiène Environnement Santé publique	95	126	145	233	112	135
939 Logement urbanisme	24	22	30	27	16	24

Source(s) : BI 2019 des communes wallonnes hors Communauté germanophone, calculs propres

Viennent ensuite, par ordre d'importance, les politiques sociales (essentiellement via les transferts au CPAS) et de l'emploi pour un montant moyen de 216 euros par habitant, puis les dépenses liées aux voiries pour 194 euros par habitant. Les dépenses y sont plus conséquentes dans les communes luxembourgeoises (268 euros), du fait des dépenses de fonctionnement et d'endettement gonflées par un nombre de kilomètres de voiries par habitant plus important (entretien, éclairage, déneigement, ...).

Un autre poste substantiel concerne la rubrique justice-police, 146 euros par habitant qui se traduisent budgétairement essentiellement par les transferts vers les zones de polices. Ici

aussi les communes luxembourgeoises se démarquent avec des dépenses moitié moindres que celles des communes des provinces plus peuplées de Liège et du Hainaut. Si l'on y ajoute les 63 euros par habitant des dépenses relatives aux zones de secours, on obtient un total de 209 euros par habitant pour les politiques de sécurité.

Dans le même ordre de grandeur, on retrouve, pour 142 euros par habitant, les actions liées à la culture/loisirs et sport ainsi que pour 135 euros par habitant les politiques « hygiène et santé publique ». Il s'agit principalement du coût de la gestion des déchets (91 euros par habitant en moyenne sur le territoire wallon) et des dépenses relatives à la distribution d'eau dans les communes luxembourgeoises (77 euros par habitant contre une moyenne régionale de 10 euros par habitant).

Les dépenses d'enseignement s'inscrivent à 110 euros par habitant en moyenne et varient selon le développement de l'enseignement communal dans chaque province. Enfin, les politiques économiques (à l'exception des dépenses dans le secteur agricole pour les communes luxembourgeoises, 44 euros par habitant contre une moyenne régionale de 6 euros) et celles du logement sont, avec environ 24-26 euros par habitant, d'une ampleur moindre.

Nous rappellerons ici que les dépenses plus importantes supportées par les communes luxembourgeoises pour les missions de distribution d'eau et pour le développement du secteur agricole sont compensées par des recettes de prestation plus élevées dans ces secteurs comme l'a montré l'analyse des recettes développées plus avant.

L'importance relative de chaque catégorie fonctionnelle est très stable sur les années budgétaires 2017-2019⁴⁴.

20

En effet, en termes de coût net, dont le détail est repris à l'annexe XIV, la mission de distribution de l'eau est plus ou moins à l'équilibre dans toutes les provinces alors que la fonction agriculture est légèrement bénéficiaire dans le Brabant, Liège et le Hainaut et rapporte davantage à Namur et surtout dans le Luxembourg.

Nous venons de voir que la répartition des dépenses varie selon la localisation géographique des communes. Parmi d'autres déterminants de cette répartition nous pourrions entre autres épinglez la taille des communes et la situation socio-économique. Ces critères sont néanmoins en partie redondants puisque huit des neuf plus grandes villes (villes de plus de 50.000 habitants) se trouvent en province de Liège ou du Hainaut. De même la situation socio-économique est passablement différente selon la taille des communes ou selon les provinces de localisation.

En nous concentrant sur ces deux autres critères détaillés à l'annexe XV, nous pouvons souligner quelques tendances, qui devraient toutefois être vérifiées sur la base d'une méthodologie plus aboutie afin de définir les déterminants principaux et d'éliminer les effets croisés.

Sur la base du critère population, on remarque que les dépenses ordinaires par habitant des grandes villes sont 50% plus élevées que celles des plus petites communes. Les dépenses de fonctionnement général, de police, d'incendie sont deux fois plus importantes dans les grandes villes. Les dépenses en politiques sociales, culture, hygiène y sont aussi passablement plus élevées. Ceci s'explique en partie par le rôle de centralité qu'elles exercent, rôle qui est pris en compte, du côté des recettes, par la dotation « externalités » du Fonds des communes. Il n'y a que les voiries qui coûtent sensiblement moins par habitant pour les grandes villes.

⁴⁴ Cfr. Cahiers des finances locales ad hoc.

Sur la base du critère socio-économique développé plus avant, les dépenses de fonctionnement général, de police, de service d'incendie, les politiques sociales, les politiques d'hygiène et santé publiques ainsi que celles du logement social sont plus importantes dans les communes dont le potentiel fiscal est le plus faible. On est donc face à une sorte d'effet ciseaux avec d'un côté des besoins plus élevés et de l'autre des recettes potentiellement plus faibles. Par contre, l'effet est inversé en ce qui concerne les voiries.

Nous retrouvons donc ici les mêmes tendances que celles mises en évidence avec le critère population car, à l'exception de Namur, les 8 plus grandes villes ont un potentiel fiscal sous la moyenne régionale. Une étude plus poussée serait nécessaire pour distinguer le cas échéant les effets taille des effets socio-économiques.

Les dépenses communales ne se limitent toutefois pas à la gestion courante. Comme nous l'avons vu plus avant, elles sont aussi de grandes contributrices aux investissements publics qui sont eux enregistrés au service extraordinaire des budgets initiaux.

6. LE SERVICE EXTRAORDINAIRE

Le service extraordinaire reprend les opérations qui ne relèvent pas de la gestion courante. On y retrouve essentiellement les dépenses d'investissements (DEI) et, côté recettes, les moyens de financement de celles-ci (emprunts, subventions ou épargne propre). L'annexe XVI reprend le détail du service extraordinaire pour les budgets initiaux 2014 à 2019. Entre 2018 et 2019, on enregistre une baisse d'environ 9,5% des dépenses extraordinaires à l'exercice propre consécutive à la forte diminution des investissements budgétés qui passent de 1,70 milliards euros en 2018 à 1,56 milliards en 2019 et qui fait suite à une forte hausse enregistrée l'année précédente (1,57 milliards euros budgétés en 2017). Il s'agit là d'une baisse habituellement rencontrée la première année d'une nouvelle mandature communale et a également été observée aux BI 2007 et 2013.

On remarque également que les investissements budgétés lors de la mandature communale qui vient de s'achever sont (avec un plus haut de 1,7 milliards en 2018) restés en deçà de ceux enregistrés précédemment (2 milliards en 2011)⁴⁵ et que leur variation annuelle a été plus un peu plus chahutée que d'habitude lors de la législature passée. Les détails de cette évolution sont présentés à l'annexe XVII.

⁴⁵ La création des zones de secours n'explique qu'une infime partie de la variation. Les investissements repris aux budgets communaux et relatif au groupe fonctionnel 369 'pompiers' sont aujourd'hui inférieur à 1 millions euros alors qu'ils oscillaient entre 20 et 30 millions durant les années 2011-2014.

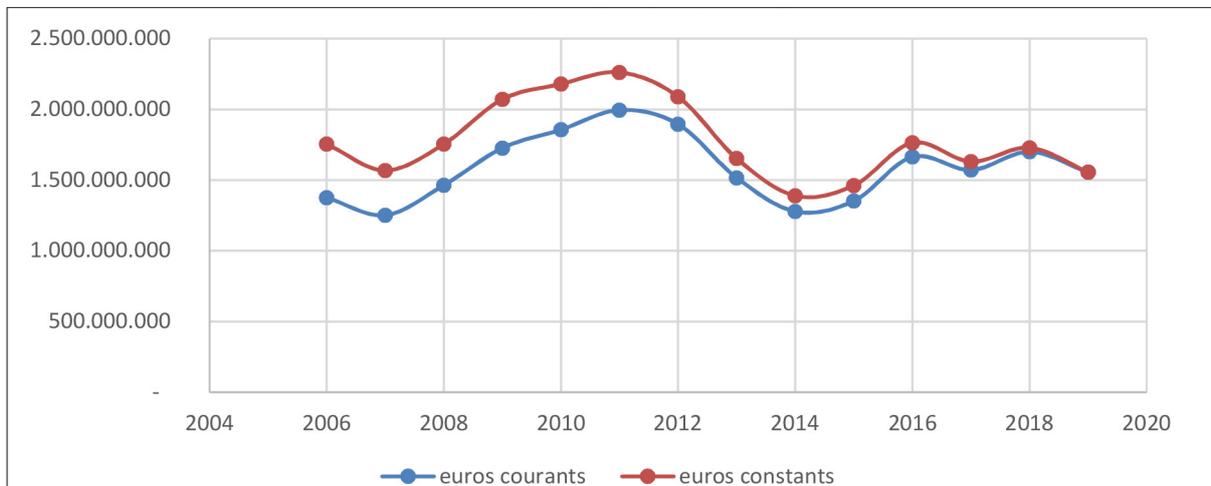


Figure 1 : Evolution des investissements budgétés par les communes wallonnes hors Communauté germanophone

La tendance relevée au niveau des comptes, présentée dans la même annexe est identique. Le cycle des investissements de la mandature 2013-2018 apparaît assez différent de ceux observés durant les mandatures précédentes.

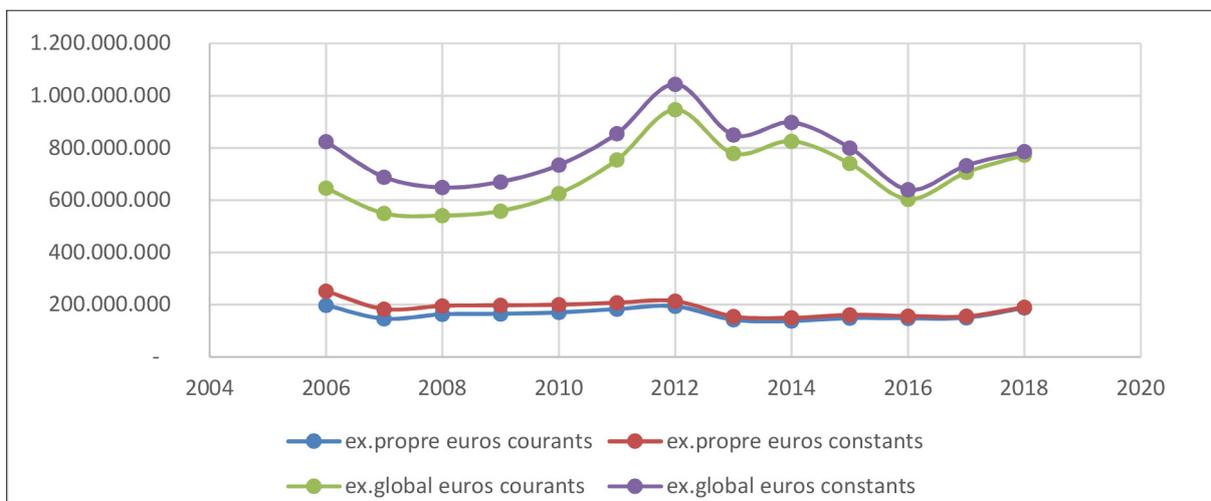


Figure 2 : Investissements, imputations, communes wallonnes hors Communauté germanophone

Pour la suite, nous nous limiterons à préciser les fonctions dans lesquelles les communes comptent investir en priorité en 2019. Comme pour le service ordinaire, nous concentrerons notre analyse sur l'exercice propre⁴⁶.

⁴⁶ La différence entre les montants inscrits au propre et au global est de moins de 3% pour ce qui concerne les dépenses d'investissement au budget initial. La différence est toutefois bien plus conséquente aux comptes comme le montre l'annexe XVII.

Les pouvoirs locaux dans leur ensemble sont des acteurs incontournables dans le domaine des investissements publics. Au niveau des communes wallonnes, cela correspond à un budget de 439 euros par habitant pour l'exercice propre si on s'en tient au regroupement économique 91⁴⁷.

Ces investissements⁴⁸ consistent essentiellement en la construction, l'aménagement, l'équipement ou la maintenance extraordinaire de bâtiments/terrains pour 256 euros par habitant ou encore, la construction/entretien de voiries et égouts, pour 148 euros par habitant. 20 euros par habitant vont en achat de matériel de transport et d'exploitation.

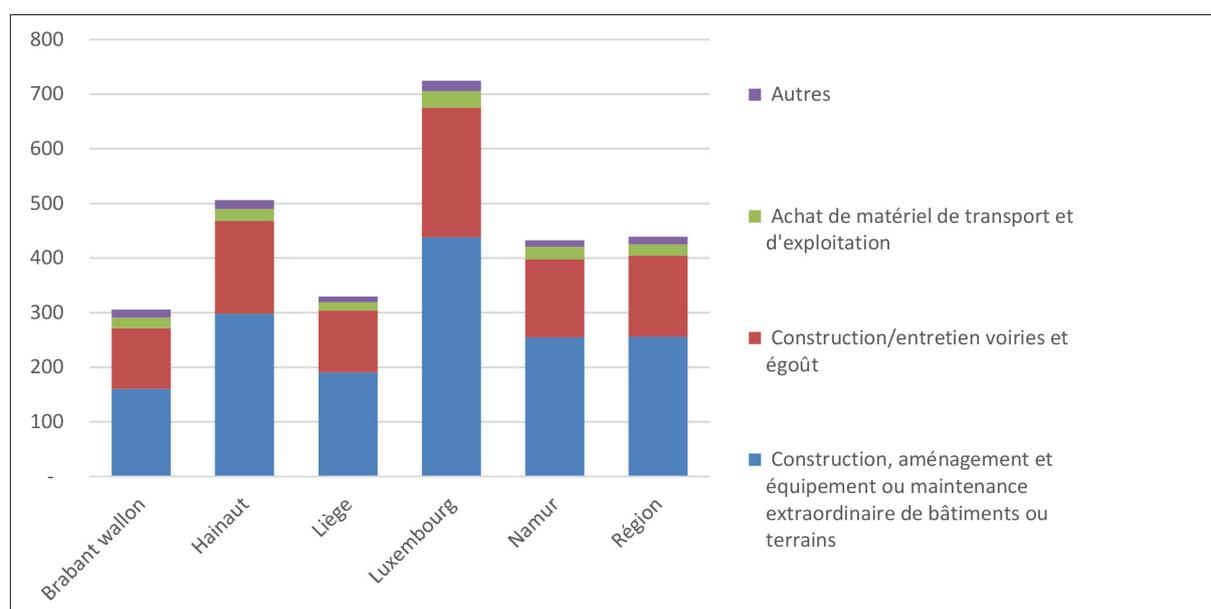


Figure 3 : Investissements par habitant, budget initial 2019, optique économique

Si l'on prend l'optique fonctionnelle, on peut noter que la majorité des investissements⁴⁹, avec une moyenne de 132 euros par habitant, est destinée aux voiries. Ce poste était déjà une des dépenses les plus importantes au service ordinaire.

47 Le regroupement économique 91 est une approximation assez proche de la statistique de formation intérieure brute de capital. Pour s'en rapprocher davantage, il faudrait prendre les données de l'exercice global et procéder à quelques corrections en retranchant notamment certaines recettes d'investissement (par exemple vente de terrains).

48 Au BI 2019, 9.3% de ces investissements (144,6 millions euros) sont liés au fonds FEDER.

49 Nous parlons bien ici des dépenses d'investissement et non du coût net pour les communes, certains types d'investissements étant par ailleurs davantage subsidiés.

Tableau 12 : Dépenses d'investissement, BI 2019, exercice propre, communes wallonnes, analyse fonctionnelle, euros par habitant

	BRABANT WALLON	HAINAUT	LIÈGE	LUX.	NAMUR	RÉGION
Dépenses d'investissement (groupe éco 91)	305.4	505.5	329.2	724.5	432.4	438.6
Voiries	122.0	151.4	97.3	195.5	125.4	132.2
Sports-culture-loisirs	41.4	98.0	58.6	119.1	98.5	81.8
Administration générale	48.3	74.4	43.8	133.7	66.3	66.1
Logement	12.4	43.3	50.2	66.3	24.3	41.0
Enseignement	31.7	43.5	38.1	58.8	40.8	41.4
Economie	2.9	60.4	11.5	50.1	36.5	35.4
Cultes	14.6	10.4	4.3	19.6	12.9	10.2
Environnement - cimetière	10.7	9.0	8.0	16.8	5.0	9.0
Eaux usées	10.2	4.9	8.0	4.8	6.8	6.7
Action sociale	3.7	2.6	3.3	7.7	3.3	3.4
Distribution eau	2.0	0.1	2.3	30.0	3.0	3.8
Immondices	3.6	3.2	1.2	1.1	1.8	2.3
Assistance sociale	1.1	2.5	0.7	6.9	0.4	1.9
Agriculture	0.2	1.1	1.2	9.1	2.3	1.9
Pompiers-Police	0.5	0.6	0.3	2.3	4.2	1.1
Emploi	0.0	0.1	0.1	-	-	0.0
Institutions de soins	-	0.2	0.3	2.6	0.8	0.5

Source(s) : BI 2019 des communes wallonnes hors Communauté germanophone, calculs propres

Viennent ensuite les investissements dans les domaines du sport et de la culture (82 euros par habitant) et du patrimoine communal (66 euros par habitant). Le logement et les investissements scolaires (41 euros par habitant) ainsi que l'économie (35 euros par habitant) constituent également deux autres postes d'investissement conséquent.

En cohérence avec l'analyse effectuée pour le service ordinaire, les communes de la province de Luxembourg enregistrent des dépenses bien au-dessus de la moyenne en voirie, agriculture (surtout sylviculture) et distribution d'eau.

7. L'EQUILIBRE BUDGETAIRE DES COMMUNES WALLONNES

L'équilibre budgétaire, à l'exercice global, tant au service ordinaire qu'au service extraordinaire, constitue le premier principe essentiel de la gestion financière. Il s'agit d'une prescription légale contenue dans l'article L 1314-1 du CDLD⁵⁰.

50 « Art. L1314-1. § 1er. En aucun cas, le budget des dépenses et des recettes des communes ne peut présenter un solde à l'ordinaire ou à l'extraordinaire en déficit ni faire apparaître un équilibre ou un boni fictifs. »

Jusqu'à l'élaboration des budgets initiaux 2014, il était par ailleurs obligatoire, sous peine d'annulation du budget, de rencontrer la règle du tiers boni⁵¹. Depuis 2015, la règle est l'équilibre à l'exercice propre⁵². L'équilibre au propre s'est donc 'naturellement' amélioré depuis 2014.

A côté de l'étude de l'évolution du solde à l'exercice propre, nous élargissons l'analyse de soutenabilité budgétaire en nous penchant également sur l'équilibre global, les réserves et la dette.

7.1. LES SOLDES DU SERVICE ORDINAIRE A L'EXERCICE PROPRE

Les communes wallonnes dégagent dans leur ensemble un surplus budgétaire à l'exercice propre d'un peu plus de 49,5 millions euros. La croissance des recettes étant légèrement inférieure à celle des dépenses en 2019, le solde s'est réduit après la stabilisation enregistré en 2018. Il reste néanmoins plus élevé que celui de 2014 et des années antérieures mais représente un plus bas sur les 5 derniers exercices⁵³ comme le montre l'annexe XVIII.

Le solde à l'exercice propre du service ordinaire s'est obligatoirement amélioré depuis 2014 puisque les règles de tutelle à cet égard ont évolué⁵⁴.

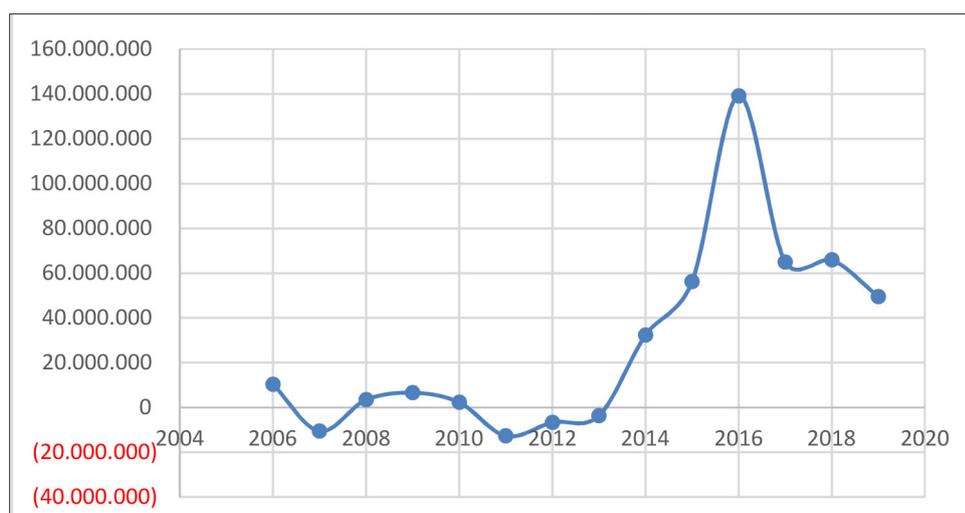


Figure 4 : Solde ordinaire, exercice propre

51 Respectait cette règle la commune dont le budget d'un exercice présentait à son exercice proprement dit un mali qui était strictement inférieur au tiers du montant constitué du boni présumé au 31 décembre de l'exercice précédent majoré du fonds de réserve ordinaire sans affectation spéciale existant au 31 décembre de l'exercice précédent (Article L3311-2 de l'ancien Code de la démocratie locale et de la décentralisation).

52 Et l'article L 1314-1 du CDLD a été modifié par le décret-programme du 17 juillet 2018 qui, en son article 413, prévoit en outre que : § 2. « À défaut d'équilibre à l'exercice propre du service ordinaire, les communes présentent un plan de convergence au Gouvernement dans les trois mois à compter de l'arrêté de l'autorité de tutelle précisant que la commune est soumise à plan de convergence. À défaut, les documents budgétaires ultérieurs ne sont pas approuvés par l'autorité de tutelle. Ce plan de convergence prévoit le retour à l'équilibre à l'exercice propre dans les trois ans et les mesures prises pour retrouver cet équilibre. » -.

53 Le pic de 2016 est lié au retard d'enrôlement des recettes IPP en 2015.

54 Le Ministre des pouvoirs locaux, dans la circulaire budgétaire du 23 juillet 2013, relative à l'élaboration des budgets 2014, invitait « fortement les communes à tendre vers l'équilibre à l'exercice propre dès 2014, à défaut d'équilibre, le Gouvernement Wallon arrêtera un dispositif contraignant permettant ce retour à l'équilibre et ce, dès 2015. Les communes qui ne sont pas à l'équilibre à l'exercice propre seront invitées à présenter un plan de convergence à l'autorité de tutelles. Ce plan prévoira notamment la date estimée de retour à l'équilibre à l'exercice propre ». La circulaire budgétaire du 25 septembre 2015 stipule, elle, que : « les communes doivent atteindre l'équilibre à l'exercice propre dès 2015 ».

A l'exercice propre, les communes wallonnes réalisent ainsi en moyenne un surplus de 14 euros par habitant, inférieur aux 18,6 euros enregistrés en 2018. Trois communes ont rendu un budget 2019 en déficit à l'exercice propre, mais 9 autres communes ont présenté un budget enregistrant un solde juste à l'équilibre ou très proche (inférieur à 1.000 euros). Les communes luxembourgeoises bénéficient d'un surplus deux fois supérieur à la moyenne régionale.

Parallèlement au durcissement de la règle d'équilibre, une certaine latitude a été introduite via la création d'un nouveau poste budgétaire : le crédit spécial de recettes. Il est en effet admis depuis l'exercice 2014 l'inscription au budget ordinaire d'une recette spécifique visant à préfigurer les dépenses budgétisées pour l'exercice et qui ne seront pas engagées⁵⁵.

Pour avoir une meilleure idée de la situation budgétaire à court terme, nous pouvons durcir un peu l'analyse des soldes en ne tenant compte, du côté des recettes, ni du crédit spécial de recettes (qui sont des recettes fictives), ni du rapatriement net des provisions pour risques et charges qui sont des moyens issus des années antérieures, ni encore des aides exceptionnelles qui prennent la forme de transferts d'emprunt de l'extraordinaire vers l'ordinaire.

Tableau 13 : Solde du service ordinaire, BI 2019, communes wallonnes regroupées par province, euros par habitant

	BRABANT WALLON	HAINAUT	LIÈGE	LUXEMBOURG	NAMUR	RÉGION
Solde au propre	14.7	12.2	14.2	31.3	7.7	14.0
Solde au global	84.8	113.5	75.8	110.2	68.9	92.7
Crédit spécial	6.5	11.4	7.2	2.2	2.6	7.7
Rapatriement de provisions	5.5	22.9	70.1	13.7	6.8	31.7
dont prélèvement du service extraordinaire	-	17.3	43.8	4.8	-	19.6
Constitution de provisions	3.7	2.7	45.9	4.0	0.3	15.2
Solde propre hors crédit spécial	8.2	0.8	7.0	29.0	5.1	6.3
Solde propre hors crédit spécial et provisions	6.4	-19.4	-17.3	19.3	-1.4	-10.2
13 bis : nombre de communes en déficit						
au propre	0.00	3.00	0.00	0.00	0.00	3.00
au propre sans CS	4.00	20.00	17.00	3.00	8.00	52.00
au propre sans CS ni provisions	9.00	27.00	22.00	14.00	14.00	86.00

Source(s) : BI 2019 des communes wallonnes hors Communauté germanophone, calculs propres

Sans intégrer le crédit spécial de recettes⁵⁶, le solde baisse de 60% de façon générale à 6,3 euros par habitant, mais reste positif en moyenne dans chaque province. Sans ce recours à ces recettes fictives, 52 communes, soit plus de 20% d'entre elles, seraient, toutes autres choses égales par ailleurs, en déficit à l'exercice propre.

Si on retranche en plus le montant du rapatriement net⁵⁷ des provisions, le solde passe sous la barre de l'équilibre avec des communes liégeoises, hennuyères et namuroises en déficit dans leur ensemble. Ces deux dernières corrections ont moins d'impact pour les communes

⁵⁵ Une non-exécution des crédits permet de rencontrer en partie les soucis de gestion et les aléas de la vie locale qui empêchent bien souvent de connaître avec précision les crédits budgétaires exacts qui seront utilisés, mais qu'il est nécessaire de maintenir pour des engagements potentiels. Ce crédit, bien évidemment, ne sera pas à constater et s'annulera automatiquement dans les comptes de l'exercice.

⁵⁶ 63 communes ont eu recours à ce crédit spécial au budget initial 2019 pour un montant de 26,960 millions euros et 21.5% des montants budgétés sont le fait d'une d'entre elles (56% si on prend les 7 communes qui ont budgété plus de 1 million à ce poste). Une de ces communes vient par ailleurs de voter une modification budgétaire de 3,215 millions euros pour ce même article.

⁵⁷ Rapatriement – constitution.

luxembourgeoises ou brabançonnaises qui parviennent à dégager des surplus sans recourir à des artifices budgétaires, ni à ponctionner dans leurs provisions (provisions réelles ou aides extraordinaires), signe d'une santé financière meilleure que la moyenne.

L'équilibre au budget ordinaire en 2019 cache ainsi de réelles difficultés pour les communes wallonnes. Preuve en est par ailleurs le nombre important de communes qui sont suivies et conseillées par le Centre Régional d'Aide aux Communes (C.R.A.C).

Les communes appartenant aux catégories socio-économiques moins favorisées, sur la base de l'indicateur développé dans cette étude, n'enregistrent pas des soldes inférieurs à la moyenne mais utilisent davantage les crédits spéciaux et les rapatriements nets de provisions pour atteindre l'équilibre.

Tableau 14 : Solde du service ordinaire, BI 2019, communes wallonnes regroupées par catégorie socio-économique, euros par habitant

	<-20%	-20% à 0%	0% à 20%	20% à 40%	> 40%
Solde au propre	14.9	10.1	11.2	15.6	25.8
Solde au global	94.2	88.2	86.3	113.8	89.6
Crédit spécial	11.6	8.3	3.1	6.9	4.8
Rapatriement de provisions	32.3	64.6	6.6	3.2	7.3
Constitution de provisions	2.1	42.7	1.0	3.9	2.0
Solde propre hors crédit spécial	3.3	1.8	8.1	8.6	21.0
Solde propre hors crédit spécial et provisions	-26.9	-20.1	2.5	9.4	15.7
dont prélèvement de l'extraordinaire vers l'ordinaire	24.5	40.4	0.8	-	

Source(s) : BI 2019 des communes wallonnes hors Communauté germanophone, calculs propres

27

Un autre bémol d'importance doit être apporté à l'analyse ci-dessus. Nous nous sommes en effet concentrés sur les budgets initiaux 2019, mais un budget à l'équilibre n'entraîne pas de facto un compte à l'équilibre.

Ainsi pour les comptes 2015, alors que 4 communes présentaient un budget initial ordinaire en déficit à l'exercice propre, 114 communes ont finalement enregistré, pour ce même exercice propre, un résultat comptable⁵⁸ ordinaire négatif. Pour 145 d'entre elles le résultat budgétaire⁵⁹ était dans le rouge. Les réserves ont donc été mises à contribution.

Néanmoins, comme déjà mentionné dans cette étude, les communes ont fait face en 2015 au retard d'enrôlement des recettes I.P.P. ce qui s'est marqué au niveau des budgets mais également des comptes avec un rattrapage sur 2016 du non perçu de 2015⁶⁰. La situation s'est donc fortement améliorée en 2016. Si les comptes 2017 laissent apparaître, toujours cette même raison de retard d'enrôlement, des soldes moins élevés qu'en 2016, la situation des communes aux comptes s'est toutefois régulièrement améliorée à l'exercice propre depuis 2012, si l'on fait la moyenne entre 2015 et 2016.

58 Droits nets – imputations.

59 Droits nets – engagements.

60 Les recettes des additionnels I.P.P. reprises dans les comptes sont ainsi de 876,8 millions euros en 2014, 726,5 millions euros en 2015, 1.093,8 millions euros en 2016 et 921,3 millions euros en 2017.

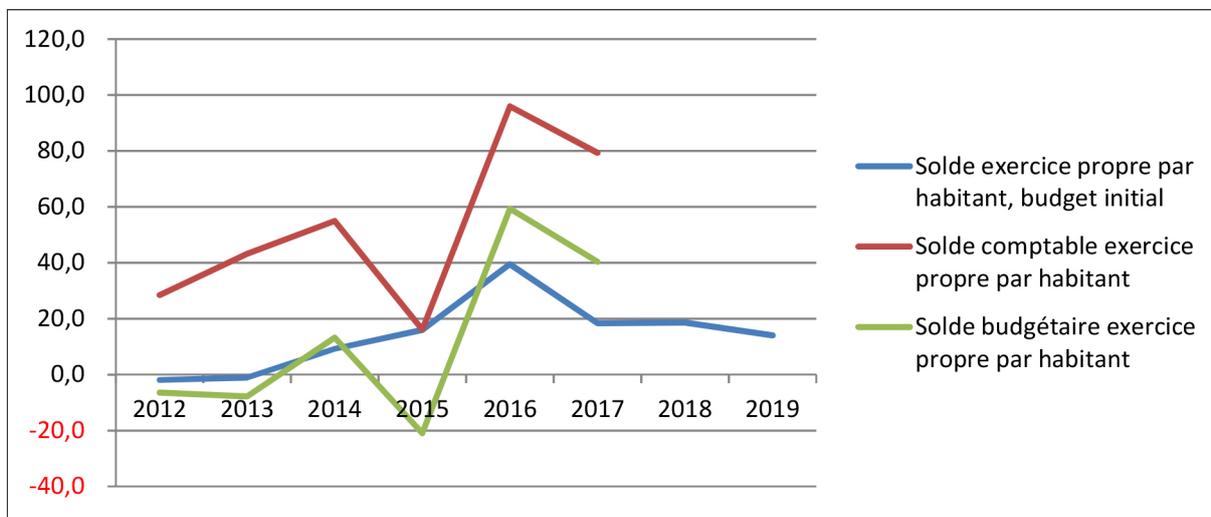


Figure 5 : Soldes par habitant des communes wallonnes 2012-2019

Cette amélioration est présente tant au niveau des soldes par habitant qu'au niveau du nombre de communes enregistrant un déficit.

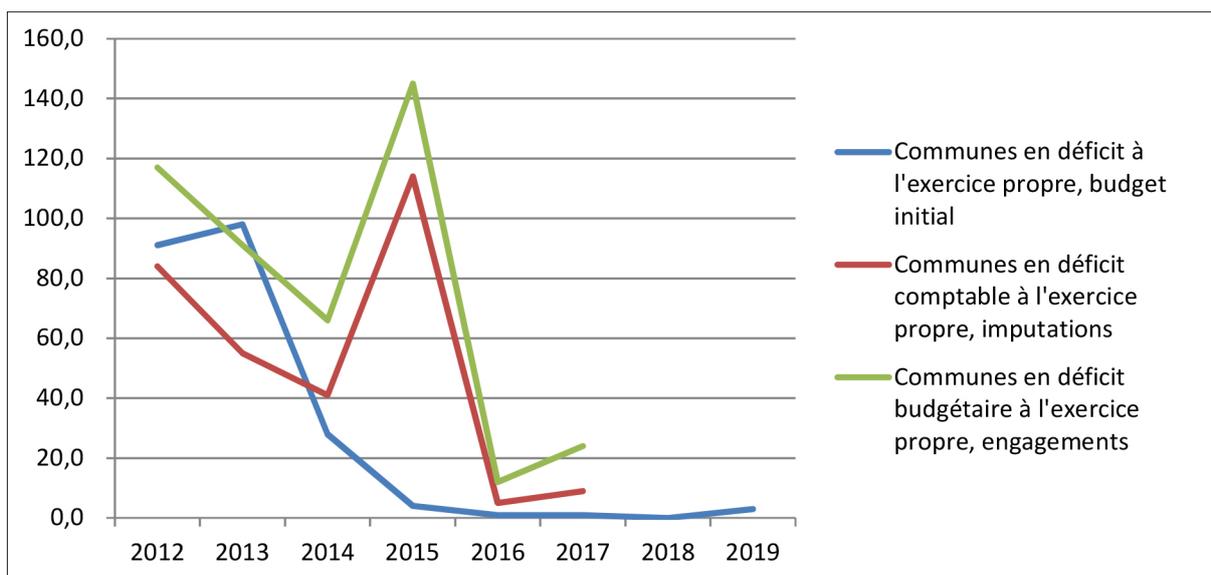


Figure 6 : Nombre de communes en déficit 2012-2019

Ces résultats sont repris dans le détail à l'annexe XIX.

7.2. LES SOLDES DU SERVICE ORDINAIRE AU GLOBAL ET LES FONDS DE RÉSERVE

Pour avoir une idée de la soutenabilité financière à plus long terme, nous nous préoccupons de deux autres informations : le solde au global qui tient compte notamment du boni reporté, et les réserves disponibles qui nous informent sur le coussin budgétaire des communes.

Ces deux données budgétaires constituent habituellement une sorte de bas de laine permettant de faire face aux imprévus et de thésauriser afin de financer les investissements à venir.

L'annexe XX nous montre que le solde global par habitant prévu aux budgets initiaux 2019 est de 93 euros par habitant soit un peu plus que les 84 euros prévus à l'initial 2018. Néanmoins, le solde global repris aux comptes 2012 était encore de 161 euros par habitant⁶¹. Il est néanmoins délicat de comparer des résultats aux budgets avec des résultats aux comptes alors que ces derniers sont habituellement bien meilleurs.

Si l'on s'en tient à une comparaison entre budgets initiaux, nous observons une évolution en W : le solde global diminue fortement de 2006 à 2008 pour remonter progressivement jusqu'en 2013 où il se stabilise pendant deux ans avant de redescendre en 2016, de se stabiliser à nouveau entre 2016 et 2018 et de remonter en 2019 à un niveau certes inférieur à celui des années 2013-2015 mais supérieur à ceux de la mandature 2006-2012. Le solde global attendu en 2019 (329 millions euros) est ainsi presque revenu, à une différence de 4% près, à son niveau maximal des années 2013-2015 (352 millions euros en moyenne).

Ce solde global est notamment impacté à la baisse ces dernières années par la hausse des cotisations de responsabilisation inscrites aux exercices antérieurs. Des dernières estimations (juin 2019) du SPF Pensions, il s'avère que le montant de la cotisation de responsabilisation qui devra être payée par les communes wallonnes en 2019⁶² serait in fine de 73,53 millions euros.

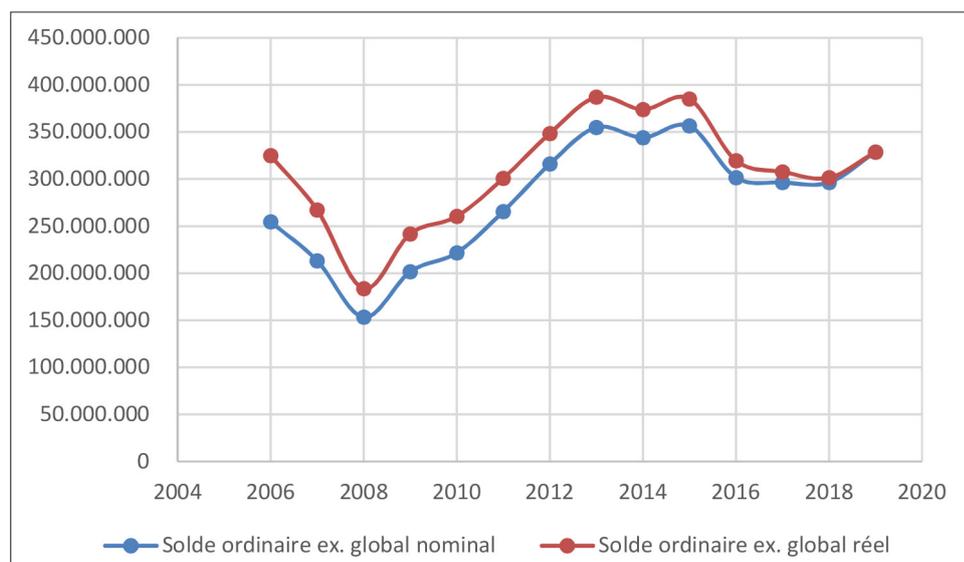


Figure 7 : Solde ordinaire, exercice global, budget initial

L'évolution est assez semblable au niveau comptable à l'exception de la période 2006-2008. Les communes wallonnes ont enregistré une hausse de leur solde (budgétaire et comptable) au global de façon continue entre 2006 à 2011 pour ensuite subir une diminution importante lors de la dernière année de la mandature puis de la première année du cycle suivant⁶³. Le solde s'est ensuite stabilisé sur la période 2013-2016 (le creux de 2015 s'expliquant par la baisse des recettes d'additionnels à l'IPP, à la suite du retard d'enrôlement du fédéral) avant de repartir à la hausse aux comptes 2017.

⁶¹ Il s'agit ici du résultat budgétaire 2014 : droits nets-engagements.

⁶² 100% de la cotisation 2018 + 20% de la cotisation 2019. Les communes ont budgété en 2019 67,95 millions euros à cet effet à leur exercice antérieur et un peu moins de 4 millions euros à l'exercice propre.

⁶³ Il faut cependant noter qu'entre 2012 et 2013, le solde budgétaire de la ville de Charleroi a baissé à lui seul de presque 54 millions euros

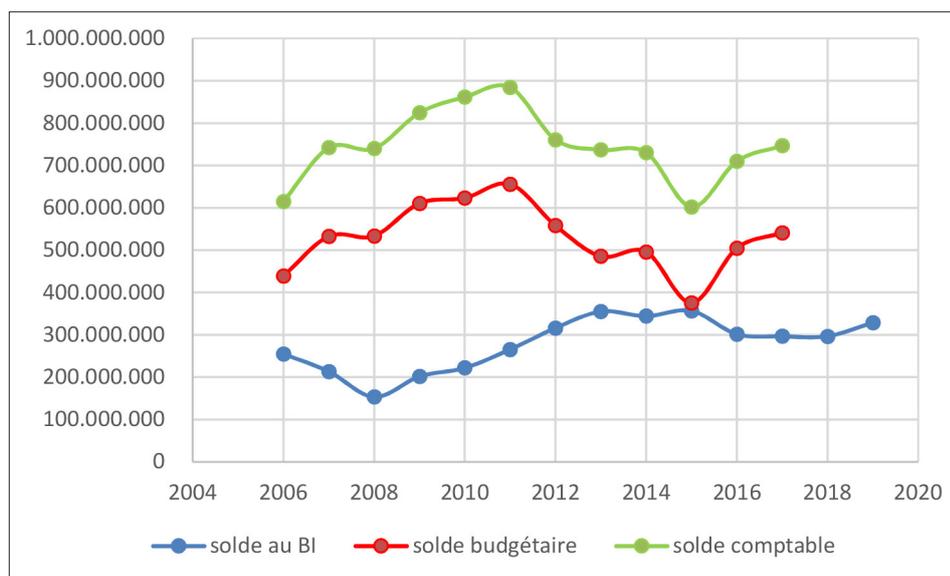


Figure 8 : solde à l'ordinaire, exercice global aux comptes et budgets

L'amélioration semble par ailleurs se poursuivre en 2018 sur la base de 224 comptes reçus sur 253⁶⁴.

Cette évolution se répercute au niveau des fonds de réserve qui suivent la même tendance ces dernières années.

Les communes disposeront, fin 2019, en moyenne de 135 euros par habitant de fonds de réserves (FR) (fonds de réserves ordinaires (FRO) et extraordinaires (FRE)). Ceci représente une légère hausse par rapport à l'année précédente (126 euros par habitant fin 2018) mais bien en deçà des 185 euros enregistrés en 2015. La hausse enregistrée à l'initial 2019 s'explique exclusivement par l'inscription d'une partie des montants relatifs à la nouvelle programmation 2019-2021 du Fonds régional pour les investissements communaux (FRIC)⁶⁵. Les communes luxembourgeoises disposent de réserves bien supérieures à la moyenne régionale alors que celles du Hainaut sont largement sous la moyenne. La majeure partie de ces réserves sont des fonds de réserves extraordinaires dont une partie a été alimentée par le FRIC.

Tableau 15 : Fonds de réserves fin 2019, document budgétaire BI 2019, communes wallonnes, euros par habitant

	BRABANT WALLON	HAINAUT	LIÈGE	LUX.	NAMUR	RÉGION
FRO	58.9	22.3	40.4	91.4	38.0	39.5
FRE	141.5	62.5	61.8	220.8	145.6	95.7
dont FRE hors FRIC	123.1	57.0	48.8	140.7	130.9	79.3
dont FRE FRIC	18.4	5.5	13.0	80.1	14.7	16.5
FR hors FRIC	181.9	79.3	89.3	232.1	168.9	118.8
FR avec FRIC	200.4	84.8	102.3	312.2	183.6	135.2

Source(s) : BI 2019 des communes wallonnes hors Communauté germanophone, calculs propres

⁶⁴ Représentant 90,9 % de la population dont 8 des 9 grandes villes (manque Mons)

⁶⁵ Fonds organisant un droit de tirage des communes sur base de trois programmations (2013-2016, 2017-2018 et 2019-2021) et qui vient en complément à d'autres mécanismes de subventions d'investissements d'intérêt public.

L'annexe XXI indique par ailleurs que les communes dont la population est socio-économiquement moins favorisée disposent de réserves plus faibles.

Les communes disposent ainsi encore d'un petit coussin budgétaire pour les années à venir qui semble se stabiliser ces deux dernières années après une diminution enregistrée entre 2013 et 2017. Durant ces années, notamment à la suite de la mise en place des balises d'emprunt, les communes ont davantage eu recours à leurs réserves pour financer leurs investissements.

Les montants issus du FRIC, depuis 2014, sont bien des réserves mais sont directement liés au financement d'investissements à venir et sont destinés à cet usage. Il faut donc davantage les considérer comme des subsides et on ne peut donc pas vraiment en tenir compte dans l'analyse de la soutenabilité à long terme. Dans le tableau 16, nous reprenons le montant des réserves aux comptes (qui n'intègrent pas les réserves FRIC avant 2014⁶⁶) et les montants prévus après les budgets initiaux (en intégrant donc les prélèvements prévus) mais en retirant cette fois les montants issus du FRIC.

Tableau 16 : Evolution des fonds de réserves (hors FRIC) entre 2012 et 2019, euros par habitant

FR hors FRIC	C2012	C2013	Après BI2017	Après BI2018	Après BI2019
Brabant wallon	176.01	204.78	152.3	161.5	181.9
Hainaut	83.41	83.39	66.4	81.3	79.3
Liège	91.87	89.32	97.1	92.7	89.3
Luxembourg	319.86	338.08	209.2	217.6	232.1
Namur	137.39	134.74	141.1	181.5	168.9
Région	122.28	125.87	106.7	118.6	118.8
Région montants totaux	424 331 420	438 904 891	376 092 675	421 311 304	417 836 179

Source(s) : C 2012 à 2013 et BI 2017 à 2019 des communes wallonnes hors Communauté germanophone, calculs propres

L'annexe XXII donne le détail des différents fonds de réserves. Les fonds de réserves ordinaires restent relativement stables et ce sont donc les fonds de réserves extraordinaires qui ont augmenté dernièrement. Ceci est sans doute lié aux investissements qui ont été moins importants ces dernières années et qui ne sont donc pas (encore ?) venus grever les réserves. Cette même annexe nous montre par ailleurs que la dette des communes wallonnes est stabilisée depuis 2012 autour de 140% du montant des recettes ordinaires à l'exercice propre.

La situation est similaire au niveau des provisions pour risques et charges. Les provisions aux comptes 2017 étaient revenues au niveau de celles de 2013. Après BI 2019⁶⁷, les provisions prévues par les communes auraient augmenté à 310 millions euros essentiellement du fait du provisionnement par Liège 'aide Pensions'⁶⁸.

⁶⁶ Nous ne présentons pas l'évolution des fonds de réserves après 2013 car depuis l'instauration du FRIC, les variations des réserves sont impactées par l'utilisation du droit de tirage par les communes.

⁶⁷ Utilisation de provision – Constitution de provisions aux budgets initiaux.

⁶⁸ Provisionnement de 100 millions euros en 2018 et 45 millions euros en 2019 pour une utilisation prévue de 46 millions euros pour ces deux années.

Tableau 17 : Provisions pour risques et charges aux comptes 2012-2017

	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Brabant wallon	12.39	13.40	11.53	16.41	34.23	36.26
Hainaut	34.38	34.02	39.57	44.86	59.31	68.02
Liège	78.11	169.62	120.59	99.42	87.56	74.85
Luxembourg	39.95	53.07	60.00	72.91	87.20	95.15
Namur	18.96	20.00	36.90	42.94	67.75	73.34
Région	42.93	70.63	61.19	59.45	68.08	69.32
Région montants totaux	148 986 434	246 283 724	214 176 667	208 872 321	240 032 027	245 225 609

Source(s) : C 2012 à 2017 des communes wallonnes hors Communauté germanophone, calculs propres

8. CONCLUSION

Les pouvoirs locaux wallons disposent de leviers budgétaires importants et quasiment identiques à ceux de la Région wallonne. Les communes y participent pour presque la moitié.

Leurs domaines d'action les plus importants sont, à côté de ceux liés au fonctionnement général, relatifs aux politiques sociales, à la voirie, la sécurité et au sport/culture.

On retrouve certaines politiques qui ont des champs d'application plus larges que le seul territoire d'une commune et sont également des priorités au niveau provincial. Une plus grande efficacité budgétaire pourrait ainsi résulter d'une plus grande collaboration avec les provinces et entre communes.

Les moyens financiers servant au financement de ces politiques proviennent de manière presque égale des autres pouvoirs publics et des ménages, les premiers compensant les seconds le cas échéant.

En effet, si les moyens financiers des communes proviennent principalement de la fiscalité, essentiellement les additionnels à l'I.P.P. et au Pr.I., les recettes de fonds sont également importantes. Le Fonds des communes, via ses dotations péréquations fiscales, permet de compenser partiellement le déséquilibre qui peut exister au niveau du potentiel fiscal des différentes communes.

Un déséquilibre apparaît aussi au niveau des dépenses qui sont proportionnellement plus importantes pour les communes dont la population est socioéconomiquement plus défavorisée. Ces dernières font ainsi face à un effet ciseau qui entraîne une plus grande difficulté à atteindre un équilibre sans puiser dans les réserves.

Or, garantir un équilibre budgétaire pour nos communes est primordial si nous voulons qu'elles continuent à investir dans des domaines où elles restent un acteur incontournable : les voiries, la culture et la conservation du patrimoine.

A première vue, cet équilibre est bien présent au budget initial 2019 et les communes disposent encore de certaines réserves. Néanmoins, l'équilibre n'est peut-être qu'apparent vu qu'il s'obtient, pour 52 communes, via l'utilisation de recettes fictives. Cependant, point positif à relever, les réserves et le solde à l'exercice global, en diminution durant plusieurs années, montrant ainsi une difficulté croissante pour les communes à rencontrer les dépenses exposées et donc à assumer leurs missions de service public, semblent repartir à la hausse.

Ces réserves risquent dès lors d'être insuffisantes pour que les communes puissent recommencer à investir davantage et faire face aux défis qui se présentent à elles à court terme (vieillesse de la population, financement des pensions des agents communaux⁶⁹, financement des zones de secours, ...).

Il convient par rapport à ces tendances de tenir compte de l'évolution à la hausse du manque à gagner lié à des décisions prises par les autres niveaux de pouvoir qui impactent les finances communales. L'Union des Villes et Communes de Wallonie a ainsi estimé⁷⁰ le manque à gagner en 2018 pour les communes à 257 millions EUR, soit 198,5 millions EUR liés à des décisions du Fédéral et 58,5 millions EUR pour des décisions régionales.

L'élaboration des budgets au cours des exercices à venir risque donc de devenir encore plus compliqué pour les communes.

⁶⁹ Notamment la cotisation de responsabilisation qui, selon les dernières estimations, passerait de 59,584 millions euros en 2018 à 159,066 millions euros en 2024.

⁷⁰ <http://www.uvcw.be/actualites/3,13,2,0,8199.htm>

9. SOURCES

Bednar, N. (2016), «La situation budgétaire des provinces wallonnes en 2016 », Le cahier des finances locales n°1, SPW éditions.

Bednar, N. (2017), « La situation budgétaire des communes wallonnes à l'initial 2017 », Le cahier des finances locales n°3, Juillet 2017, SPW éditions.

Bednar, N. (2018), « La situation budgétaire des communes wallonnes à l'initial 2018 », Le cahier des finances locales n°7, Août 2018, SPW éditions.

Belfius, « Etude finances locales 2018 », <https://www.belfius.be/publicsocial/FR/Expertise/Etudes/FinancesLocales/index.aspx>

BNB, Comptes des administrations publiques 2018, <https://stat.nbb.be/Index.aspx?DataSetCode=NFGOV&lang=fr>

Bosquillon L. et N. Hotton (2017), «Le calcul du solde SEC 2010 pour les communes et les CPAS wallons », Le cahier des finances locales n°2, SPW éditions.

Budgets initiaux des communes wallonnes pour les années 2006 à 2019.

Comptes budgétaires des communes wallonnes pour les années 2006 à 2017.

Union des Villes et Communes de Wallonie (2019), « Pressions sur les finances communales en 2018 et perspectives, avis de l'Union des Villes et Communes de Wallonie », 14 juin 2019, <http://www.uvcw.be/actualites/3,13,2,0,8199.htm>

ANNEXE I : TAUX DE RÉALISATION 2014 À 2017

Taux de réalisation 2017, exercice propre, communes wallonnes, euros

Groupe économique	Exercice propre	Crédits budgétaires 2017	Engagements / Droits nets extrapolés 2017 (99.81%)*	Taux de réalisation
60	Recettes ordinaires de prestation (ROP)	354 484 400	336 489 978	94.92%
61	Recettes ordinaires de transfert (ROT)	4 502 132 291	4 442 819 737	98.68%
62	Recettes ordinaires de dette (ROD)	113 485 447	108 187 622	95.33%
68	Provisions	60 025 637	71 517 252	119.14%
	Total Recettes ordinaires	5 030 127 774	4 959 014 589	98.59%
70	Dépenses ordinaires de personnel (DOP)	1 980 889 273	1 910 510 525	96.45%
71	Dépenses ordinaires de fonctionnement (DOF)	810 375 097	733 461 968	90.51%
72	Dépenses ordinaires de transfert (DOT)	1 548 843 946	1 550 105 201	100.08%
7X	Dépenses ordinaires de dette (DOD)	603 634 989	575 617 001	95.36%
78	Provisions	21 397 907	46 539 917	217.50%
	Total Dépenses ordinaires	4 965 141 212	4 816 234 612	97.00%
80	Recettes extraordinaires de transfert (RET)	612 064 258	171 888 044	28.08%
81	Recettes extraordinaires d'investissement (REI)	71 537 123	29 508 652	41.25%
82	Recettes extraordinaires de dette (RED)	766 533 771	290 567 155	37.91%
88	Rapatriement de provisions	0	354 099	/
90	Dépenses extraordinaires de transfert (DET)	43 404 501	48 296 997	111.27%
91	Dépenses extraordinaires d'investissement (DEI)	1 571 282 974	665 160 559	42.33%
92	Dépenses extraordinaires de dette (DED)	36 358 644	67 012 828	184.31%
98	Constitution de provision	12 464 207	15 091 502	121.08%
	Total Recettes extraordinaires	1 450 135 152	492 317 950	33.95%
	Total dépenses extraordinaires	1 663 510 326	795 561 886	47.82%

Source(s) : Budgets initiaux et comptes 2017 des communes wallonnes

*Les données des comptes 2017 sont extrapolées sur la base de la population. Lors de la publication de cette étude, la commune de Quiévrain n'avait pas rentré ses comptes 2017. Le taux de couverture de l'échantillon en termes de population est ainsi de 99,81%.

Taux de réalisation 2016, exercice propre, communes wallonnes, euros

Groupe économique	Exercice propre	Crédits budgétaires 2016	Engagements / Droits nets extrapolés 2016 (99.81%)*	Taux de réalisation
60	Recettes ordinaires de prestation (ROP)	333 784 198	317 610 864	95.15%
61	Recettes ordinaires de transfert (ROT)	4 513 525 356	4 437 787 670	98.32%
62	Recettes ordinaires de dette (ROD)	123 371 496	115 900 537	93.94%
68	Provisions	68 172 812	63 825 051	93.62%
	Total Recettes ordinaires	5 038 853 862	4 935 124 122	97.94%
70	Dépenses ordinaires de personnel (DOP)	1 939 296 778	1 857 715 133	95.79%
71	Dépenses ordinaires de fonctionnement (DOF)	793 187 842	711 435 537	89.69%
72	Dépenses ordinaires de transfert (DOT)	1 522 180 312	1 517 663 188	99.70%
7X	Dépenses ordinaires de dette (DOD)	605 407 451	569 625 950	94.09%
78	Provisions	39 642 496	69 627 706	175.64%
	Total Dépenses ordinaires	4 899 714 879	4 726 067 514	96.46%
80	Recettes extraordinaires de transfert (RET)	612 921 375	206 735 598	33.73%
81	Recettes extraordinaires d'investissement (REI)	56 394 298	37 197 055	65.96%
82	Recettes extraordinaires de dette (RED)	773 945 111	339 761 268	43.90%
88	Rapatriement de provisions	0	0	/
90	Dépenses extraordinaires de transfert (DET)	37 493 696	52 512 656	140.06%
91	Dépenses extraordinaires d'investissement (DEI)	1 664 359 343	900 586 710	54.11%
92	Dépenses extraordinaires de dette (DED)	32 746 805	28 571 537	87.25%
98	Constitution de provision	19 757 614	24 112 395	122.04%
	Total Recettes extraordinaires	1 443 260 785	583 693 920	40.44%
	Total dépenses extraordinaires	1 754 357 458	1 005 783 298	57.33%

Source(s) : Budgets initiaux et comptes 2016 des communes wallonnes

*Les données des comptes 2016 sont extrapolées sur la base de la population. Lors de la publication de cette étude, la commune de Quiévrain n'avait pas rentré ses comptes 2016. Le taux de couverture de l'échantillon en termes de population est ainsi de 99,81%.

Taux de réalisation 2014-2017, exercice propre, communes wallonnes, euros

Groupe économique	Exercice propre	2014	2015	2016	2017
60	Recettes ordinaires de prestation (ROP)	87.85%	89.07%	95.15%	94.92%
61	Recettes ordinaires de transfert (ROT)	97.73%	93.28%	98.32%	98.68%
62	Recettes ordinaires de dette (ROD)	94.03%	96.81%	93.94%	95.33%
68	Provisions	210.41%	125.64%	93.62%	119.14%
	Total Recettes ordinaires	98.21%	93.61%	97.94%	98.59%
70	Dépenses ordinaires de personnel (DOP)	98.78%	94.51%	95.79%	96.45%
71	Dépenses ordinaires de fonctionnement (DOF)	89.51%	88.46%	89.69%	90.51%
72	Dépenses ordinaires de transfert (DOT)	100.83%	100.19%	99.70%	100.08%
7X	Dépenses ordinaires de dette (DOD)	93.86%	96.34%	94.09%	95.36%
78	Provisions	424.81%	497.00%	175.64%	217.50%
	Total Dépenses ordinaires	97.90%	96.23%	96.46%	97.00%
80	Recettes extraordinaires de transfert (RET)	45.74%	29.65%	33.73%	28.08%
81	Recettes extraordinaires d'investissement (REI)	32.54%	60.31%	65.96%	41.25%
82	Recettes extraordinaires de dette (RED)	63.39%	44.45%	43.90%	37.91%
88	Rapatriement de provisions	68.68%	/	/	/
90	Dépenses extraordinaires de transfert (DET)	191.02%	166.94%	140.06%	111.27%
91	Dépenses extraordinaires d'investissement (DEI)	44.05%	44.20%	54.11%	42.33%
92	Dépenses extraordinaires de dette (DED)	66.77%	120.51%	87.25%	184.31%
98	Constitution de provision	524.77%	218.08%	122.04%	121.08%
	Total Recettes extraordinaires	53.76%	39.19%	40.44%	33.95%
	Total dépenses extraordinaires	51.02%	51.96%	57.33%	47.82%

Source(s) : Budgets initiaux et comptes 2014-2017 des communes wallonnes

ANNEXE II : EXERCICE PROPRE ET GLOBAL, BI 2019, COMMUNES WALLONNES (EUROS)

Recettes ordinaires, BI 2019, communes wallonnes, euros

	2019 extrapolé
Recettes ordinaires ex. propre	5 304 680 951
Exercices antérieurs	438 796 305
<i>dont boni des ex. antérieurs</i>	431 104 176
Prélèvements	52 590 823
Recettes ordinaires ex. global	5 796 068 079

Source(s) : BI 2019, communes wallonnes hors Communauté germanophone, calculs propres

Dépenses ordinaires, BI 2019, communes wallonnes, euros

	2019 extrapolé
Dépenses ordinaires ex. propre	5 255 111 548
Exercices antérieurs	100 228 790
<i>dont cotisations de responsabilisation(1)</i>	67 949 209
<i>dont mali des ex. antérieurs</i>	551 381
Prélèvements	111 930 585
Dépenses ordinaires ex. global	5 467 270 923

Source(s) : BI 2019, communes wallonnes hors Communauté germanophone, calculs propres ; (1) code 13110/113-21

38

Service extraordinaire, BI 2019, communes wallonnes, euros

	2019 extrapolé
Total Recettes extraordinaires propres	1 571 622 676
Total dépenses extraordinaires propres	1 715 559 350
Résultat extraordinaire propre	-143 936 674
Recettes extraordinaires exercices antérieurs	293 515 064
<i>dont boni des ex. antérieurs</i>	116 489 924
Dépenses extraordinaires exercices antérieurs	135 402 330
<i>dont mali des ex. antérieurs</i>	63 562 022
Résultat extraordinaires exercices antérieurs	158 112 735
06 - Prélèvements recettes	361 492 278
06- Prélèvements dépenses	260 991 224
Recettes extraordinaires globales	2 226 630 018
Dépenses extraordinaires globales	2 111 952 905

Source(s) : BI 2019, communes wallonnes hors Communauté germanophone, calculs propres

ANNEXE III : COMPTES NON FINANCIERS DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES -APERÇU

Dépenses des administrations de Belgique

	2017 (millions euros)	2018 (millions euros)	2017 (euros/ hab.)	2018 (euros/ hab.)
Administrations de sécurité sociale	93 905	96 627	8 294	8 494
Communautés et Régions	85 207	89 671	7 526	7 882
Pouvoir fédéral	117 102	120 070	10 343	10 555
Administrations locales de Belgique	31 262	32 551	2 761	2 861
Communauté française	18 912	19 424	4 156	4 254
Wallonie	13 770	14 645	3 810	4 041

Source(s) : <http://stat.nbb.be/Index.aspx>, consulté le 24 mai 2019 et calculs propres

Dépenses des administrations nettes de transferts aux autres administrations publiques

	2017 millions euros	2018 millions euros	2018 % des dépenses	2017 euros/ hab.	2018 euros/ hab.
Administrations de sécurité sociale	84 066	86 448	36.6%	7 425	7 599
Communautés et Régions	74 135	76 546	32.4%	6 548	6 729
Pouvoir fédéral	40 137	41 048	17.4%	3 545	3 608
Administrations locales de Belgique	30 952	32 235	13.6%	2 734	2 834
Total des Administrations de Belgique	229 290	236 276	100.0%	20 252	20 770
Communauté française	12 636	12 898		2 777	2 825
Wallonie	10 907	11 423		3 018	3 152
Communes wallonnes (y compris transferts)	5 211	-		1 473	-
Communes wallonnes (hors transferts)	3 760	-		1 063	-

Source(s) : <http://stat.nbb.be/Index.aspx>, consulté le 24 mai 2019 et calculs propres

Dépenses primaires des administrations nettes de transferts aux autres administrations publiques

	2017 millions euros	2018 millions euros	2018 % des dépenses	2017 euros/ hab.	2018 euros/ hab.
Administrations de sécurité sociale	81 598	84 245	38.6%	7 424	7 600
Communautés et Régions	70 157	72 852	33.4%	6 432	6 614
Pouvoir fédéral	32 064	30 418	13.9%	2 702	2 828
Administrations locales de Belgique	29 314	30 686	14.1%	2 704	2 808
Total des Administrations de Belgique	213 132	218 200	100.0%	19 262	19 851
Communauté française	11 876	12 458		2 745	2 792
Wallonie	10 575	10 840		2 890	3 019

Source(s) : <http://stat.nbb.be/Index.aspx>, consulté le 24 mai 2019 et calculs propres

ANNEXE IV : COMPTES DÉTAILLÉS DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES, FORMATION BRUTE DE CAPITAL FIXE

Formation brute de capital, ensemble des administrations publiques de Belgique (millions euros)

	2013	2014	2015	2016	2017
Formation brute de capital (P.5)	9 492	9 232	9 374	9 266	9 713
Formation brute de capital fixe (P.51)	9 250	9 367	9 459	9 313	9 771
Acquisitions moins cessions d'actifs fixes corporels (P.511)	6 535	6 618	6 671	6 378	6 754
Acquisitions moins cessions d'actifs fixes incorporels (P.512)	2 715	2 749	2 788	2 935	3 018
Addition à la valeur des actifs non financiers non produits (P.513)	-	-	-	-	-

Source(s) : <http://stat.nbb.be/Index.aspx>, consulté le 24 mai 2019

Formation brute de capital, ensemble des pouvoirs locaux de Belgique (millions euros)

	2013	2014	2015	2016	2017
Formation brute de capital (P.5)	3 222	2 857	2 847	2 542	3 033
Formation brute de capital fixe (P.51)	3 293	2 917	2 899	2 618	3 099
Acquisitions moins cessions d'actifs fixes corporels (P.511)	3 291	2 915	2 893	2 611	3 092
Acquisitions moins cessions d'actifs fixes incorporels (P.512)	2	2	7	7	7
Addition à la valeur des actifs non financiers non produits (P.513)	-	-	-	-	-

Source(s) : <http://stat.nbb.be/Index.aspx>, consulté le 24 mai 2019

Formation brute de capital fixe, Belgique (millions euros et part relative)

	2013	2014	2015	2016	2017
Ensemble des administrations	9 250	9 367	9 459	9 313	9 771
Pouvoir fédéral	1 008	1 025	947	953	990
Communautés et Régions	4 886	5 343	5 553	5 673	5 605
Pouvoirs locaux	3 293	2 917	2 899	2 618	3 099
Administrations de sécurité sociale	64	82	60	69	78
Ensemble des administrations	100%	100%	100%	100%	100%
Pouvoir fédéral	11%	11%	10%	10%	10%
Communautés et Régions	53%	57%	59%	61%	57%
Pouvoirs locaux	36%	31%	31%	28%	32%
Administrations de sécurité sociale	1%	1%	1%	1%	1%

Source(s) : <http://stat.nbb.be/Index.aspx>, consulté le 24 mai 2019

ANNEXE V : LES RECETTES ORDINAIRES DES COMMUNES WALLONNES AUX BUDGETS INITIAUX 2014-2019, EXERCICE PROPRE

Recettes ordinaires, exercice propre, budget initiaux 2014-2019, communes wallonnes (euros)

	2014	2015	2016	2017	2018	2019 extrapolé	19/18	moyenne 14-19
Total ROP	352 838 934	339 506 203	333 784 198	354 484 400	364 559 003	367 325 449	0.8%	0.8%
Total ROT	4 167 591 137	4 334 396 217	4 513 525 356	4 502 132 291	4 586 344 264	4 715 345 258	2.8%	2.5%
Total ROD	148 291 618	137 752 682	123 371 496	113 485 447	113 845 779	109 487 859	-3.8%	-5.9%
Provisions	56 004 972	78 958 846	68 172 812	60 025 637	176 817 651	112 522 385	-36.4%	15.0%
Recettes ordinaires ex. propre	4 724 726 660	4 890 613 947	5 038 853 862	5 030 127 774	5 241 566 697	5 304 680 951	1.2%	2.3%
Exercices antérieurs	451 196 305	444 469 960	332 531 242	374 655 738	371 798 554	438 796 305	18.0%	-0.6%
Prélèvements	10 275 076	27 233 214	45 694 292	34 661 272	43 941 691	52 590 823	19.7%	38.6%
Recettes ordinaires ex. global	5 186 198 041	5 362 317 121	5 417 079 396	5 439 444 785	5 657 306 942	5 796 068 079	2.5%	2.2%

Source(s) : BI 2014 à 2019, communes wallonnes hors Communauté germanophone, calculs propres

ANNEXE VI : RÉPARTITION DES RECETTES ORDINAIRES, EXERCICE PROPRE, BI 2019, COMMUNES WALLONNES (LE CHIFFRE 1 PERMET DE RELIER LE CODE ÉCONOMIQUE AU CONTRIBUTEUR)

Code éco. 1	Code éco. 2	Libellé	Ménages	Entreprises	Pouvoirs publics	Communes	Hybride	Montants BI 2019 (euros)
106	01	Notes de crédit et ristournes du service ordinaire	0	0	0	1	0	31 179 345
106	02	Récupération de charges de personnel payées indûment	0	0	0	1	0	509 201
161	01	Produits de prestations directes concernant la fonction	0	0	0	0	1	33 031 128
161	02	Produits de ventes de biens concernant la fonction	0	0	0	0	1	36 127 864
161	03	Produits de la location mobilière relative à la fonction	0	0	0	0	1	1 069 439
161	04	Produits des droits d'entrée	0	0	0	0	1	6 135 982
161	05	Produits des concessions de droits accordées	0	1	0	0	0	73 102 941
161	06	Récupération des frais de procédure et de poursuite	0	0	0	0	1	1 592 570
161	07	Interventions des parents dans les transports scolaires	1	0	0	0	0	716 786
161	08	Interventions des parents dans les repas scolaires	1	0	0	0	0	8 521 693
161	09	Intervention des parents dans la surveillance et les cours	1	0	0	0	0	12 589 005
161	10	Intervention des parents dans les classes de plein air et de neige	1	0	0	0	0	2 942 324
161	11	Produits des droits forestiers d'affouage et d'abattage	0	0	0	0	1	295 750
161	12	Produits de la vente des coupes de bois sur pied	0	1	0	0	0	40 591 079
161	13	Produits de la vente des bois abattus	0	0	0	0	1	309 099
161	14	Remboursements des avantages en nature du personnel et des mandataires	0	0	0	1	0	2 541 489
161	48	Produits et récupérations divers relatifs à la fonction	0	0	0	0	1	38 130 706
162	01	Produits de prestations pour les pouvoirs publics	0	0	1	0	0	3 085 383
163	01	Produits des locations immobilières aux entreprises et aux ménages	0	0	0	0	1	59 766 177
163	48	Produits et récupérations divers	0	0	0	0	1	-
164	01	Produits des locations immobilières aux pouvoirs publics	0	0	1	0	0	7 469 790

180	01	Récupération des travaux exécutés pour le compte de tiers	0	0	0	0	0	0	0	1	3 691 365
180	02	Droits de passage	0	0	0	0	0	0	0	1	201 894
180	48	Produits des interventions diverses	0	0	0	0	0	0	0	1	704 395
206	01	Récupération des charges financières et des pertes des entreprises	0	1	0	0	0	0	0	0	-
261	01	Intérêts créditeurs des titres de placements	0	1	0	0	0	0	0	0	448 070
261	03	Intérêts créditeurs des prêts accordés à plus d'un an	0	1	0	0	0	0	0	0	58 383
262	01	Ristournes sur intérêts des emprunts	0	1	0	0	0	0	0	0	246 058
263	01	Remboursements des charges financières des emprunts à charge de tiers	0	1	0	0	0	0	0	0	875 335
264	01	Intérêts créditeurs sur les comptes courants au crédit communal	0	1	0	0	0	0	0	0	142 038
264	02	Intérêts créditeurs sur les comptes de placements à terme au crédit communal	0	1	0	0	0	0	0	0	537 346
264	03	Intérêts créditeurs de comptes financiers divers	0	1	0	0	0	0	0	0	318 202
264	04	Intérêts créditeurs sur les comptes de placements à terme divers	0	1	0	0	0	0	0	0	209 557
265	01	Intérêts de retard créditeurs sur les créances	0	0	0	0	0	0	0	1	537 074
266	01	Bénéfices de change	0	0	0	0	0	0	0	1	70
268	01	Récupération sur tiers des charges financières d'emprunts garantis par la commune	0	0	0	0	0	0	0	1	6 127
269	01	Produits des rentes viagères et perpétuelles	0	0	0	0	0	0	0	1	128 491
271	01	Participations dans les bénéfices des régies communales	0	1	0	0	0	0	0	0	4 135 196
272	01	Dividendes de participations dans les intercommunales	0	1	0	0	0	0	0	0	95 640 467
273	01	Dividendes de participations dans les sociétés fédérales et régionales	0	1	0	0	0	0	0	0	38 680
274	01	Dividendes de participations dans le crédit communal	0	1	0	0	0	0	0	0	904
275	01	Dividendes de participations dans les autres entreprises publiques	0	1	0	0	0	0	0	0	404 937
280	01	Dividendes de participations dans les entreprises privées	0	1	0	0	0	0	0	0	489 786
280	02	Dividendes et ristournes sur des concessions accordées	0	1	0	0	0	0	0	0	1 005 503
306	01	Récupération des transferts de revenus au secteur privé	0	1	0	0	0	0	0	0	367 889

307	01	Excédent de trésorerie	0	0	0	1	0	1 225
361	01	Taxe sur la conservation des véhicules saisis par la police	1	0	0	0	0	2 005 224
361	02	Taxe sur la délivrance de documents concernant les établissements dangereux, incommodes et insalubres	0	1	0	0	0	414 670
361	03	Taxe sur la délivrance de permis de lotir	0	0	0	0	1	1 220 261
361	04	Taxe sur la délivrance de documents administratifs	0	0	0	0	1	24 612 139
361	48	Taxe sur les prestations administratives diverses	0	0	0	0	1	2 876 731
362	01	Taxes pour l'acquisition de terrains de voirie	0	0	0	0	1	7 115
362	02	Taxes pour le pavage des rues	0	0	0	0	1	91 866
362	03	Taxe pour la construction des trottoirs	0	0	0	0	1	131 414
362	04	Taxe pour la construction des égouts	0	0	0	0	1	120 749
362	05	Taxe pour le raccordement au réseau d'égout	0	0	0	0	1	1 038 408
362	06	Taxe pour la construction de conduites d'eau	0	0	0	0	1	10 500
362	07	Taxe d'urbanisation	0	0	0	0	1	508 400
362	08	Taxe sur l'inflexion dans les trottoirs	0	0	0	0	1	9 800
362	09	Taxe pour commodités spéciales dans les rues piétonnières	0	0	0	0	1	-
362	48	Taxes diverses de remboursement	0	0	0	0	1	229 055
363	01	Taxe sur les bâtiments reliés ou reliables au réseau d'eau	0	0	0	0	1	253 000
363	02	Taxe sur le raccordement au réseau de distribution d'eau	0	0	0	0	1	255 000
363	03	Taxe sur l'enlèvement des immondices et résidus ménagers	1	0	0	0	0	199 081 143
363	04	Taxe sur la vidange des fosses d'aisance	0	0	0	0	1	-
363	05	Taxe sur l'enlèvement de déchets industriels et encombrants	0	1	0	0	0	115 633
363	06	Taxe d'enlèvement et d'entreposage de véhicules ou d'objets	0	0	0	0	1	1 336
363	07	Taxe sur le déversement sauvage d'immondices sur la voie publique	0	0	0	0	1	342 127
363	08	Taxe sur les immeubles reliés ou reliables au réseau d'égouts	0	0	0	0	1	10 778 696
363	09	Taxe sur l'entretien des égouts	0	0	0	0	1	13 065 522
363	10	Taxe sur les inhumations, dispersion de cendres, columbarium	1	0	0	0	0	1 914 595

363	11	Taxe sur les exhumations	1	0	0	0	0	0	237 809
363	12	Taxe sur les transports funèbres	1	0	0	0	0	0	417 195
363	13	Taxe sur l'occupation des caveaux d'attente	1	0	0	0	0	0	20 996
363	14	Taxe sur le séjour à la morgue ou au dépôt mortuaire	1	0	0	0	0	0	27 580
363	15	Taxe sur les tombes et caveaux	1	0	0	0	0	0	151 819
363	16	Taxe sur la délivrance de récipients ou d'autocollants pour les résidus ménagers	1	0	0	0	0	0	36 008 768
363	17	Taxe pour la protection de l'environnement	0	0	0	0	0	1	1 000
363	18	Taxe pour l'utilisation de conteneurs communaux	0	0	0	0	0	1	525 867
363	48	Taxes diverses sur prestations d'hygiène publique	0	0	0	0	0	1	4 895 598
364	01	Taxe sur le personnel occupé	0	1	0	0	0	0	-
364	02	Taxe sur les serveuses de bar	0	1	0	0	0	0	397 923
364	03	Taxe sur la force motrice	0	1	0	0	0	0	32 657 046
364	04	Taxe sur les tanks et les réservoirs	0	1	0	0	0	0	401 627
364	05	Taxe sur les fours à coke	0	1	0	0	0	0	-
364	06	Taxe sur les charbonnages	0	1	0	0	0	0	-
364	07	Taxe sur les briqueteries	0	1	0	0	0	0	-
364	08	Taxe sur les brasseries	0	1	0	0	0	0	-
364	09	Taxe sur les carrières	0	1	0	0	0	0	1 712 925
364	10	Taxe sur les industries chimiques	0	1	0	0	0	0	-
364	11	Taxe pour le démergement	0	1	0	0	0	0	-
364	12	Taxe sur les débits de boissons	0	1	0	0	0	0	805 413
364	13	Taxe sur les débits de tabac	0	1	0	0	0	0	161 390
364	14	Taxe sur les salles de vente	0	1	0	0	0	0	-
364	15	Taxe sur le colportage	0	1	0	0	0	0	15 390
364	16	Taxe sur les agences de paris et de jeux	0	1	0	0	0	0	126 889
364	17	Taxe sur les débits de boissons ouverts en dehors des heures	0	1	0	0	0	0	52 700
364	18	Taxe sur les cercles privés	0	1	0	0	0	0	127 477
364	19	Taxe sur les étalages et les vitrines	0	1	0	0	0	0	-
364	20	Taxe sur l'autorisation de vendre du poisson	0	1	0	0	0	0	-

364	21	Taxe sur les exploitations de taxis	0	1	0	0	0	0	293 792
364	22	Taxe sur les enseignes et réclames lumineuses	0	1	0	0	0	0	4 627 525
364	23	Taxe sur les panneaux publicitaires	0	1	0	0	0	0	6 957 193
364	24	Taxe sur la diffusion publicitaire	0	1	0	0	0	0	29 133 757
364	25	Taxe sur les panneaux directionnels	0	1	0	0	0	0	48 546
364	26	Taxe de séjour	0	1	0	0	0	0	5 408 226
364	27	Taxe sur les terrains de camping	0	1	0	0	0	0	1 122 713
364	28	Taxe sur les dépôts de matériaux	0	1	0	0	0	0	4 130
364	29	Taxe sur les dépôts de mitraille, véhicules usagés, abandonnés	0	1	0	0	0	0	216 992
364	30	Taxe annuelle sur les établissements dangereux, insalubres ou incommodes	0	1	0	0	0	0	770 969
364	31	Autre taxe sur les établissements dangereux, insalubres ou incommodes	0	1	0	0	0	0	23 000
364	32	Taxe sur les banques et les institutions financières	0	1	0	0	0	0	2 430 413
364	33	Taxe sur les décharges	0	1	0	0	0	0	2 419 310
364	34	Taxe sur les chambres	0	1	0	0	0	0	3 987 094
364	35	Taxe sur les maisons de rendez-vous	0	1	0	0	0	0	-
364	48	Taxes diverses sur les entreprises	0	1	0	0	0	0	17 570 161
365	01	Taxe sur les spectacles	0	0	0	0	0	1	5 519 472
365	02	Taxe sur les bals publics	0	0	0	0	0	1	177 823
365	03	Taxe sur les instruments de musique et de télévision	0	0	0	0	0	1	-
365	04	Taxe sur le port de masques	0	1	0	0	0	0	-
365	05	Taxe sur les jeux de quilles	0	1	0	0	0	0	12 000
365	06	Taxe sur les appareils de jeux non automatiques	0	1	0	0	0	0	-
365	07	Taxe sur les jeux et paris	0	1	0	0	0	0	750
365	08	Taxe sur les locations de bateaux	0	1	0	0	0	0	247 445
365	09	Taxe sur la location d'animaux de selle	0	1	0	0	0	0	-
365	10	Taxe sur les luna-parks	0	1	0	0	0	0	-
365	48	Taxes diverses sur les spectacles et divertissements	0	0	0	0	0	1	44 721
366	01	Taxe sur les droits d'emplacement sur les marchés	0	1	0	0	0	0	7 009 191

366	03	Taxe sur les forains, les loges foraines et mobiles	0	1	0	0	0	0	0	2 227 463
366	05	Taxe de droits de quai	0	1	0	0	0	0	0	25 000
366	06	Taxe sur le placement de terrasses, tables, chaises	0	1	0	0	0	0	0	1 059 840
366	07	Taxe sur les parkings	0	1	0	0	0	0	0	20 098 512
366	08	Taxe sur le stationnement des taxis et voitures de louage	0	1	0	0	0	0	0	44 750
366	09	Taxe sur les kiosques à journaux, sur les baraques à frites,...	0	1	0	0	0	0	0	231 954
366	10	Taxe sur l'exploitation des plages et des rives	0	1	0	0	0	0	0	-
366	11	Taxe sur les photographes et filmeurs	0	1	0	0	0	0	0	-
366	12	Taxe sur les pompes à essence, à huile, à air comprimé	0	1	0	0	0	0	0	-
366	13	Taxe sur les distributeurs automatiques	0	1	0	0	0	0	0	1 500
366	14	Taxe sur les occupations diverses de la voie publique	0	0	0	0	0	0	1	2 740 619
366	15	Taxe sur les appareils de chargement et de déchargement	0	1	0	0	0	0	0	-
366	48	Taxes diverses sur l'occupation du domaine public	0	0	0	0	0	0	1	621 807
367	01	Taxe sur le patrimoine mobilier	0	0	0	0	0	0	1	-
367	02	Taxe sur la construction, l'aménagement de bâtiments ou de palissades	0	0	0	0	0	0	1	809 300
367	03	Taxe sur les balcons, loggias et marquises	0	0	0	0	0	0	1	-
367	04	Taxe sur les gouttières, gargouilles, couvre-rigoles	0	0	0	0	0	0	1	-
367	05	Taxe sur les entrées de caves, souterrains, caves sous voirie	0	0	0	0	0	0	1	180 000
367	06	Taxe sur les portes cochères	0	0	0	0	0	0	1	-
367	07	Taxe sur les grillages et les clôtures	0	0	0	0	0	0	1	-
367	08	Taxe sur les chalets de vacances d'agrément, caravanes	0	0	0	0	0	0	1	347 135
367	09	Taxe sur les terrains à bâtir non bâtis (loi 29.03.1962 article 70bis)	0	0	0	0	0	0	1	2 059 222
367	10	Taxe sur les antennes extérieures	0	0	0	0	0	0	1	754 495
367	11	Taxe sur l'absence de places de parking	0	0	0	0	0	0	1	787 856
367	12	Taxe sur les biens exonérés du précompte immobilier	0	0	0	0	0	0	1	-
367	13	Taxe sur les secondes résidences	1	0	0	0	0	0	0	13 587 845
367	14	Taxe sur les terrains non bâtis situés dans les dunes	0	0	0	0	0	0	1	-
367	15	Taxe sur les immeubles inoccupés, inachevés, les taudis	0	0	0	0	0	0	1	8 974 531

367	16	Taxe sur les ruines industrielles	0	1	0	0	0	0	0	-
367	17	Taxe sur les bois et forêts	0	0	0	0	0	0	1	-
367	18	Taxe sur les piscines privées	1	0	0	0	0	0	0	915 634
367	19	Taxe sur les surfaces de bureau	0	1	0	0	0	0	0	1 190 722
367	20	Taxe sur les locaux destinés à l'accomplissement d'actes de commerce	0	1	0	0	0	0	0	4 044 697
367	48	Taxes diverses sur le patrimoine	0	0	0	0	0	0	1	3 661 195
368	01	Taxe sur le personnel de maison et de service	1	0	0	0	0	0	0	-
368	02	Taxe sur les chevaux de luxe	1	0	0	0	0	0	0	39 845
368	03	Taxe sur les pigeonniers	1	0	0	0	0	0	0	-
368	04	Taxe sur les chiens	1	0	0	0	0	0	0	61 781
368	05	Taxe sur les permis de chasse et de port d'arme	1	0	0	0	0	0	0	99 330
368	06	Taxe sur la tenderie	1	0	0	0	0	0	0	-
368	07	Taxe sur les véhicules sans moteur	1	0	0	0	0	0	0	-
368	08	Taxe sur les bicyclettes et les cyclomoteurs	1	0	0	0	0	0	0	-
368	09	Taxe sur les motocyclettes, bateaux et canots de plaisance	1	0	0	0	0	0	0	4 995
368	10	Taxe sur le contrôle, le plombage et le pressage de houblon	0	1	0	0	0	0	0	-
368	11	Taxe sur les stands de tir	0	1	0	0	0	0	0	-
368	12	Taxe sur les courts de tennis	0	1	0	0	0	0	0	11 250
368	13	Taxe sur le transport des personnes en état d'ivresse	1	0	0	0	0	0	0	-
368	14	Taxe communale à caractère général	0	0	0	0	0	0	1	3 605
368	15	Taxe sur les terrains de golf	0	1	0	0	0	0	0	142 015
368	16	Taxe sur les lâchers de pigeon	1	0	0	0	0	0	0	-
368	17	Taxe sur les fausses alertes	1	0	0	0	0	0	0	-
368	48	Taxes diverses	0	0	0	0	0	0	1	22 761
371	01	Taxe additionnelle au précompte immobilier	80.23%	19.77%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	968 716 438
372	01	Taxe additionnelle à l'impôt des personnes physiques	1	0	0	0	0	0	0	954 570 210
373	01	Taxe additionnelle à la taxe sur les automobiles	66.97%	33.03%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	43 879 822
374	01	Taxe additionnelle à la taxe sur les vélos, vélomoteurs	1	0	0	0	0	0	0	-

374	02	Taxe additionnelle à la taxe sur les motos et bateaux et les canots de plaisance	1	0	0	0	0	0	0	-
374	03	Taxe additionnelle à la taxe sur les véhicules sans moteur	1	0	0	0	0	0	0	-
375	01	Taxe additionnelle à la taxe sur les chiens	1	0	0	0	0	0	0	10
376	01	Taxes additionnelles aux autres taxes provinciales	0	0	0	0	0	0	1	34
377	01	Taxes additionnelles aux taxes pour l'environnement	0	0	0	0	0	0	1	125 845
377	48	Taxes additionnelles aux autres taxes régionales ou communautaires	0	0	0	0	0	0	1	-
380	01	Indemnités pour petits dommages des entreprises et des ménages	0	0	0	0	0	0	1	8 424 083
380	02	Cotisations des mandataires pour la pension	0	0	0	0	1	0	0	3 976 812
380	03	Amendes	0	0	0	0	0	0	1	9 253 794
380	05	Dons manuels	0	0	0	0	0	0	1	162 706
380	06	Contributions des entreprises et ASBL dans les charges de traitement du personnel détaché	0	1	0	0	0	0	0	7 156 031
380	48	Autres contributions des entreprises et des ménages	0	0	0	0	0	0	1	14 322 819
406	01	Récupération des transferts de revenus au secteur public	0	0	1	0	0	0	0	1 982 825
461	01	Contributions de l'autorité supérieure dans les traitements du personnel enseignant	0	0	1	0	0	0	0	2 463 104
462	01	Contributions de l'autorité supérieure dans les charges de pension du personnel enseignant	0	0	1	0	0	0	0	4 268
463	01	Contribution de l'autorité supérieure dans les frais de fonctionnement de l'enseignement	0	0	1	0	0	0	0	111 186 144
463	02	Contribution de l'autorité supérieure pour les fournitures classiques	0	0	1	0	0	0	0	1 026 598
464	01	Remboursement par l'autorité supérieure des charges financières des emprunts	0	0	1	0	0	0	0	131 922 045
465	01	Contribution de l'autorité supérieure dans les frais de fonctionnement	0	0	1	0	0	0	0	28 185 445
465	02	Contribution de l'autorité supérieure dans les frais de personnel	0	0	1	0	0	0	0	185 006 454
465	03	Contribution de l'autorité supérieure dans la délivrance de permis de conduire	0	0	1	0	0	0	0	229 823

465	04	Contribution de l'autorité supérieure dans les frais de recensement divers	0	0	1	0	0	175 753
465	05	Contribution de l'autorité supérieure pour le personnel contractuel subsidié	0	0	1	0	0	191 158 200
465	06	Contribution de l'autorité supérieure dans les charges de traitements du personnel détaché	0	0	1	0	0	1 045 260
465	48	Autres contributions spécifiques de l'autorité supérieure	0	0	1	0	0	130 813 468
466	01	Fonds des communes	0	0	1	0	0	1 252 355 443
466	02	Fonds complémentaire pour recettes garanties	0	0	1	0	0	-
466	03	Fonds d'aide exceptionnelle	0	0	1	0	0	2 500
466	04	Contributions dans les charges de pension	0	0	1	0	0	36 877
466	05	Aide exceptionnelle	0	0	1	0	0	6 085 665
466	06	Fonds spéciaux pour les communes au centre régional d'incendie	0	0	1	0	0	-
466	07	Fonds flamand pour l'intégration des plus défavorisés	0	0	1	0	0	-
466	08	Dotation particulière	0	0	1	0	0	10 074
466	09	Fonds de compensation pour la non perception des additionnels au précompte immobilier	0	0	1	0	0	25 172 197
466	48	Autres contributions de l'autorité supérieure à des fins générales	0	0	1	0	0	32 228 890
469	01	Indemnités pour petits dommages de l'autorité supérieure	0	0	1	0	0	2 000
481	01	Contributions des autres pouvoirs publics dans les traitements des enseignants	0	0	1	0	0	645 774
482	01	Contributions des autres pouvoirs publics dans les pensions des enseignants	0	0	1	0	0	-
483	01	Contribution des autres pouvoirs publics dans les frais de fonctionnement de l'enseignement	0	0	1	0	0	410 055
485	01	Contribution des autres pouvoirs publics dans les frais de fonctionnement	0	0	1	0	0	7 706 419
485	02	Contribution des autres pouvoirs publics dans les frais de personnel	0	0	1	0	0	17 156 034
485	06	Contribution des autres pouvoirs publics dans les charges de traitement du personnel détaché	0	0	1	0	0	7 142 822

485	48	Contributions des autres pouvoirs publics à des fins spécifiques	0	0	1	0	0	0	16 502 954
489	01	Indemnités pour petits dommages des autres pouvoirs publics	0	0	1	0	0	0	192 971
490	01	Contributions pour les traitements de l'enseignement libre	0	0	1	0	0	0	388 988
664	01	Récupération sur l'autorité supérieure des remboursements périodiques des emprunts	0	0	1	0	0	0	23 776 213
665	01	Remboursement d'annuités de dommages de guerre 14-18	1	0	0	0	0	0	380
667	01	Récupération sur l'autorité supérieure du remboursement des emprunts pour le déficit des hôpitaux du CPAS	0	0	1	0	0	0	-
668	01	Récupération sur l'autorité supérieure du remboursement des emprunts de consolidation	0	0	1	0	0	0	-
861	01	Remboursement périodique des prêts par les entreprises publiques	0	1	0	0	0	0	225 214
867	01	Remboursement périodique des prêts par les entreprises privées	0	1	0	0	0	0	17 197
870	01	Remboursement périodique des prêts par les ménages et ASBL	1	0	0	0	0	0	295 940
891	01	Remboursement périodique des prêts par l'autorité supérieure	0	0	1	0	0	0	1
893	01	Remboursement périodique par les tiers des emprunts à leur charge	0	0	0	0	0	1	1 578 023
893	02	Remboursement périodique par les autres pouvoirs publics des prêts accordés	0	0	1	0	0	0	1 245 274
968	01	Remboursement par les tiers des emprunts garantis	0	0	0	0	0	1	3 811
994	01	Prélèvements sur le fonds de réserves ordinaires	0	0	0	0	1	0	-
996	01	Prélèvements du service extraordinaire pour l'ordinaire	0	0	0	0	1	0	69 057 298
998	01	Utilisation des provisions pour risques et charges	0	0	0	0	1	0	40 562 848
998	02	Reprises des provisions pour risques et charges	0	0	0	0	1	0	1 977 112
Total									5 261 067
									379 (1)

Source(s) : BI 2019, communes wallonnes hors Communauté germanophone, calculs propres

(1) Montant différent de celui des recettes ordinaires présenté au tableau 4 car ici le chiffre n'est pas extrapolé.

VII : CLÉ DE RÉPARTITION MÉNAGES-ENTREPRISES Pr.I., BI 2019.

Estimation de la répartition des recettes Pr.I. entre entreprises et ménages, communes par province, hors Communauté germanophone

	Ménages	Entreprises
BW	87.3%	12.7%
Hainaut	78.4%	21.6%
Liège	77.1%	22.9%
Luxembourg	80.7%	19.3%
Namur	85.2%	14.8%
Wallonie	80.2%	19.8%

Source(s) : SPF finances, SPW Fiscalité, calculs propres

Estimation de la répartition des recettes Pr.I. entre entreprises et ménages, communes par arrondissement, hors Communauté germanophone

Arrondissement	INS	Ménages	Entreprises
Nivelles	25000-26000	87.3%	12.7%
Ath	51000-52000	83.9%	16.1%
Charleroi	52000-53000	78.9%	21.1%
Mons	53000-54000	80.9%	19.1%
Soignies	55000-56000	67.9%	32.1%
Thuin	56000-57000	93.0%	7.0%
Tournai	57000-58000	70.8%	29.2%
La Louvière	58000-59000	83.6%	16.4%
Huy	61000-62000	57.7%	42.3%
Liège	62000-63000	79.3%	20.7%
Verviers	63000-64000	80.2%	19.8%
Waremme	64000-65000	81.8%	18.2%
Arlon	81000-82000	81.4%	18.6%
Bastogne	82000-83000	85.9%	14.1%
Marche	83000-84000	85.4%	14.6%
Neufchâteau	84000-85000	85.5%	14.5%
Virton	85000-86000	63.6%	36.4%
Dinant	91000-92000	85.2%	14.8%
Namur	92000-93000	84.6%	15.4%
Philippeville	93000-94000	89.7%	10.3%

Source(s) : BI 2019, communes wallonnes hors Communauté germanophone, calculs propres

Estimation de la répartition des recettes Pr.I. entre entreprises et ménages, communes

INS	Communes	Ménages	Entreprises
25119	Lasne	99.5%	0.5%
25018	Chaumont-Gistoux	98.8%	1.2%
52025	Farciennes	98.5%	1.5%
25117	Chastre	98.4%	1.6%
56086	Pecq	98.3%	1.7%
84029	Herbeumont	98.1%	1.9%
93018	Doische	97.8%	2.2%
25005	Beauvechain	97.8%	2.2%
85034	Saint-Léger	97.8%	2.2%
53044	Hensies	97.7%	2.3%
93090	Viroinval	97.7%	2.3%
25110	Waterloo	97.7%	2.3%
53083	Colfontaine	97.6%	2.4%
63038	Jalhay	97.6%	2.4%
25122	Ramillies	97.3%	2.7%
56029	Thuin	97.3%	2.7%
81003	Attert	97.2%	2.8%
	...		
62108	Visé	62.9%	37.1%
61068	Villers-le-Bouillet	62.8%	37.2%
62079	Oupeye	62.8%	37.2%
57096	Quévy	60.5%	39.5%
62051	Herstal	59.3%	40.7%
52074	Pont-à-Celles	59.0%	41.0%
63089	Thimister-Clermont	56.9%	43.1%
61039	Marchin	55.6%	44.4%
57097	Braine-le-Comte	55.2%	44.8%
62120	Flémalle	51.7%	48.3%
64029	Geer	49.2%	50.8%
57003	Tournai	48.7%	51.3%
53070	Quiévrain	46.0%	54.0%
63086	Trois-Ponts	45.2%	54.8%
85045	Virton	44.8%	55.2%
64056	Oreye	43.2%	56.8%
55085	Montigny-le-Tilleul	42.2%	57.8%
25044	Ittre	40.0%	60.0%
92140	Jemeppe-sur-Sambre	39.2%	60.8%
61080	Engis	35.7%	64.3%
61031	Huy	35.0%	65.0%
55050	Chimay	31.1%	68.9%
85047	Rouvroy	12.0%	88.0%

Source(s) : BI 2019, communes wallonnes hors Communauté germanophone, calculs propres

VIII : RÉPARTITION DES RECETTES ORDINAIRES BI 2019, EXERCICE PROPRE, PAR
ARRONDISSEMENT

	Ménages	Entreprises	Pouvoirs publics	Commune	Hybride
AR. NIVELLES	57.5%	10.8%	24.3%	1.2%	6.2%
BEAUVECHAIN	60.3%	6.9%	27.6%	0.2%	5.0%
BRAINE-L'ALLEUD	58.3%	12.0%	21.1%	0.8%	7.7%
BRAINE-LE-CHÂTEAU	60.9%	14.6%	21.5%	0.3%	2.8%
CHAUMONT-GISTOUX	70.2%	4.2%	19.7%	2.1%	3.8%
COURT-SAINT-ETIENNE	59.4%	5.3%	28.7%	0.3%	6.4%
GENAPPE	56.4%	7.1%	24.2%	5.9%	6.3%
GREZ-DOICEAU	67.2%	5.9%	23.0%	0.8%	3.1%
INCOURT	54.2%	6.3%	33.9%	1.4%	4.2%
ITTRE	35.7%	26.2%	32.7%	0.1%	5.3%
JODOIGNE	59.7%	5.5%	28.6%	0.1%	6.1%
LA HULPE	53.9%	10.5%	25.5%	0.3%	9.8%
MONT-SAINT-GUIBERT	68.3%	12.0%	17.2%	0.3%	2.2%
NIVELLES	52.4%	15.4%	28.5%	0.2%	3.6%
PERWEZ	49.3%	8.4%	28.1%	1.4%	12.9%
RIXENSART	58.4%	14.8%	19.1%	1.7%	6.0%
TUBIZE	49.2%	12.0%	32.8%	1.1%	4.7%
VILLERS-LA-VILLE	61.9%	7.8%	24.2%	2.8%	3.3%
WATERLOO	68.3%	8.8%	15.9%	1.3%	5.6%
WAVRE	50.4%	18.6%	22.1%	0.9%	8.0%
CHASTRE	67.0%	4.8%	24.3%	0.1%	3.8%
HÉLÉCINE	54.3%	4.6%	33.4%	2.1%	5.7%
LASNE	73.9%	6.3%	14.5%	0.2%	5.1%
ORP-JAUCHE	55.7%	4.5%	32.4%	0.3%	7.1%
OTTIGNIES - LOUVAIN-LA- NEUVE	51.3%	10.8%	24.7%	2.5%	10.6%
RAMILLIES	60.3%	4.2%	28.2%	0.2%	7.2%
REBECQ	49.9%	9.0%	35.7%	1.0%	4.3%
WALHAIN	67.6%	5.1%	23.1%	0.1%	4.0%
AR. ATH	45.1%	8.0%	38.4%	2.6%	5.9%
ATH	/	/	/	/	/
BELOEIL	44.4%	5.7%	42.0%	0.2%	7.7%
BERNISSART	36.2%	5.2%	51.4%	1.3%	5.8%
BRUGELETTE	42.4%	6.3%	37.3%	1.7%	12.3%
CHIÈVRES	39.5%	5.0%	45.0%	5.5%	5.0%
ELLEZELLES	53.8%	6.3%	33.1%	0.2%	6.6%
FLOBECQ	58.0%	6.7%	31.7%	0.4%	3.2%
FRASNES-LEZ-ANVAING	46.7%	9.2%	40.4%	0.2%	3.5%
ENGHIEN	58.9%	7.7%	23.7%	0.3%	9.4%
SILLY	50.3%	5.8%	35.8%	1.9%	6.2%
LESSINES	38.1%	13.6%	37.6%	7.5%	3.2%

AR. CHARLEROI	29.9%	9.9%	51.9%	4.8%	3.5%
CHAPELLE-LEZ-HERLAIMONT	38.1%	6.7%	51.2%	0.4%	3.6%
CHARLEROI	23.8%	10.0%	56.4%	7.1%	2.7%
CHATELET	30.0%	13.4%	51.2%	0.0%	5.4%
COURCELLES	39.1%	9.1%	44.8%	1.7%	5.3%
FARCIENNES	23.8%	7.2%	65.1%	0.1%	3.7%
FLEURUS	38.6%	13.4%	40.5%	2.5%	5.0%
FONTAINE-L'EVÊQUE	39.9%	7.0%	47.7%	0.1%	5.2%
GERPINNES	64.2%	5.5%	23.6%	0.3%	6.5%
MONTIGNY-LE-TILLEUL	62.0%	9.3%	24.2%	0.1%	4.4%
PONT-À-CELLES	53.6%	6.4%	34.1%	1.8%	4.1%
AISEAU-PRESLES	33.7%	15.1%	46.9%	0.2%	4.2%
LES BONS VILLERS	56.7%	5.2%	30.3%	3.9%	3.9%
AR. MONS	35.6%	10.8%	48.0%	1.3%	4.2%
BOUSSU	32.3%	8.0%	54.5%	2.0%	3.3%
DOUR	33.2%	8.6%	53.4%	1.2%	3.6%
FRAMERIES	37.8%	8.5%	46.4%	1.6%	5.7%
HENSIES	36.3%	5.4%	54.0%	0.2%	4.1%
JURBISE	59.5%	5.1%	29.2%	1.9%	4.3%
LENS	53.6%	6.3%	37.8%	0.3%	2.0%
MONS	34.5%	12.8%	46.0%	1.9%	4.9%
QUAREGNON	31.5%	6.5%	58.8%	0.1%	3.1%
QUIÉVRAIN	32.2%	7.7%	53.1%	1.4%	5.6%
SAINT-GHISLAIN	34.0%	20.9%	42.5%	0.4%	2.2%
COLFONTAINE	29.2%	5.4%	61.4%	0.2%	3.8%
HONNELLES	47.5%	4.2%	44.6%	1.7%	2.0%
QUÉVY	51.3%	7.9%	36.0%	0.2%	4.7%
AR. SOIGNIES	42.7%	16.3%	36.5%	0.6%	4.0%
BRAINE-LE-COMTE	58.1%	7.7%	28.1%	0.5%	5.6%
LE ROEULX	56.6%	9.7%	27.8%	0.1%	5.7%
SOIGNIES	47.2%	13.7%	34.7%	0.1%	4.3%
ÉCAUSSINNES	30.0%	33.2%	32.7%	1.6%	2.5%
SENEFFE	31.3%	29.2%	36.0%	0.6%	2.9%
MANAGE	35.0%	9.5%	51.3%	0.8%	3.4%
AR. THUIN	45.3%	7.3%	41.3%	1.0%	5.2%
ANDERLUES	41.7%	6.3%	48.7%	0.5%	2.7%
BEAUMONT	44.9%	6.5%	41.1%	0.4%	7.0%
CHIMAY	34.7%	9.9%	44.6%	0.1%	10.6%
ERQUELINNES	39.3%	6.3%	49.8%	1.6%	2.9%
FROIDCHAPELLE	39.2%	8.4%	46.1%	0.3%	6.1%
LOBBES	49.7%	4.9%	36.1%	5.6%	3.6%
MERBES-LE-CHATEAU	43.4%	5.2%	49.1%	0.2%	2.1%
MOMIGNIES	28.8%	10.3%	52.0%	2.1%	6.9%
THUIN	53.3%	7.8%	34.5%	1.0%	3.5%
HAM-SUR-HEURE-NALINNES	63.2%	6.2%	25.2%	0.3%	5.1%

SIVRY-RANCE	40.5%	7.2%	44.7%	0.5%	7.1%
AR. TOURNAI	37.3%	12.0%	43.8%	0.7%	6.2%
ANTOING	24.8%	18.8%	50.8%	0.3%	5.3%
CELLES	41.8%	9.4%	41.5%	1.7%	5.6%
ESTAIMPUIS	36.1%	12.1%	43.1%	0.1%	8.6%
PECQ	43.0%	11.8%	38.6%	0.2%	6.4%
PERUWELZ	35.1%	7.4%	47.5%	2.7%	7.3%
RUMES	43.8%	5.0%	42.3%	0.2%	8.7%
TOURNAI	42.3%	12.2%	39.5%	0.5%	5.5%
BRUNEHAUT	39.5%	4.2%	48.9%	0.1%	7.2%
LEUZE-EN-HAINAUT	47.0%	13.3%	32.5%	1.6%	5.6%
MONT-DE-L'ENCLUS	49.8%	7.8%	36.2%	2.1%	4.1%
MOUSCRON	32.4%	11.6%	48.7%	0.1%	7.2%
COMINES - WARNETON	30.0%	18.0%	47.1%	1.9%	3.0%
AR. LA LOUVIÈRE	34.6%	10.1%	48.7%	2.3%	4.2%
LA LOUVIÈRE	30.0%	11.4%	50.7%	3.5%	4.4%
BINCHE	43.3%	8.2%	45.1%	0.0%	3.3%
ESTINNES	45.9%	4.3%	42.8%	1.1%	5.9%
MORLANWELZ	40.9%	8.3%	46.5%	0.2%	4.1%
AR. HUY	38.7%	15.8%	37.5%	0.9%	7.1%
AMAY	43.3%	8.6%	44.0%	0.1%	4.0%
BURDINNE	50.9%	4.2%	35.4%	2.0%	7.5%
CLAVIER	46.1%	5.6%	42.7%	0.2%	5.4%
FERRIÈRES	50.2%	7.3%	38.6%	0.3%	3.6%
HAMOIR	43.5%	4.9%	43.1%	0.2%	8.4%
HERON	48.8%	6.0%	39.2%	0.3%	5.7%
HUY	27.9%	31.1%	28.9%	0.8%	11.3%
MARCHIN	36.9%	10.7%	41.6%	3.0%	7.8%
MODAVE	50.4%	5.4%	38.0%	0.2%	6.0%
NANDRIN	67.3%	3.8%	24.9%	0.3%	3.7%
OUFFET	47.7%	6.3%	39.7%	0.4%	5.9%
VERLAINE	55.2%	5.4%	35.5%	0.4%	3.5%
VILLERS-LE-BOUILLET	46.4%	15.0%	31.4%	0.3%	6.9%
WANZE	32.8%	13.1%	45.4%	2.2%	6.5%
ANTHISNES	52.6%	5.7%	36.8%	1.8%	3.1%
ENGIS	23.0%	23.5%	48.6%	0.4%	4.6%
TINLOT	46.1%	5.4%	43.1%	0.5%	5.0%
AR. LIÈGE	33.7%	11.2%	44.3%	6.9%	3.8%
ANS	47.9%	11.0%	37.4%	0.1%	3.7%
AWANS	56.5%	14.2%	25.8%	1.3%	2.3%
AYWAILLE	48.4%	12.5%	31.1%	0.1%	7.9%
BASSENGE	55.8%	11.3%	30.7%	0.1%	2.1%
BEYNE-HEUSAY	46.1%	9.1%	40.8%	0.7%	3.2%
CHAUDFONTAINE	55.9%	6.8%	24.7%	4.2%	8.5%
COMBLAIN-AU-PONT	41.0%	5.2%	46.1%	3.2%	4.5%

DALHEM	67.1%	3.7%	25.6%	0.2%	3.4%
ESNEUX	65.9%	6.0%	24.7%	0.1%	3.4%
FLÉRON	49.1%	8.3%	36.7%	0.1%	5.7%
HERSTAL	30.0%	17.7%	42.6%	4.6%	5.0%
JUPRELLE	57.2%	6.0%	33.2%	0.1%	3.5%
LIÈGE	25.1%	9.1%	49.4%	13.1%	3.3%
OUPEYE	43.3%	18.1%	35.5%	0.1%	3.0%
SAINT-NICOLAS	33.0%	8.0%	54.6%	0.1%	4.3%
SERAING	28.2%	14.8%	52.5%	0.9%	3.6%
SOUMAGNE	53.2%	8.4%	32.8%	0.1%	5.5%
SPRIMONT	56.5%	9.1%	30.5%	0.1%	3.9%
WISE	39.6%	24.4%	32.2%	0.2%	3.6%
GRACE-HOLLOGNE	34.2%	13.6%	48.1%	0.0%	4.0%
BLÉGNY	54.9%	6.8%	27.4%	4.4%	6.6%
FLÉMALLE	32.8%	23.5%	40.7%	0.1%	2.8%
NEUPRÉ	67.1%	3.8%	24.0%	0.3%	4.9%
TROOZ	52.7%	7.8%	35.3%	0.2%	4.1%
AR. VERVIERS	40.0%	11.1%	36.9%	1.4%	10.6%
AUBEL	36.3%	8.9%	19.4%	1.8%	33.6%
BAELEN	48.9%	6.2%	39.1%	1.9%	3.9%
DISON	28.7%	7.2%	57.5%	0.2%	6.5%
HERVE	53.5%	13.1%	29.9%	0.1%	3.4%
JALHAY	49.5%	12.0%	31.1%	1.8%	5.7%
LIERNEUX	36.7%	13.0%	42.0%	0.2%	8.2%
LIMBOURG	37.2%	10.8%	33.5%	1.3%	17.3%
MALMEDY	43.6%	12.9%	32.9%	1.7%	8.9%
OLNE	54.9%	6.1%	35.8%	0.3%	3.0%
PEPINSTER	46.1%	7.9%	36.6%	3.8%	5.7%
SPA	30.6%	9.1%	22.1%	2.3%	35.8%
STAVELOT	40.1%	16.1%	34.2%	0.4%	9.2%
STOUMONT	36.3%	15.6%	32.1%	1.8%	14.2%
THEUX	44.2%	8.8%	24.8%	0.1%	22.1%
VERVIERS	36.6%	10.3%	45.5%	1.2%	6.4%
WAIMES	40.7%	9.2%	32.2%	7.8%	10.1%
WELKENRAEDT	44.5%	13.4%	33.3%	2.6%	6.1%
TROIS-PONTS	25.6%	33.4%	25.7%	0.1%	15.2%
PLOMBIÈRES	45.5%	4.8%	44.5%	0.1%	5.1%
THIMISTER-CLERMONT	48.2%	16.5%	31.9%	0.2%	3.3%
AR. WAREMME	52.0%	8.1%	34.5%	0.5%	4.9%
BERLOZ	48.4%	6.9%	36.1%	2.2%	6.5%
BRAIVES	50.0%	4.1%	40.0%	0.2%	5.8%
CRISNÉE	61.0%	7.3%	25.1%	0.6%	5.9%
DONCEEL	56.0%	4.0%	34.7%	0.4%	4.9%
FEXHE-LE-HAUT-CLOCHER	53.2%	5.4%	36.9%	0.3%	4.1%
GEER	44.5%	16.3%	33.5%	2.7%	3.1%

HANNUT	58.2%	7.0%	29.2%	0.1%	5.4%
LINCENT	48.1%	3.7%	40.6%	1.9%	5.6%
OREYE	42.1%	22.6%	32.4%	0.3%	2.7%
REMICOURT	55.6%	3.8%	34.4%	0.4%	5.9%
SAINT-GEORGES-SUR-MEUSE	45.6%	11.7%	38.0%	0.2%	4.6%
WAREMME	52.0%	9.7%	33.6%	0.3%	4.3%
WASSEIGES	42.5%	2.8%	47.4%	0.0%	7.2%
FAIMES	58.2%	3.8%	35.1%	0.2%	2.6%
AR. ARLON	30.0%	9.0%	54.7%	0.3%	6.0%
ARLON	33.0%	8.7%	52.0%	0.4%	5.9%
ATTERT	23.3%	5.9%	58.8%	0.2%	11.7%
AUBANGE	27.4%	11.0%	57.2%	0.3%	4.1%
MARTELANGE	23.5%	4.6%	61.9%	0.3%	9.6%
MESSANCY	28.8%	10.2%	56.3%	0.2%	4.4%
AR. BASTOGNE	34.0%	9.9%	49.0%	0.7%	6.5%
BASTOGNE	34.0%	9.0%	51.3%	0.7%	5.0%
BERTOONE	33.4%	3.9%	59.5%	0.4%	2.9%
FAUVILLERS	24.7%	7.1%	60.0%	0.3%	7.9%
HOUFFALIZE	41.5%	12.6%	40.1%	0.4%	5.3%
VIELSALM	41.1%	13.4%	40.5%	0.2%	4.8%
VAUX-SUR-SURE	30.1%	12.0%	50.8%	2.1%	4.9%
GOUVY	29.0%	9.1%	45.3%	0.2%	16.5%
SAINTE-ODE	29.6%	6.8%	57.6%	0.4%	5.6%
AR. MARCHE	39.8%	12.7%	36.6%	1.2%	9.8%
DURBUY	48.7%	10.9%	34.3%	1.7%	4.4%
ÉREZÉE	40.6%	9.0%	35.1%	0.4%	14.9%
HOTTON	40.1%	9.9%	42.0%	0.2%	7.8%
LA ROCHE-EN-ARDENNE	40.3%	20.2%	32.8%	0.2%	6.6%
MARCHE-EN-FAMENNE	41.1%	10.8%	39.6%	1.6%	6.8%
NASSOGNE	35.3%	11.6%	34.0%	0.4%	18.5%
RENDEUX	44.0%	12.7%	36.6%	0.3%	6.5%
TENNEVILLE	31.4%	13.2%	40.3%	0.3%	14.8%
MANHAY	22.9%	21.8%	31.5%	2.8%	21.0%
AR. NEUFCHATEAU	31.0%	16.9%	36.0%	1.3%	14.8%
BERTRIX	38.8%	15.9%	39.1%	0.5%	5.6%
BOUILLON	32.5%	18.4%	27.9%	0.2%	21.0%
DAVERDISSE	21.9%	23.2%	40.6%	3.4%	10.8%
HERBEUMONT	23.2%	13.9%	42.8%	3.4%	16.7%
LÉGLISE	23.4%	6.7%	51.2%	2.2%	16.5%
LIBIN	29.7%	20.9%	26.9%	2.0%	20.5%
NEUFCHATEAU	32.1%	12.2%	48.3%	0.4%	7.0%
PALISEUL	32.5%	17.0%	40.8%	3.5%	6.2%
SAINT-HUBERT	30.2%	23.1%	28.4%	0.7%	17.6%
TELLIN	28.4%	15.8%	36.0%	2.8%	17.0%
WELLIN	30.6%	19.0%	40.9%	0.6%	8.9%

LIBRAMONT-CHEVIGNY	32.7%	17.8%	28.6%	0.5%	20.5%
AR. VIRTON	25.5%	12.2%	44.9%	2.4%	15.1%
CHINY	28.2%	8.7%	38.7%	4.4%	20.0%
ÉTALLE	22.6%	11.6%	46.3%	0.1%	19.3%
FLORENVILLE	35.0%	9.7%	39.1%	9.2%	7.1%
MEIX-DEVANT-VIRTON	28.0%	11.0%	44.6%	0.3%	16.1%
MUSSON	24.2%	3.9%	56.8%	0.4%	14.6%
SAINT-LÉGER	23.1%	2.1%	57.5%	2.6%	14.7%
TINTIGNY	24.1%	4.3%	47.3%	8.9%	15.4%
VIRTON	25.4%	19.9%	40.2%	0.2%	14.3%
HABAY	24.9%	5.3%	51.4%	0.5%	17.9%
ROUVROY	13.3%	40.8%	37.0%	0.2%	8.7%
AR. DINANT	40.2%	11.2%	37.0%	1.5%	10.0%
ANHÉE	50.6%	6.2%	39.8%	0.2%	3.2%
BEAURAING	37.9%	10.5%	40.2%	0.1%	11.3%
BIÈVRE	22.3%	26.4%	30.4%	0.2%	20.7%
CINEY	47.9%	13.1%	33.2%	1.6%	4.2%
DINANT	43.3%	9.0%	39.2%	0.1%	8.4%
GEDINNE	24.9%	25.2%	26.2%	0.5%	23.1%
HAMOIS	48.4%	5.4%	37.4%	5.7%	3.2%
HAVELANGE	47.2%	6.2%	41.8%	0.2%	4.6%
HOUYET	40.6%	7.2%	40.8%	4.2%	7.2%
ONHAYE	39.6%	4.3%	52.6%	0.3%	3.3%
ROCHEFORT	34.3%	12.5%	33.4%	0.2%	19.5%
SOMME-LEUZE	44.5%	6.0%	41.3%	5.3%	2.9%
YVOIR	48.3%	6.4%	36.4%	2.6%	6.4%
HASTIÈRE	38.6%	7.0%	49.6%	0.4%	4.3%
VRESSE-SUR-SEMOIS	27.1%	19.0%	29.2%	5.8%	18.9%
AR. NAMUR	48.6%	9.6%	35.4%	0.7%	5.7%
ANDENNE	45.0%	10.5%	37.6%	1.3%	5.6%
ASSESE	54.9%	7.0%	33.3%	0.7%	4.1%
ÉGHEZÉE	62.2%	6.7%	28.4%	0.1%	2.5%
FLOREFFE	48.9%	10.4%	31.7%	4.6%	4.5%
FOSSES-LA-VILLE	49.4%	8.5%	35.7%	0.7%	5.7%
GESVES	52.9%	5.2%	29.7%	2.2%	10.1%
METTET	50.5%	6.0%	35.8%	1.4%	6.3%
NAMUR	45.1%	9.9%	38.1%	0.4%	6.6%
OHEY	51.8%	4.5%	38.6%	0.2%	4.8%
PROFONDEVILLE	64.9%	5.8%	25.3%	0.1%	3.9%
SOMBREFFE	55.5%	10.6%	31.4%	0.2%	2.4%
SAMBREVILLE	41.0%	7.7%	43.4%	1.9%	6.0%
FERNELMONT	56.0%	7.0%	31.9%	0.2%	4.9%
JEMEPPE-SUR-SAMBRE	39.5%	26.1%	30.1%	0.1%	4.1%
LA BRUYÈRE	62.4%	3.6%	27.1%	1.4%	5.4%
GEMBLoux	60.9%	9.1%	26.2%	0.1%	3.8%

AR. PHILIPPEVILLE	42.2%	9.6%	42.5%	0.5%	5.1%
CERFONTAINE	39.4%	7.8%	44.5%	0.6%	7.8%
COUVIN	35.7%	13.2%	46.8%	0.5%	3.8%
DOISCHE	32.4%	6.6%	49.8%	0.2%	10.9%
FLORENNES	44.8%	7.7%	40.4%	1.6%	5.5%
PHILIPPEVILLE	38.9%	10.8%	44.7%	0.1%	5.5%
WALCOURT	56.9%	6.9%	31.7%	0.3%	4.2%
VIROINVAL	33.1%	10.9%	50.9%	0.3%	4.7%
WALLONIE	38.8%	11.0%	41.6%	2.8%	5.8%

Source(s) : BI 2019, communes wallonnes hors Communauté germanophone, calculs propres

ANNEXE IX : DÉTAIL DES RECETTES ORDINAIRES DE TRANSFERT, BI 2019, EXERCICE PROPRE, COMMUNES WALLONNES

Recettes ordinaires de transfert, BI 2019, exercice propre, communes wallonnes

	BRABANT WALLON	HAINAUT	LIÈGE	LUX.	NAMUR	RÉGION
ROT	1 119	1 353	1 422	1 399	1 206	1 329
Taxes et redevances y compris compensations fiscales et I.P.P. luxembourgeois	820	681	753	771	726	732
Fonds des communes, dotation principale et complémentaire	147	428	366	421	278	356
Politique de l'emploi (APE, réduction groupes cibles) et autres interventions dans les frais de personnel	82	117	129	110	102	114
Remboursement par l'autorité supérieure des charges et remboursement d'emprunts	12	41	77	23	23	44
Contribution de l'autorité supérieure dans les frais de fonctionnement de l'enseignement	28	32	41	40	27	34
Autres ROT, subsides divers	31	54	55	33	50	49

Source(s) : BI 2019, communes wallonnes hors Communauté germanophone, calculs propres

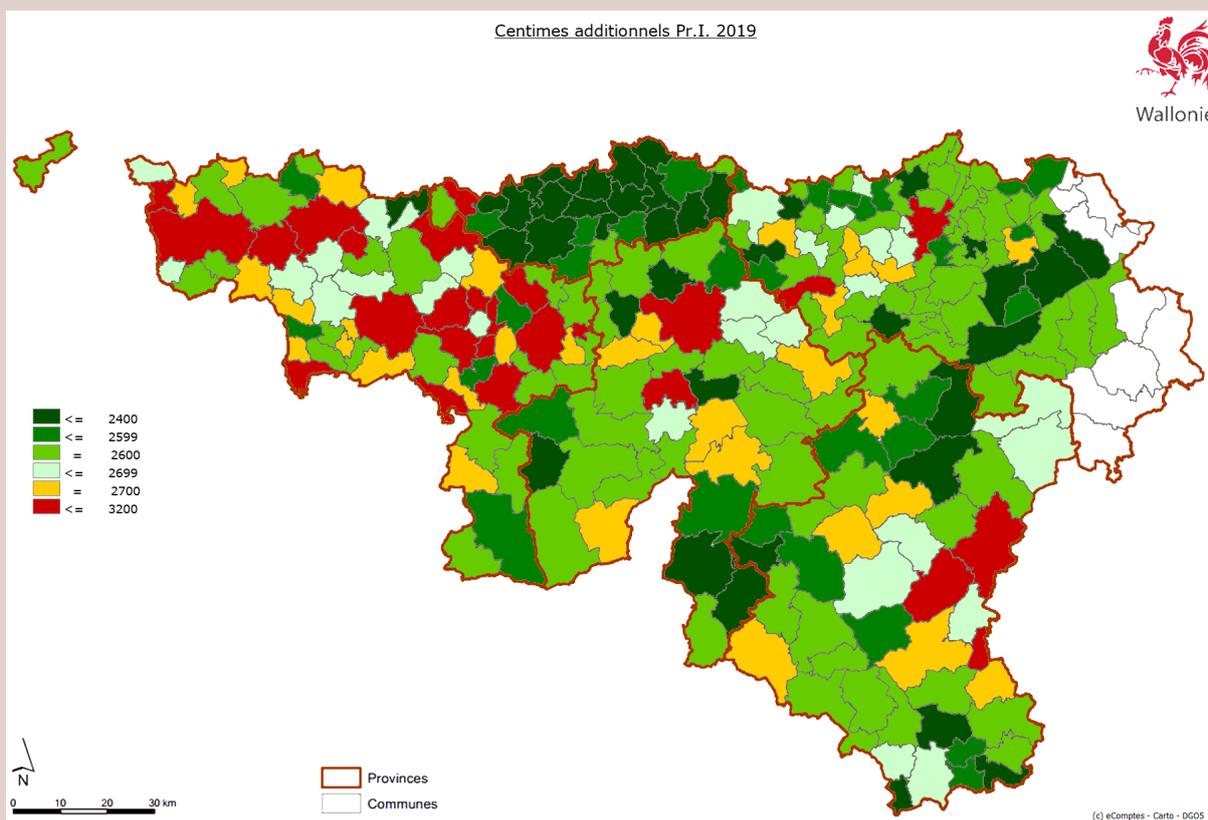
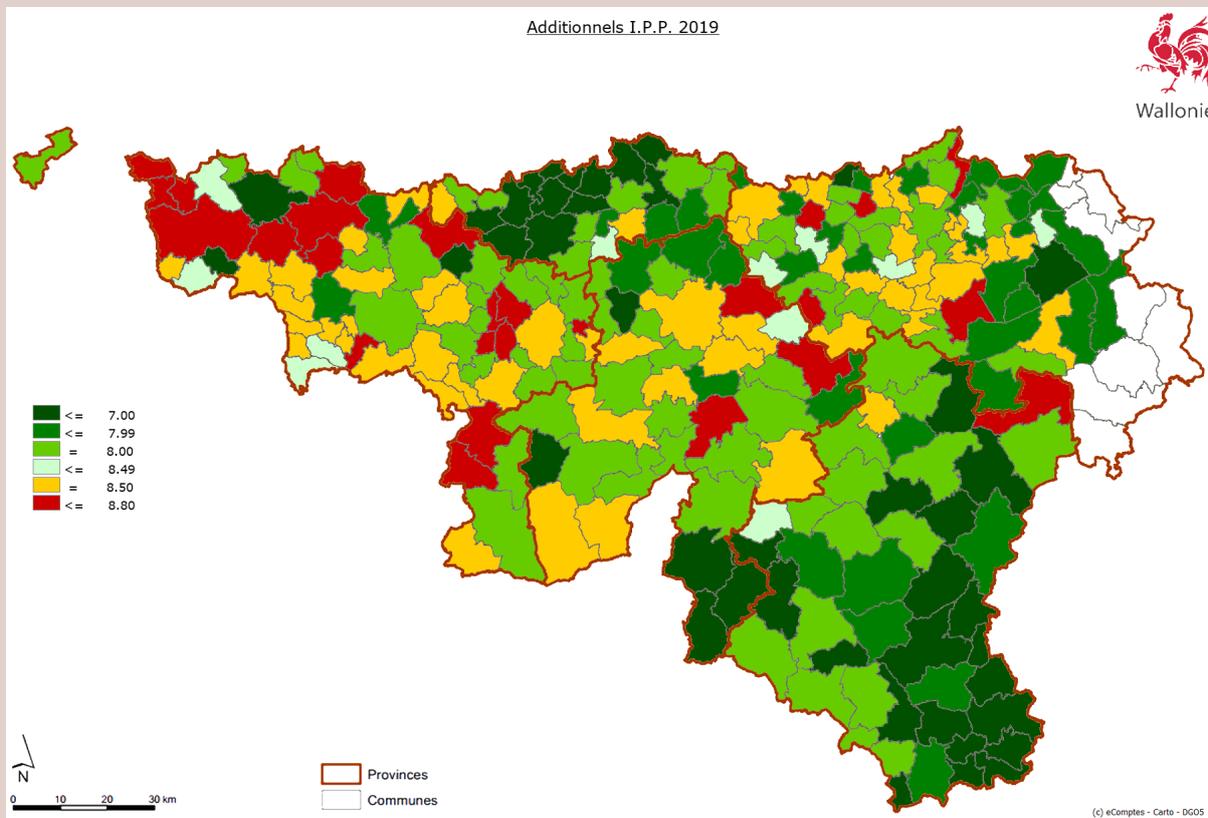
Fiscalité des communes wallonnes, BI 2019, exercice propre

	BRABANT WALLON	HAINAUT	LIÈGE	LUX.	NAMUR	RÉGION	MONTANTS ABSOLUS EXTRAPOLÉS
Taxes et redevance (fonction 040)	815	674	745	653	718	715	2 537 241 973
Taxes et redevance élargi au 466-09 et 466-48	820	681	753	771	726	732	2 595 369 789
361 Taxes sur les prestations administratives	11	8	9	8	8	9	31 387 080
362 Taxes de remboursement	1	0	1	1	0	1	2 165 107
363 Taxes sur prestations d'hygiène publique	58	80	71	110	73	76	270 316 145
364 Taxes sur les entreprises industrielles	19	36	40	22	18	32	112 396 694
365 Taxes sur les spectacles	3	1	2	1	2	2	6 051 969
366 Taxes et redevances sur l'occupation du domaine public	11	6	12	8	14	10	34 342 994
367 Taxes sur le patrimoine	11	9	7	25	14	11	37 621 948
368 Autres taxes	0	0	0	0	0	0	388 778
371 Taxe additionnelle au précompte immobilier	329	245	298	276	264	275	976 746 973

465-48 Compensation Pr.I. plan Marshall et Natura 2000 et taxe carrière (fonction 040)	7	25	15	9	11	17	59 574 368
466-09 Compensation forfaitarisation Pr.I. et mainmorte (fonction 025)	4	7	7	10	7	7	25 380 871
466-48 Compensation I.P.P. Luxembourg (fonction (000))	-	0	1	108	0	9	32 142 874
372 Taxe additionnelle à l'impôt des personnes physiques	350	251	278	177	302	271	962 483 474
373 Taxes additionnelles sur les automobiles	14	12	12	14	13	12	44 243 581
374-377 Autres taxes additionnelles	-	0	0	-	0	0	126 933
<i>Dont Taxe additionnelle aux taxes environnementales et aux autres taxes</i>	-	0	0	-	0	0	126 888

Source(s) : BI 2019, communes wallonnes hors Communauté germanophone, calculs propres

ANNEXE IX BIS : LES TAUX ADDITIONNELS COMMUNAUX 2019



ANNEXEX : CALCUL D'UN CRITÈRE SOCIO-ÉCONOMIQUE POUR LES COMMUNES WALLONNES (EXERCICE 2017)

Le calcul du potentiel fiscal de chaque commune utilisé notamment dans le calcul du fonds des communes se base sur les chiffres de l'impôt Etat tel que publié par Statbel. On reprend alors cet impôt Etat que l'on multiplie par 1% et que l'on divise par la population communale.

Or, cet impôt Etat est inexistant pour les résidents belges travaillant à l'étranger. Ces derniers contribuent pourtant aux recettes communales soit directement, via un additionnel communal calculé sur l'impôt Etat fictif qui serait dû s'ils les revenus étaient de source belge pour les Belges travaillant en France, en Allemagne ou au Pays-Bas ou encore indirectement, pour certaines communes qui reçoivent une compensation du Grand-duché de Luxembourg pour leurs résidents qui y paient l'impôt sur les revenus du travail.

Pour intégrer ce dernier élément, nous sommes ainsi partis des additionnels perçus par chaque commune (donnée Statbel) auxquels nous ajoutons la compensation luxembourgeoise. Cette somme est divisée par le taux d'additionnel à l'I.P.P. voté par la commune afin d'obtenir un impôt Etat « fictif ».

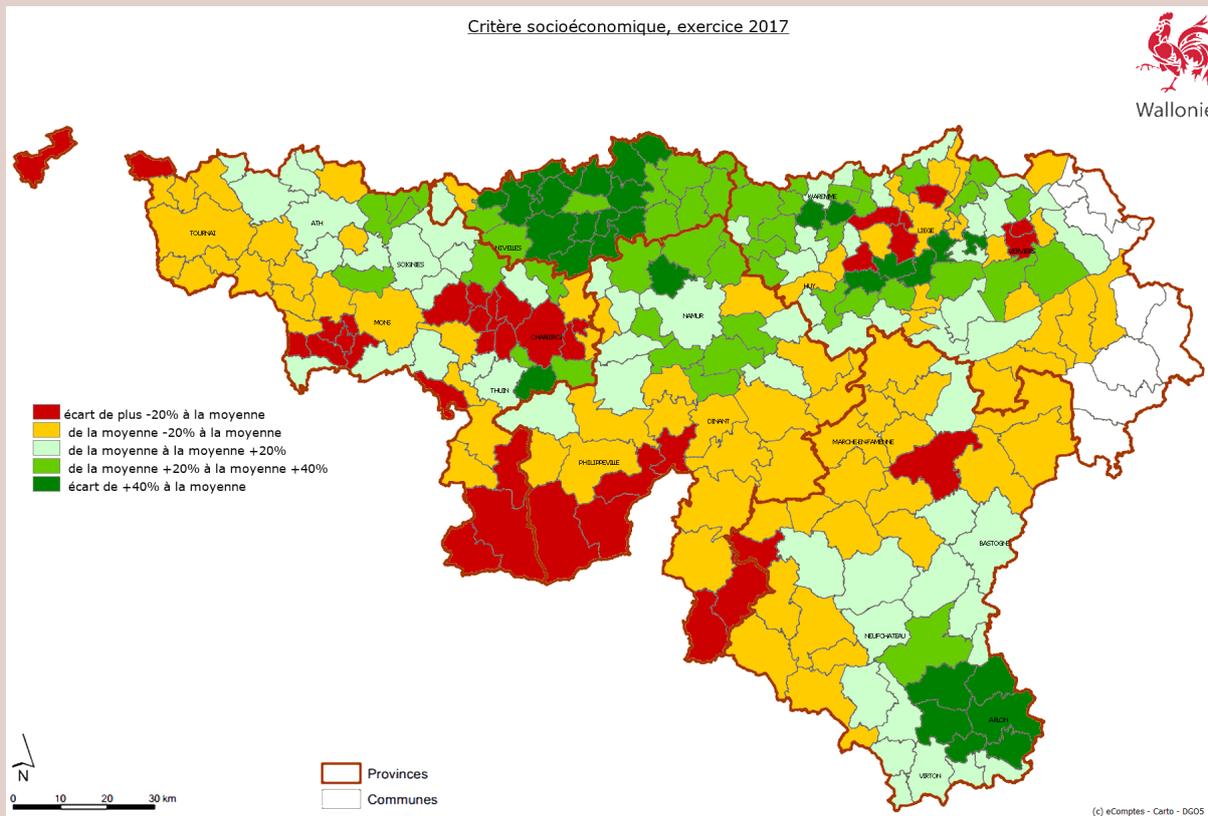
Le potentiel s'obtient alors en prenant 1% de cet impôt Etat « fictif » et en le divisant par le nombre d'habitants de la commune.

Nous avons alors classé les communes, par tranche de 20%, suivant l'écart du potentiel ainsi calculé par rapport à la moyenne régionale.

Population par indicateur socio-économique

Classe	1	2	3	4	5
Écart à la moyenne	<-20%	-20% à 0%	0% à 20%	20% à 40%	> 40%
Population concernée	926 327	1 134 324	633 405	429 334	394 638
Nombre de communes	37	77	62	46	31

Source(s) : SPF finances, exercice 2017, calculs propres



Calcul de l'indicateur socio-économique par commune wallonne, exercice d'imposition 2017

INS	Commune	I.P.P. - Exe imposition 2017 - Statbel (euros)	Add. I.P.P. - Exe imposition 2017 - Statbel (euros)	Compens. Lux. 2019	Taux I.P.P. 2017	Population 01/01/2017	IPP - Exe imposition 2017 Statbel + compensation lux en partant des additionnels	Rendement 1% / pop (écart moyenne)	Rendement 1% / pop (écart moyenne)	classe tranche 20%
25005	Beauvechain	38 913 062	2 318 411	0	6.00	7 145	38 640 183	54.08	0.57	5
25014	Braine-l'Alleud	204 562 762	11 948 885	0	5.90	39 759	202 523 475	50.94	0.48	5
25015	Braine-le-Château	52 121 118	4 130 880	0	8.00	10 345	51 636 000	49.91	0.45	5
25018	Chamont-Gistoux	73 041 184	5 808 436	0	8.00	11 737	72 605 450	61.86	0.80	5
25023	Court-Saint-Etienne	51 271 249	4 060 691	0	8.00	10 392	50 758 638	48.84	0.42	5
25031	Genappe	76 756 349	5 345 103	0	7.00	15 334	76 358 614	49.80	0.45	5
25037	Grez-Doiceau	73 209 118	4 361 708	0	6.00	13 239	72 695 133	54.91	0.59	5
25043	Incourt	25 774 698	1 788 275	0	7.00	5 379	25 546 786	47.49	0.38	4
25044	Ittre	32 924 825	2 126 314	0	6.50	6 816	32 712 523	47.99	0.39	4
25048	Jodoigne	63 256 263	5 020 878	0	8.00	14 005	62 760 975	44.81	0.30	4
25050	La Hulpe	42 490 379	2 509 561	0	6.00	7 324	41 826 017	57.11	0.66	5
25068	Mont-Saint-Guibert	39 072 424	2 890 848	0	7.50	7 446	38 544 640	51.77	0.50	5
25072	Nivelles	135 904 915	9 436 846	0	7.00	28 368	134 812 086	47.52	0.38	4
25084	Perwez	43 031 338	3 191 621	0	7.50	9 273	42 554 947	45.89	0.33	4
25091	Rixensart	129 829 229	8 527 974	0	6.60	22 227	129 211 727	58.13	0.69	5
25105	Tubize	81 646 077	6 445 837	0	8.00	25 646	80 572 963	31.42	-0.09	2
25107	Villers-la-Ville	52 459 424	4 135 443	0	8.00	10 579	51 693 038	48.86	0.42	5
25110	Waterloo	172 001 438	9 777 688	0	5.70	29 959	171 538 386	57.26	0.66	5
25112	Wavre	168 104 683	9 991 369	0	6.00	34 169	166 522 817	48.74	0.42	5
25117	Chastre	38 678 017	3 185 371	0	8.30	7 578	38 377 964	50.64	0.47	5
25118	Hélicine	14 362 156	1 128 717	0	8.00	3 401	14 108 963	41.48	0.20	4
25119	Lasne	98 730 612	5 813 746	0	5.80	14 212	100 237 000	70.53	1.05	5
25120	Orp-Jauche	39 056 660	3 071 051	0	8.00	8 862	38 388 138	43.32	0.26	4
25121	Ottignies - Louvain-la-Neuve	148 579 223	9 922 611	0	6.70	31 543	148 098 672	46.95	0.36	4

25122	Ramillies	28 495 195	2 105 810	0	7.50	6 325	28 077 467	44.39	0.29	4
25123	Rebecq	43 284 848	3 634 203	0	8.50	10 958	42 755 329	39.02	0.13	3
25124	Walhain	40 449 552	3 415 121	0	8.50	7 102	40 177 894	56.57	0.64	5
51004	Ath	110 536 943	9 610 082	0	8.80	29 074	109 205 477	37.56	0.09	3
51008	Beloil	44 961 137	3 798 544	0	8.50	14 024	44 688 753	31.87	-0.07	2
51009	Bernissart	35 592 758	3 042 205	0	8.50	11 922	35 790 647	30.02	-0.13	2
51012	Brugellette	12 117 726	1 058 344	0	8.80	3 629	12 026 636	33.14	-0.04	2
51014	Chièvres	24 479 974	2 130 153	0	8.80	6 913	24 206 284	35.02	0.02	3
51017	Ellezelles	22 559 362	1 785 714	0	8.00	5 979	22 321 425	37.33	0.08	3
51019	Flobecq	14 031 538	1 112 331	0	8.00	3 426	13 904 138	40.58	0.18	3
51065	Frasnes-lez-Anvaing	41 501 588	2 888 185	0	7.00	11 752	41 259 786	35.11	0.02	3
51067	Enghien	58 405 684	4 917 470	0	8.50	13 563	57 852 588	42.65	0.24	4
51068	Silly	38 853 762	2 764 993	0	7.20	8 397	38 402 681	45.73	0.33	4
51069	Lessines	58 843 025	5 126 125	0	8.80	18 580	58 251 420	31.35	-0.09	2
52010	Chapelle-lez-Herlaimont	39 239 840	3 420 092	0	8.80	14 923	38 864 682	26.04	-0.24	1
52011	Charleroi	418 622 563	35 615 136	0	8.50	201 256	419 001 600	20.82	-0.40	1
52012	Chatelet	75 650 757	6 032 300	0	8.00	36 350	75 403 750	20.74	-0.40	1
52015	Courcelles	83 319 549	7 261 739	0	8.80	31 347	82 519 761	26.32	-0.24	1
52018	Farciennes	16 805 538	1 499 794	0	8.80	11 281	17 043 114	15.11	-0.56	1
52021	Fleurus	64 815 874	5 128 166	0	8.00	22 624	64 102 075	28.33	-0.18	2
52022	Fontaine-l'Eveque	47 538 150	4 138 571	0	8.80	17 673	47 029 216	26.61	-0.23	1
52025	Gerpinnes	59 319 495	4 665 906	0	8.00	12 660	58 323 825	46.07	0.34	4
52048	Montigny-le-Tilleul	47 871 866	3 790 526	0	8.00	10 161	47 381 575	46.63	0.35	4
52055	Pont-à-Celles	72 579 537	5 698 191	0	8.00	17 290	71 227 388	41.20	0.20	3
52074	Aiseau-Presles	31 000 691	2 619 116	0	8.50	10 864	30 813 129	28.36	-0.18	2
52075	Les Bons Villers	43 969 014	3 461 564	0	8.00	9 401	43 269 550	46.03	0.34	4
53014	Boussu	43 509 059	3 693 653	0	8.50	19 773	43 454 741	21.98	-0.36	1
53020	Dour	42 135 026	3 532 549	0	8.40	16 705	42 054 155	25.17	-0.27	1
53028	Frameries	58 044 805	4 964 741	0	8.60	21 765	57 729 547	26.52	-0.23	1
53039	Hensies	18 878 539	1 611 662	0	8.50	6 857	18 960 729	27.65	-0.20	2

53044	Jurbise	50 696 208	4 243 094	0	8.50	10 467	49 918 753	47.69	0.39	4
53046	Lens	17 032 295	1 345 952	0	8.00	4 466	16 824 400	37.67	0.09	3
53053	Mons	305 052 367	24 313 732	0	8.00	95 220	303 921 650	31.92	-0.07	2
53065	Quaregnon	40 339 923	3 415 692	0	8.50	19 041	40 184 612	21.10	-0.39	1
53068	Quiévrain	16 671 684	1 436 218	0	8.50	6 752	16 896 682	25.02	-0.27	1
53070	Saint-Ghislain	78 021 250	6 115 612	0	7.90	23 207	77 412 810	33.36	-0.03	2
53082	Colfontaine	40 484 658	3 451 972	0	8.50	20 804	40 611 435	19.52	-0.43	1
53083	Honnelles	19 356 766	1 625 557	0	8.20	5 183	19 823 866	38.25	0.11	3
53084	Quévy	32 013 547	2 701 122	0	8.50	8 191	31 777 906	38.80	0.13	3
55004	Braine-le-Comte	85 390 045	7 382 250	0	8.80	21 532	83 889 205	38.96	0.13	3
55035	Le Roeulx	34 822 880	2 929 133	0	8.50	8 552	34 460 388	40.30	0.17	3
55040	Soignies	99 909 464	7 871 670	0	8.00	27 447	98 395 875	35.85	0.04	3
55050	Ecaussinnes	40 172 229	2 373 881	0	6.00	11 010	39 564 683	35.94	0.04	3
55085	Seneffe	48 839 888	3 866 098	0	8.00	11 167	48 326 225	43.28	0.26	4
55086	Manage	57 105 799	4 532 048	0	8.00	23 131	56 650 600	24.49	-0.29	1
56001	Anderlues	30 972 526	2 689 457	0	8.80	12 123	30 562 011	25.21	-0.27	1
56005	Beaumont	22 478 919	1 969 216	0	8.80	7 095	22 377 455	31.54	-0.08	2
56016	Chimay	26 046 483	2 105 822	0	8.00	9 879	26 322 775	26.65	-0.23	1
56022	Erquelinnes	24 940 026	2 126 014	0	8.50	9 932	25 011 929	25.18	-0.27	1
56029	Froidchappelle	10 604 587	845 294	0	8.00	3 939	10 566 175	26.82	-0.22	1
56044	Lobbès	22 851 953	1 798 583	0	8.00	5 777	22 482 288	38.92	0.13	3
56049	Merbes-le-Chateau	13 403 939	1 132 210	0	8.50	4 317	13 320 118	30.86	-0.10	2
56051	Momignies	11 743 020	1 005 298	0	8.50	5 315	11 827 035	22.25	-0.35	1
56078	Thuin	56 735 605	4 763 911	0	8.50	14 600	56 046 012	38.39	0.11	3
56086	Ham-sur-Heure- Nalinnes	69 413 501	5 502 383	0	8.00	13 578	68 779 788	50.66	0.47	5
56088	Sivry-Rance	14 441 752	1 261 363	0	8.80	4 850	14 333 670	29.55	-0.14	2
57003	Antoing	21 714 332	1 526 953	0	7.00	7 829	21 813 614	27.86	-0.19	2
57018	Celles	18 352 506	1 508 741	0	8.20	5 667	18 399 280	32.47	-0.06	2
57027	Estaimpuis	26 659 830	2 675 887	0	8.80	10 333	30 407 807	29.43	-0.15	2
57062	Pecq	17 243 267	1 620 026	0	8.80	5 611	18 409 386	32.81	-0.05	2

57064	Peruwelz	47 883 755	4 101 095	0	8.50	17 152	48 248 176	28.13	-0.18	2
57072	Rumes	15 392 239	1 349 525	0	8.50	5 168	15 876 765	30.72	-0.11	2
57081	Tournai	224 277 398	20 601 081	0	8.80	69 493	234 103 193	33.69	-0.02	2
57093	Brunehaut	24 637 428	2 062 106	0	8.20	8 127	25 147 634	30.94	-0.10	2
57094	Leuze-en-Hainaut	46 024 003	4 032 656	0	8.80	13 814	45 825 636	33.17	-0.04	2
57095	Mont-de-l'Enclus	13 158 554	1 039 980	0	8.00	3 716	12 999 750	34.98	0.02	3
57096	Mouscron	136 472 410	13 192 222	0	8.80	57 773	149 911 614	25.95	-0.25	1
57097	Comines-Warmeton	37 479 063	3 574 166	0	8.00	18 102	44 677 075	24.68	-0.28	1
58001	La Louvière	196 360 320	16 542 044	0	8.50	80 719	194 612 282	24.11	-0.30	1
58002	Binche	95 959 185	7 595 147	0	8.00	33 545	94 939 338	28.30	-0.18	2
58003	Estinnes	27 881 213	2 337 417	0	8.50	7 736	27 499 024	35.55	0.03	3
58004	Mortlanwelz	52 562 999	4 160 620	0	8.00	19 013	52 007 750	27.35	-0.21	1
61003	Amay	46 666 214	3 915 490	0	8.50	14 264	46 064 588	32.29	-0.06	2
61010	Burdinne	15 147 845	1 194 492	0	8.00	3 229	14 931 150	46.24	0.34	4
61012	Clavier	16 710 772	1 397 019	0	8.50	4 564	16 435 518	36.01	0.05	3
61019	Ferrieres	18 709 239	1 476 303	56 807	8.00	4 876	19 163 877	39.30	0.14	3
61024	Hamoir	13 184 670	1 107 491	0	8.50	3 887	13 029 306	33.52	-0.03	2
61028	Heron	23 401 681	1 888 667	0	8.20	5 225	23 032 524	44.08	0.28	4
61031	Huy	70 735 648	5 610 265	0	8.00	21 301	70 128 313	32.92	-0.04	2
61039	Marchin	21 715 509	1 875 021	0	8.80	5 391	21 307 057	39.52	0.15	3
61041	Modave	18 316 182	1 440 211	0	8.00	4 185	18 002 638	43.02	0.25	4
61043	Nandrin	33 078 598	2 781 667	0	8.50	5 821	32 725 494	56.22	0.63	5
61048	Ouffet	10 297 366	811 103	0	8.00	2 815	10 138 788	36.02	0.05	3
61063	Vertaine	19 261 529	1 474 560	0	7.80	4 155	18 904 615	45.50	0.32	4
61068	Villers-le-Bouillet	27 035 575	2 256 166	0	8.40	6 530	26 859 119	41.13	0.19	3
61072	Wanze	56 534 659	4 401 293	0	7.90	13 643	55 712 570	40.84	0.19	3
61079	Anthignes	18 526 535	1 562 884	0	8.50	4 175	18 386 871	44.04	0.28	4
61080	Engis	16 728 670	1 241 561	0	7.50	6 050	16 554 147	27.36	-0.21	1
61081	Tinlot	12 212 337	960 159	0	8.00	2 675	12 001 988	44.87	0.30	4
62003	Ans	88 150 153	7 426 873	0	8.50	28 314	87 374 976	30.86	-0.10	2

62006	Awans	38 060 445	3 199 410	0	8.50	9 259	37 640 118	40.65	0.18	3
62009	Aywaille	43 242 127	3 673 158	164 506	8.60	12 277	44 624 001	36.35	0.06	3
62011	Bassenge	32 042 148	2 593 364	0	8.00	9 003	32 417 050	36.01	0.05	3
62015	Beyne-Heusay	35 901 372	3 023 787	0	8.50	12 011	35 573 965	29.62	-0.14	2
62022	Chaufontaine	116 319 694	9 233 383	0	8.00	20 885	115 417 288	55.26	0.61	5
62026	Comblain-au-Pont	16 737 776	1 413 185	0	8.50	5 370	16 625 706	30.96	-0.10	2
62027	Dalhem	32 481 409	2 457 110	0	7.50	7 331	32 761 467	44.69	0.30	4
62032	Esneux	64 990 373	5 481 274	0	8.50	12 986	64 485 576	49.66	0.44	5
62038	Fléron	52 682 702	4 437 047	0	8.50	16 467	52 200 553	31.70	-0.08	2
62051	Herstal	95 430 341	8 111 159	0	8.50	39 744	95 425 400	24.01	-0.30	1
62060	Juprelle	39 092 070	2 891 261	0	7.50	9 209	38 550 147	41.86	0.22	4
62063	Liège	556 826 397	44 511 841	0	8.00	197 885	556 398 013	28.12	-0.18	2
62079	Oupeye	84 307 376	6 699 196	0	8.00	25 055	83 739 950	33.42	-0.03	2
62093	Saint-Nicolas	48 977 026	4 151 203	0	8.50	24 151	48 837 682	20.22	-0.41	1
62096	Seraing	149 097 279	12 618 744	0	8.50	64 157	148 455 812	23.14	-0.33	1
62099	Soumagne	62 355 981	5 243 379	0	8.50	16 798	61 686 812	36.72	0.07	3
62100	Sprimont	66 907 737	5 616 428	193 093	8.50	14 490	68 347 307	47.17	0.37	4
62108	Visé	60 367 250	5 335 105	0	8.80	17 759	60 626 193	34.14	-0.01	2
62118	Grace-Hollogne	58 199 275	4 602 558	0	8.00	22 188	57 531 975	25.93	-0.25	1
62119	Blegny	56 324 092	4 163 606	0	7.50	13 212	55 514 747	42.02	0.22	4
62120	Flemalle	76 417 848	6 043 027	0	8.00	26 166	75 537 838	28.87	-0.16	2
62121	Neupré	59 496 257	4 989 213	0	8.50	9 892	58 696 624	59.34	0.72	5
62122	Trooz	31 780 227	2 668 138	0	8.50	8 232	31 389 859	38.13	0.11	3
63003	Aubel	16 181 433	1 260 972	0	7.70	4 243	16 376 260	38.60	0.12	3
63004	Baelen	15 811 036	1 231 515	0	7.70	4 386	15 993 701	36.47	0.06	3
63020	Dison	28 666 625	2 283 535	0	7.90	15 260	28 905 506	18.94	-0.45	1
63035	Herve	70 065 837	5 765 724	0	8.30	17 638	69 466 554	39.38	0.14	3
63038	Jalhay	38 444 961	2 289 879	0	6.00	8 563	38 164 650	44.57	0.29	4
63045	Lierneux	11 367 562	840 565	85 963	7.50	3 607	12 353 711	34.25	-0.01	2
63046	Limbourg	18 656 766	1 536 404	0	8.20	5 990	18 736 634	31.28	-0.09	2

63049	Malmedy	39 098 260	2 924 315	265 267	7.50	12 503	42 527 755	34.01	-0.01	2
63057	Oline	20 227 039	1 435 889	0	7.20	3 978	19 942 903	50.13	0.46	5
63058	Pepinster	31 180 389	2 621 685	0	8.50	9 807	30 843 353	31.45	-0.09	2
63072	Spa	34 819 004	2 603 817	0	7.50	10 345	34 717 560	33.56	-0.03	2
63073	Stavelot	23 302 735	1 959 939	105 425	8.50	7 140	24 298 403	34.03	-0.01	2
63075	Stoumont	12 447 010	962 859	33 812	7.80	3 119	12 777 832	40.97	0.19	3
63076	Theux	50 984 077	3 583 535	0	7.10	12 080	50 472 324	41.78	0.21	4
63079	Verviers	136 754 515	11 650 700	0	8.50	55 194	137 067 059	24.83	-0.28	1
63080	Waimes	21 102 259	1 593 052	151 883	7.50	7 493	23 265 795	31.05	-0.10	2
63084	Welkenraedt	34 158 349	2 729 734	0	7.90	9 887	34 553 595	34.95	0.02	3
63086	Trois-Ponts	7 730 560	618 460	39 713	8.00	2 507	8 227 166	32.82	-0.05	2
63088	Plombières	25 356 903	2 132 726	0	7.30	10 342	29 215 425	28.25	-0.18	2
63089	Thimister-Clermont	24 858 241	1 852 855	0	7.50	5 721	24 704 733	43.18	0.25	4
64008	Bertoz	13 452 628	1 122 375	0	8.50	3 043	13 204 412	43.39	0.26	4
64015	Braives	26 643 306	2 108 152	0	8.00	6 272	26 351 900	42.02	0.22	4
64021	Crisnée	15 419 585	1 184 106	0	7.80	3 323	15 180 846	45.68	0.33	4
64023	Donceel	15 306 905	1 206 243	0	8.00	3 018	15 078 038	49.96	0.45	5
64025	Fexhe-le-Haut-Clocher	14 693 035	1 269 695	0	8.80	3 240	14 428 352	44.53	0.29	4
64029	Geer	15 958 418	1 223 685	0	7.70	3 373	15 892 013	47.12	0.37	4
64034	Hannut	69 381 174	5 826 513	0	8.50	16 254	68 547 212	42.17	0.22	4
64047	Lincent	14 217 533	1 047 786	0	7.50	3 292	13 970 480	42.44	0.23	4
64056	Oreye	16 114 591	1 096 475	0	6.90	3 898	15 890 942	40.77	0.18	3
64063	Remicourt	27 468 003	2 161 301	0	8.00	5 914	27 016 263	45.68	0.33	4
64065	Saint-Georges-sur-Meuse	23 477 882	1 857 520	0	8.00	6 684	23 219 000	34.74	0.01	3
64074	Wareme	60 959 345	5 128 349	0	8.50	15 036	60 333 518	40.13	0.17	3
64075	Wasseiges	11 113 189	932 525	0	8.50	2 893	10 970 882	37.92	0.10	3
64076	Faimes	19 349 631	1 672 064	0	8.80	3 941	19 000 727	48.21	0.40	5
81001	Arlon	56 107 577	3 934 579	7 799 334	7.00	29 585	167 627 326	56.66	0.65	5
81003	Attert	9 500 702	666 162	2 006 594	7.00	5 491	38 182 229	69.54	1.02	5

81004	Aubange	17 717 488	1 255 954	2 965 875	7.00	16 856	60 311 842	35.78	0.04	3
81013	Martelange	2 426 111	169 925	316 876	7.00	1 814	6 954 300	38.34	0.11	3
81015	Messancy	10 965 793	768 953	2 457 583	7.00	8 153	46 093 369	56.54	0.64	5
82003	Bastogne	30 635 379	2 307 051	1 771 883	7.50	15 737	54 385 782	34.56	0.00	3
82005	Bertogne	7 894 680	471 265	276 668	6.00	3 542	12 465 547	35.19	0.02	3
82009	Fauvillers	3 964 119	237 778	313 291	6.00	2 251	9 184 477	40.80	0.19	3
82014	Houffalize	13 134 663	912 729	282 852	7.00	5 232	17 079 724	32.64	-0.05	2
82032	Vielsalm	19 979 563	1 753 177	281 337	8.80	7 783	23 119 483	29.71	-0.14	2
82036	Vaux-sur-Sure	11 256 337	782 184	596 312	7.00	5 581	19 692 802	35.29	0.02	3
82037	Gouvy	9 824 743	786 191	384 518	8.00	5 158	14 633 862	28.37	-0.18	2
82038	Sainte-Ode	5 791 791	502 863	180 534	8.80	2 560	7 765 879	30.34	-0.12	2
83012	Durbuy	33 499 262	2 667 733	0	8.00	11 459	33 346 663	29.10	-0.15	2
83013	Erezée	9 536 710	754 938	35 636	8.00	3 216	9 882 171	30.73	-0.11	2
83028	Hotton	15 663 633	1 320 133	0	8.50	5 534	15 530 976	28.06	-0.18	2
83031	La Roche-en-Ardenne	10 320 366	822 464	84 799	8.00	4 162	11 340 791	27.25	-0.21	1
83034	Marche-en-Famenne	55 209 453	4 374 628	225 263	8.00	17 401	57 498 642	33.04	-0.04	2
83040	Nassogne	17 022 218	1 336 840	94 548	8.00	5 379	17 892 350	33.26	-0.03	2
83044	Rendeux	7 603 102	581 774	19 497	7.70	2 572	7 808 712	30.36	-0.12	2
83049	Tenneville	8 445 990	574 320	101 470	7.00	2 805	9 654 147	34.42	0.00	2
83055	Manhay	11 342 260	731 077	70 597	6.50	3 424	12 333 446	36.02	0.05	3
84009	Bertrix	22 398 747	1 781 551	323 616	8.00	8 740	26 314 586	30.11	-0.13	2
84010	Bouillon	14 274 338	1 165 349	64 843	8.00	5 459	15 377 399	28.17	-0.18	2
84016	Daverdisse	3 535 855	211 783	0	6.00	1 429	3 529 717	24.70	-0.28	1
84029	Herbeumont	4 165 115	290 408	67 340	7.00	1 619	5 110 685	31.57	-0.08	2
84033	Léglise	10 146 718	603 453	706 959	6.00	5 239	21 840 208	41.69	0.21	4
84035	Libin	15 669 517	1 135 581	170 127	7.30	5 083	17 886 408	35.19	0.02	3
84043	Neufchâteau	18 357 862	1 411 793	720 471	7.70	7 597	27 691 743	36.45	0.06	3
84050	Paliseul	13 785 693	962 330	119 387	7.00	5 336	15 453 103	28.96	-0.16	2
84059	Saint-Hubert	15 954 437	1 262 539	121 347	8.00	5 588	17 298 569	30.96	-0.10	2
84068	Tellin	7 971 336	624 221	37 285	8.00	2 471	8 268 819	33.46	-0.03	2

84075	Wellin	8 719 715	703 857	56 095	8.20	3 062	9 267 710	30.27	-0.12	2
84077	Libramont-Chevigny	33 849 895	2 520 223	685 415	7.50	11 154	42 741 845	38.32	0.11	3
85007	Chiny	12 508 754	994 649	458 369	8.00	5 179	18 162 723	35.07	0.02	3
85009	Etalle	11 805 110	701 228	1 208 059	6.00	5 785	31 821 444	55.01	0.60	5
85011	Florenville	13 619 174	1 106 701	307 847	8.00	5 628	17 681 851	31.42	-0.09	2
85024	Meix-devant-Virton	7 034 567	560 042	257 360	8.00	2 806	10 217 522	36.41	0.06	3
85026	Musson	7 062 979	475 117	826 379	7.00	4 508	18 592 795	41.24	0.20	3
85034	Saint-Léger	6 344 479	377 120	702 962	6.00	3 565	18 001 371	50.49	0.47	5
85039	Tintigny	9 360 962	557 476	463 578	6.00	4 278	17 017 563	39.78	0.16	3
85045	Virton	26 694 894	2 008 642	1 096 023	7.50	11 381	41 395 535	36.37	0.06	3
85046	Habay	15 296 634	1 113 339	1 856 475	7.30	8 276	40 682 382	49.16	0.43	5
85047	Rouvroy	5 018 542	299 078	135 616	6.00	2 094	7 244 901	34.60	0.00	3
91005	Anhée	23 720 576	1 868 111	0	8.00	7 139	23 351 388	32.71	-0.05	2
91013	Beauraing	25 672 720	2 067 881	0	8.00	9 161	25 848 513	28.22	-0.18	2
91015	Bièvre	8 429 265	501 327	22 029	6.00	3 258	8 722 595	26.77	-0.22	1
91030	Ciney	56 455 419	4 468 407	0	8.00	16 360	55 855 088	34.14	-0.01	2
91034	Dinant	40 460 316	3 544 949	0	8.80	13 568	40 283 511	29.69	-0.14	2
91054	Gedinne	12 876 184	766 534	0	6.00	4 570	12 775 567	27.96	-0.19	2
91059	Hamois	28 543 801	2 244 006	0	8.00	7 286	28 050 075	38.50	0.12	3
91064	Havelange	17 646 329	1 538 581	0	8.80	5 152	17 483 875	33.94	-0.01	2
91072	Houyet	15 328 012	1 214 521	0	8.00	4 810	15 181 513	31.56	-0.08	2
91103	Onhaye	10 312 858	808 984	0	8.00	3 136	10 112 300	32.25	-0.06	2
91114	Rochefort	38 055 214	3 221 388	107 132	8.50	12 599	39 159 062	31.08	-0.10	2
91120	Somme-Leuze	17 662 959	1 378 379	0	7.90	5 501	17 447 835	31.72	-0.08	2
91141	Yvoir	39 060 177	2 882 139	0	7.50	9 115	38 428 520	42.16	0.22	4
91142	Hastière	13 624 844	1 099 176	0	8.00	6 002	13 739 700	22.89	-0.34	1
91143	Vresse-sur-Semois	6 516 248	393 284	0	6.00	2 678	6 554 733	24.48	-0.29	1
92003	Andenne	85 722 561	7 277 745	0	8.60	26 767	84 624 942	31.62	-0.08	2
92006	Assesse	32 379 707	2 723 543	0	8.50	6 947	32 041 682	46.12	0.34	4
92035	Eghezée	73 118 695	5 405 208	0	7.50	16 076	72 069 440	44.83	0.30	4

92045	Floreffe	33 920 146	2 668 235	0	8.00	8 051	33 352 938	41.43	0.20	4
92048	Fosses-la-Ville	37 381 461	3 142 673	0	8.50	10 436	36 972 624	35.43	0.03	3
92054	Gesves	33 136 646	2 449 528	0	7.50	7 171	32 660 373	45.55	0.32	4
92087	Mettet	48 168 926	3 794 865	0	8.00	12 971	47 435 813	36.57	0.06	3
92094	Namur	436 994 249	36 843 781	0	8.50	110 628	433 456 247	39.18	0.14	3
92097	Ohey	18 452 196	1 505 267	0	8.30	5 005	18 135 747	36.24	0.05	3
92101	Profondeville	55 587 575	4 386 104	0	8.00	12 143	54 826 300	45.15	0.31	4
92114	Sombreffe	34 639 565	2 744 281	0	8.00	8 422	34 303 513	40.73	0.18	3
92137	Sambreville	80 789 285	6 395 080	0	8.00	28 132	79 938 500	28.42	-0.17	2
92138	Fernelmont	36 586 950	2 700 992	0	7.50	7 857	36 013 227	45.84	0.33	4
92140	Jemeppe-sur-Sambre	66 757 948	3 951 568	0	6.00	18 998	65 859 467	34.67	0.01	3
92141	La Bruyère	48 544 706	3 824 943	0	8.00	9 174	47 811 788	52.12	0.51	5
92142	Gembloux	121 289 848	9 325 338	0	7.80	25 763	119 555 615	46.41	0.35	4
93010	Cerfontaine	15 567 943	924 825	0	6.00	4 913	15 413 750	31.37	-0.09	2
93014	Couvin	34 908 936	2 979 348	0	8.50	13 908	35 051 153	25.20	-0.27	1
93018	Doische	7 663 181	617 674	0	8.00	2 921	7 720 925	26.43	-0.23	1
93022	Florennes	36 073 730	3 022 696	0	8.50	11 320	35 561 129	31.41	-0.09	2
93056	Philippeville	27 664 290	2 188 907	0	8.00	9 239	27 361 338	29.62	-0.14	2
93088	Walcourt	70 534 270	5 563 417	0	8.00	18 353	69 542 713	37.89	0.10	3
93090	Viroinval	13 890 652	1 183 685	0	8.50	5 755	13 925 706	24.20	-0.30	1
	Total Wallonie	11 769 565 235	930 073 816	28 256 232	7.87	3 537 553	12 179 936 877	34.55		

Source : SPF finances, calculs propres

ANNEXE XI : RECETTES ORDINAIRES DE PRESTATION, EXERCICE PROPRE, BI 2019, COMMUNES WALLONNES, PAR GROUPE FONCTIONNEL, EURO PAR HABITANT

GRUPE	LIBELLÉ	BRABANT WALLON	HAINAUT	LIÈGE	LUXEMBOURG	NAMUR	RÉGION
60	ROP	86	78	100	276	95	104
9	Recettes & dépenses générales	7	12	9	2	3	9
19	Dette générale	0	0	0	0	0	0
29	Fonds	0	0	0	0	0	0
49	Impôts et Redevances	0	0	0	0	0	0
59	Assurances	1	0	0	0	0	0
69	Prélèvements	0	0	0	0	0	0
123	Administration générale	6	5	6	5	4	5
129	Patrimoine privé	4	5	16	13	10	10
139	Services généraux	4	2	1	2	2	2
123-139	Administration générale	15	12	23	20	16	17
149	Calamités	0	0	0	0	0	0
159	Relations avec l'étranger	0	0	0	0	0	0
169	Aide aux pays en voie de développement	0	0	0	0	0	0
399	Justice - Police	0	0	1	0	0	0
369	Pompiers	0	3	1	0	1	1
499	Communication - Voirie - Cours D'eau	3	2	1	2	1	2
599	Commerce - Industrie	19	19	20	21	17	19
699	Agriculture	0	2	7	117	26	16
729	Enseignement gardien et primaire	12	5	4	9	3	5
739	Enseignement secondaire, artistique et technique	1	1	0	1	1	1
749	Enseignement supérieur	0	0	0	0	0	0
759	Enseignement pour handicapés	0	0	0	0	0	0
729-759	Enseignement	12	6	5	10	4	6
767	Bibliothèques publiques	0	0	0	0	0	0
789	Education Populaire et Arts	6	7	6	12	8	7

767-789	Culture, Loisirs, Sports	6	7	7	12	8	8
799	Cultes	0	0	0	0	0	0
839	Sécurité et Assistance sociale	4	2	3	3	1	2
849	Aide sociale et familiale	6	4	5	5	0	4
859	Emploi	0	0	0	1	0	0
872	Institutions de soins	0	0	0	0	0	0
874	Alimentation - Eau	3	1	8	78	12	11
876	Désinfection, Nettoyage, Immondices	0	3	5	1	1	3
877	Eaux usées	0	0	0	0	0	0
879	Cimetières-Protection environnement	3	3	2	1	2	3
939	Logement - Urbanisme	6	3	2	2	2	3

Source (s) : BI 2019, communes wallonnes hors Communauté germanophone, calculs propres

ANNEXE XII : DÉPENSES ORDINAIRES, EXERCICE PROPRE, BI 2014-2019, COMMUNES WALLONNES, EUROS

	2014	2015	2016	2017	2018	2019 extrapolé	19/18	moyenne 14-19
Total DOP	1 956 000 766	1 987 844 885	1 939 296 778	1 980 889 273	2 035 398 025	2 097 913 092	3.1%	1.4%
Total DOF	796 374 454	780 162 784	793 187 842	810 375 097	832 068 760	842 593 009	1.3%	1.1%
Total DOT	1 337 458 900	1 463 391 830	1 522 180 312	1 548 843 946	1 579 304 641	1 619 914 692	2.6%	3.9%
Total DOD	592 037 748	594 009 720	605 407 451	603 634 989	615 786 106	640 772 659	4.1%	1.6%
Provisions	10 506 846	9 012 859	39 642 496	21 397 907	113 124 383	53 918 097	-52.3%	38.7%
Dépenses ordinaires ex. propre	4 692 378 714	4 834 422 078	4 899 714 879	4 965 141 212	5 175 681 915	5 255 111 548	1.5%	2.3%
Exercices antérieurs	55 551 623	64 541 294	114 360 031	75 729 664	81 773 804	100 228 790	22.6%	12.5%
Prélèvements	94 200 868	106 934 267	101 407 390	102 031 635	103 383 645	111 930 585	8.3%	3.5%
Dépenses ordinaires ex. global	4 842 131 206	5 005 897 639	5 115 482 299	5 142 902 511	5 360 839 364	5 467 270 923	2.0%	2.5%

Source(s) : BI 2014-2019, communes wallonnes hors Communauté germanophone, calculs propres

ANNEXE XIII : DÉPENSES ORDINAIRES PAR GROUPE FONCTIONNEL, BI 2019, EXERCICE PROPRE, COMMUNES WALLONNES, EUROS
PAR HABITANT

GROUPE	LIBELLÉ	BRABANT WALLON					LUXEMBOURG	NAMUR	RÉGION
		HAINAUT	LIÈGE	LUXEMBOURG	NAMUR	RÉGION			
9	Recettes & dépenses générales	8	33	97	6	17	44		
19	Dette générale	0	4	0	0	0	1		
29	Fonds	0	0	0	0	0	0		
49	Impôts et Redevances	3	3	7	6	2	4		
59	Assurances	8	10	10	12	8	9		
69	Prélèvements	65	16	31	59	31	32		
123	Administration générale	212	259	266	293	274	260		
129	Patrimoine privé	18	23	22	76	56	31		
139	Services généraux	43	68	128	21	41	75		
123-139	Administration générale	273	350	416	391	371	366		
149	Calamités	0	0	0	0	0	0		
159	Relations avec l'étranger	0	0	0	0	0	0		
169	Aide aux pays en voie de développement	1	0	1	1	0	0		
399	Justice - Police	130	159	163	86	123	146		
369	Pompiers	47	67	66	60	62	63		
499	Communication - Voirie - Cours D'eau	219	190	166	268	202	194		
599	Commerce - Industrie	9	19	21	33	21	20		
699	Agriculture	1	2	3	44	5	6		
729	Enseignement gardien et primaire	101	89	114	127	74	99		
739	Enseignement secondaire, artistique et technique	11	10	6	10	6	9		
749	Enseignement supérieur	0	0	2	0	0	1		
759	Enseignement pour handicapés	0	2	3	0	0	1		
729-759	Enseignement	112	101	125	137	80	110		
767	Bibliothèques publiques	11	16	18	16	14	16		
789	Education Populaire et Arts	88	127	110	147	96	115		

767-789	Culture, Loisirs, Sports	99	142	128	163	110	130
799	Cultes	9	12	6	22	18	12
839	Sécurité et Assistance sociale	155	187	168	145	148	169
849	Aide sociale et familiale	39	49	55	41	29	46
859	Emploi	1	1	1	2	1	1
872	Institutions de soins	1	4	10	13	1	6
874	Alimentation - Eau	2	1	6	77	10	10
876	Désinfection, Nettoyage, Immondices	62	96	96	111	77	91
877	Eaux usées	13	5	10	8	6	8
879	Cimetières-Protection environnement	16	20	23	23	18	20
939	Logement - Urbanisme	24	22	30	27	16	24

Source(s) : BI 2019, communes wallonnes hors Communauté germanophone, calculs propres

ANNEXE XIV : COÛT NET DES DIFFÉRENTES FONCTIONS, SERVICE ORDINAIRE, EXERCICE PROPRE, BI 2019, EUROS PAR HABITANT
(COÛTS = DO-R0)

GRUPE	LIBELLÉ	BRABANT WALLON	HAINAUT	LIÈGE	LUXEMBOURG	NAMUR	RÉGION
9	Recettes & dépenses générales	-7	-20	6	-120	-2	-17
19	Dette générale	0	0	0	0	0	0
29	Fonds	-151	-435	-373	-431	-297	-365
49	Impôts et Redevances	-813	-672	-739	-648	-717	-712
59	Assurances	5	7	7	10	7	7
69	Prélèvements	58	16	-12	49	27	17
123	Administration générale	184	216	216	260	232	218
129	Patrimoine privé	12	15	3	55	39	18
139	Services généraux	31	48	52	15	33	42
123-139	Administration générale	227	279	271	329	304	278
149	Calamités	0	0	0	0	0	0
159	Relations avec l'étranger	0	0	0	0	0	0
169	Aide aux pays en voie de développement	0	0	0	0	0	0
399	Justice - Police	126	151	155	85	121	140
369	Pompiers	41	59	63	59	55	57
499	Communication - Voirie - Cours D'eau	189	163	146	236	170	168
599	Commerce - Industrie	-43	-32	-29	-6	-17	-28
699	Agriculture	0	-1	-4	-78	-21	-11
729	Enseignement gardien et primaire	56	42	67	67	36	52
739	Enseignement secondaire, artistique et technique	8	5	1	5	3	4
749	Enseignement supérieur	0	0	0	0	0	0
759	Enseignement pour handicapés	0	0	0	0	0	0
729-759	Enseignement	64	48	68	72	39	56
767	Bibliothèques publiques	8	11	13	12	9	11
789	Education Populaire et Arts	72	102	89	115	76	92
767-789	Culture, Loisirs, Sports	79	113	102	128	85	103

799	Cultes	9	12	6	22	18	12
839	Sécurité et Assistance sociale	143	174	147	131	138	154
849	Aide sociale et familiale	19	17	21	16	14	18
859	Emploi	0	1	1	1	0	1
872	Institutions de soins	1	3	8	13	1	5
874	Alimentation - Eau	-1	0	-4	-3	-2	-2
876	Désinfection, Nettoyage, Immondices	60	90	85	109	75	85
877	Eaux usées	13	5	10	8	5	7
879	Cimetières-Protection environnement	11	13	17	17	13	14
939	Logement - Urbanisme	12	14	23	18	3	15
Total		43	4	-26	18	20	3
Total hors 69	(car 69 n'est pas à l'ex. propre)	-15	-12	-14	-31	-8	-14

Source(s) : BI 2019, communes wallonnes hors Communauté germanophone, calculs propres

ANNEXE XV : DÉPENSES ORDINAIRES, EXERCICE PROPRE, BI 2019 SELON DIFFÉRENTS REGROUPEMENTS DE COMMUNES

Dépenses ordinaires, exercice propre, BI 2019, communes wallonnes, regroupement par taille des communes, euros par habitant

	<10000 hab.	entre 10000 et 25000 hab.	entre 25000 et 50 000 hab.	plus de 50000 hab.
Dépenses ordinaires	1 336	1 299	1 311	1 948
09-169 (sauf 69) Fonctionnement général	348	315	340	690
369 Pompiers	54	54	49	92
399 Justice-Police	85	113	139	244
499 Communication Voirie Cours d'eau	259	212	191	117
599-699 Economie	39	23	14	26
729-759 Enseignement	115	107	98	115
767-799 Culture, loisirs, cultes	110	131	132	190
839-859 Politiques sociales et emploi	176	201	206	276
872-879 Hygiène Environnement Santé publique	133	123	114	165
939 Logement urbanisme	17	21	27	33
Population concernée	811 279	1 224 072	549 375	933 302
Nombre de communes	144	81	18	9

Source(s) : BI 2019, communes wallonnes hors Communauté germanophone, calculs propres

82

Dépenses ordinaires, exercice propre, BI 2019, communes wallonnes, regroupement par indicateur socio-économique, euros par habitant

	<-20%	-20% à 0%	0% à 20%	20% à 40%	> 40%
Dépenses ordinaires	1 569	1 651	1 353	1 212	1 290
09-169 (sauf 69) Fonctionnement général	440	527	371	309	318
369 Pompiers	69	71	60	47	50
399 Justice-Police	182	158	114	103	120
499 Communication Voirie Cours d'eau	162	193	206	233	213
599-699 Economie	21	34	30	17	17
729-759 Enseignement	113	109	90	115	127
767-799 Culture, loisirs, cultes	146	164	136	113	110
839-859 Politiques sociales et emploi	259	226	190	160	190
872-879 Hygiène Environnement Santé publique	145	144	138	97	121
939 Logement urbanisme	31	24	18	18	23
Population concernée	926 327	1 134 324	633 405	429 334	394 638
Nombre de communes	37	77	62	46	31

Source(s) : BI 2019, communes wallonnes hors Communauté germanophone, calculs propres

ANNEXE XVI : SERVICE EXTRAORDINAIRE, BUDGETS INITIAUX 2014-2019, COMMUNES WALLONNES, EUROS

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	19/18	moyenne 14-19
RET	521 012 168	489 645 272	612 921 375	612 064 258	622 891 450	638 210 379	2.5%	4.1%
REI	73 699 463	57 859 236	56 394 298	71 537 123	96 022 515	57 138 872	-40.5%	-5.0%
RED	596 638 143	655 776 851	773 945 111	766 433 771	946 171 036	876 273 425	-7.4%	8.0%
Rapatriement de provisions	6 983	-	-	-	0	-	/	-100.0%
DET	31 111 466	35 131 567	37 493 696	43 404 501	61 523 784	62 656 796	1.8%	15.0%
DEI	1 278 555 507	1 352 613 725	1 664 359 343	1 571 282 974	1 700 415 900	1 555 627 813	-8.5%	4.0%
DED	37 213 866	38 163 268	32 746 805	36 358 644	26 088 740	50 520 341	93.6%	6.3%
Constitution de provision	8 400 001	23 126 217	19 757 614	12 364 207	107 450 263	46 754 401	-56.5%	41.0%
Total Recettes extraordinaires propres	1 191 356 757	1 203 281 358	1 443 260 785	1 450 035 152	1 665 085 000	1 571 622 676	-5.6%	5.7%
Total dépenses extraordinaires propres	1 355 280 840	1 449 034 777	1 754 357 458	1 663 410 326	1 895 478 687	1 715 559 350	-9.5%	4.8%
Résultat extraordinaire propre	-163 924 083	-245 753 419	-311 096 673	-213 375 173	-230 393 687	-143 936 674	-37.5%	-2.6%
Recettes extraordinaires exercices antérieurs	241 094 618	265 661 523	259 690 889	232 567 109	231 420 172	293 515 064	26.8%	4.0%
Dépenses extraordinaires exercices antérieurs	91 299 720	65 930 857	95 493 902	92 141 249	96 661 661	135 402 330	40.1%	8.2%
Résultat extraordinaire exercices antérieurs	149 794 898	199 730 666	164 196 987	140 425 860	134 758 511	158 112 735	17.3%	1.1%
06 - Prélèvements recettes	264 318 187	329 176 166	394 568 430	353 376 223	424 562 106	361 492 278	-14.9%	6.5%
06- Prélèvements dépenses	89 743 770	152 236 720	95 813 532	156 085 390	211 088 612	260 991 224	23.6%	23.8%
Recettes extraordinaires globales	1 696 769 562	1 798 119 047	2 097 520 104	2 035 978 485	2 321 067 277	2 226 630 018	-4.1%	5.6%
Dépenses extraordinaires globales	1 536 324 329	1 667 202 354	1 945 664 892	1 911 636 965	2 203 228 960	2 111 952 905	-4.1%	6.6%
Résultat extraordinaire global	160 445 232	130 916 693	151 855 212	124 341 520	117 838 318	114 677 114	-2.7%	-6.5%

Source(s) : BI 2014-2019, communes wallonnes hors Communauté germanophone, calculs propres

ANNEXE XVII : INVESTISSEMENTS ET CYCLE ÉLECTORAL

Dépenses d'investissements, exercice propre, BI, communes wallonnes, en millions d'euros

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
ex. propre	1 376	1 252	1 464	1 727	1 856	1 995	1 896	1 516	1 279	1 353	1 664	1 571	1 700	1 556
ex. global	1 488	1 381	1 593	1 824	1 998	2 147	2 053	1 590	1 332	1 390	1 703	1 620	1 748	1 625

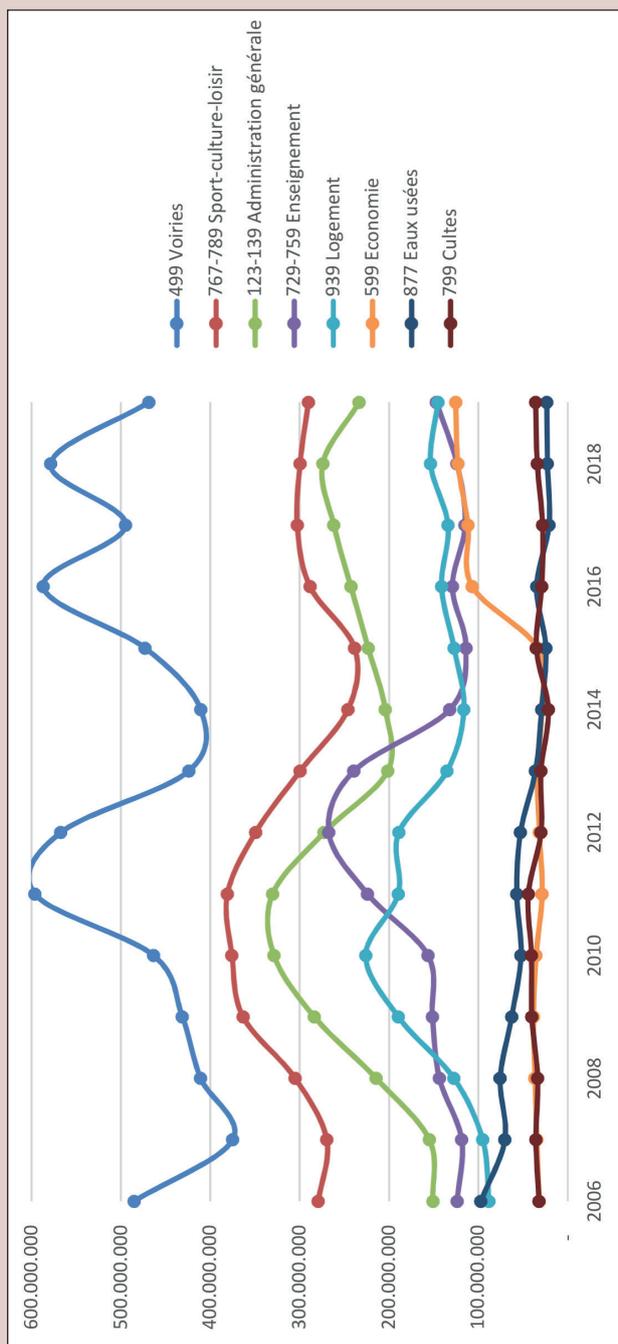
Source(s) : BI 2006-2019, communes wallonnes hors Communauté germanophone, calculs propres

Dépenses d'investissements, comptes, engagements, communes wallonnes, en millions d'euros

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
ex. propre euros courants	606	533	607	792	802	921	906	727	563	598	901	665
ex. propre euros constants	773	668	728	949	941	1 044	999	792	612	646	954	690
ex. global euros courants	1 429	1 317	1 347	1 603	1 847	2 172	2 396	2 242	2 003	1 760	1 902	1 970
ex. global euros constants	1 822	1 650	1 614	1 923	2 168	2 463	2 641	2 445	2 177	1 902	2 016	2 044

Dépenses d'investissements, comptes, imputations, communes wallonnes, en millions d'euros

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
ex. propre euros courants	198	147	163	165	170	183	194	142	138	149	148	150
ex. propre euros constants	252	184	196	198	200	208	214	155	150	161	157	156
ex. global euros courants	646	550	541	559	625	755	947	779	826	741	604	706
ex. global euros constants	824	689	649	670	734	855	1 044	850	898	800	640	733



Investissements aux budgets initiaux

ANNEXE XVIII : SOLDES DES COMMUNES WALLONNES, BUDGETS INITIAUX, EUROS

	2014	2015	2016	2017	2018	2019 extrapolé
Solde ex. propre	32 347 946	56 191 869	139 138 983	65 202 682	65 884 782	49 569 403
Solde ex. global	344 066 835	356 419 482	301 597 096	296 758 394	296 467 578	328 797 156

Source(s) : BI 2014 à 2019, communes wallonnes hors Communauté germanophone, calculs propres

ANNEXE XIX : SOLDES DES COMMUNES WALLONNES À L'EXERCICE PROPRE, BUDGETS INITIAUX ET COMPTES 2012 À 2019, EUROS

Solde exercice propre par habitant, budget initial

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
BW	4.7	-0.8	21.4	21.7	40.7	20.5	20.3	14.7
Hainaut	-9.3	-5.5	5.2	10.7	27.8	11.7	17.2	12.2
Liège	-4.1	-2.3	5.9	17.4	48.5	19.2	16.5	14.2
Luxembourg	24.8	23.1	20.0	30.6	55.6	52.7	41.5	31.3
Namur	2.5	-0.0	11.6	14.6	42.3	13.3	12.0	7.7
Wallonie	-1.9	-1.0	9.2	16.0	39.5	18.4	18.6	14.0

Source(s) : BI 2012 à 2019 et Comptes 2012-2017, communes wallonnes hors Communauté germanophone, calculs propres

Solde comptable exercice propre par habitant, imputations

	2012	2013	2014	2015	2016	2017
BW	33.9	41.4	52.3	-6.6	97.9	63.8
Hainaut	43.0	42.3	40.2	32.3	95.1	86.7
Liège	0.7	31.9	85.6	-10.5	81.6	64.6
Luxembourg	59.8	103.2	79.2	112.5	163.1	169.9
Namur	23.9	36.0	19.5	-9.9	87.9	50.7
Wallonie	28.4	43.1	55.0	16.1	95.9	79.3

Source(s) : BI 2012 à 2019 et Comptes 2012-2017, communes wallonnes hors Communauté germanophone, calculs propres

87

Solde budgétaire exercice propre par habitant, engagements

	2012	2013	2014	2015	2016	2017
BW	18.0	20.8	30.1	-26.6	80.9	43.8
Hainaut	-11.4	-48.7	-23.2	-26.0	39.7	27.2
Liège	-22.7	5.8	53.2	-35.4	54.2	38.8
Luxembourg	28.1	67.1	45.1	81.5	127.8	127.1
Namur	1.9	10.6	-2.3	-31.4	66.4	26.8
Wallonie	-6.5	-7.8	13.2	-21.0	59.3	40.4

Source(s) : BI 2012 à 2019 et Comptes 2012-2017, communes wallonnes hors Communauté germanophone, calculs propres

Communes en déficit à l'exercice propre, budget initial

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
BW	9	9	1	0	0	0	0	0
Hainaut	29	30	12	3	1	0	0	3
Liège	29	32	5	0	0	1	0	0
Luxembourg	10	12	6	0	0	0	0	0
Namur	14	15	4	1	0	0	0	0
Wallonie	91	98	28	4	1	1	0	3

Source(s) : BI 2012 à 2019 et Comptes 2012-2017, communes wallonnes hors Communauté germanophone, calculs propres

Communes en déficit comptable à l'exercice propre, imputations (manque 1 commune en 2016 et 2017)

	2012	2013	2014	2015	2016	2017
BW	12	5	6	17	0	3
Hainaut	18	18	13	30	1	1
Liège	29	16	5	44	2	2
Luxembourg	10	8	8	5	1	0
Namur	15	8	9	18	1	3
Wallonie	84	55	41	114	5	9

Source(s) : BI 2012 à 2019 et Comptes 2012-2017, communes wallonnes hors Communauté germanophone, calculs propres

Communes en déficit budgétaire à l'exercice propre, engagements (manque 1 commune en 2016 et 2017)

	2012	2013	2014	2015	2016	2017
BW	12	7	8	18	0	3
Hainaut	34	34	27	43	4	7
Liège	38	26	10	56	5	7
Luxembourg	12	10	9	9	1	0
Namur	21	14	12	19	2	7
Wallonie	117	91	66	145	12	24

Source(s) : BI 2012 à 2019 et Comptes 2012-2017, communes wallonnes hors Communauté germanophone, calculs propres

ANNEXE XX: SOLDES DES COMMUNES WALLONNES À L'EXERCICE GLOBAL, BUDGETS INITIAUX ET COMPTES 2012 À 2019, EUROS

Solde exercice global par habitant, budget initial

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
BW	97.0	97.0	97.4	93.9	78.2	95.5	87.5	84.8
Hainaut	101.7	137.6	134.3	121.6	105.5	94.0	100.3	113.5
Liège	80.1	74.4	70.2	85.2	64.0	65.0	62.9	75.8
Luxembourg	124.3	95.3	94.1	118.4	109.4	122.8	109.3	110.2
Namur	61.2	68.2	61.4	76.6	68.3	63.7	63.1	68.9
Wallonie	91.1	101.8	98.3	101.4	85.5	83.8	83.6	92.7

Source(s) : BI 2012 à 2019 et Comptes 2012-2017, communes wallonnes hors Communauté germanophone, calculs propres

Solde comptable exercice global par habitant, imputations

	2012	2013	2014	2015	2016	2017
BW	239.3	217.5	219.1	155.4	194.8	201.2
Hainaut	280.2	263.5	249.0	230.5	246.8	250.2
Liège	159.0	153.0	179.2	118.0	148.2	160.4
Luxembourg	204.1	228.3	212.2	243.9	282.6	311.9
Namur	169.8	175.6	149.4	92.1	147.4	161.4
Wallonie	219.2	211.3	208.7	171.4	201.3	211.2

Source(s) : BI 2012 à 2019 et Comptes 2012-2017, communes wallonnes hors Communauté germanophone, calculs propres

89

Solde budgétaire exercice global par habitant, engagements

	2012	2013	2014	2015	2016	2017
BW	212.0	185.6	185.2	125.9	168.3	171.4
Hainaut	185.6	136.8	140.0	117.0	149.6	160.6
Liège	118.8	114.2	129.3	80.9	110.9	117.7
Luxembourg	165.2	182.1	169.1	200.8	238.0	258.8
Namur	136.9	136.5	120.7	64.5	117.7	130.2
Wallonie	160.8	139.2	141.6	106.9	143.1	153.0

Source(s) : BI 2012 à 2019 et Comptes 2012-2017, communes wallonnes hors Communauté germanophone, calculs propres

ANNEXE XXI : FONDS DE RÉSERVE APRÈS BI 2019, COMMUNES WALLONNES, EUROS PAR HABITANT

	<-20%	-20% à 0%	0% à 20%	20% à 40%	> 40%	Région
FRO	26.13	40.61	45.56	44.24	52.91	39.51
FRE	62.28	82.53	140.09	108.37	127.09	95.71
<i>dont FRE hors FRIC</i>	55.02	62.48	116.90	97.99	103.59	79.26
<i>dont FRE FRIC</i>	7.26	20.06	23.19	10.39	23.50	16.46
FR hors FRIC	81.15	103.09	162.46	142.23	156.51	118.77
FR total	88.41	123.14	185.65	152.62	180.00	135.23

Source(s) : BI 2019, communes wallonnes hors Communauté germanophone, calculs propres

ANNEXE XXII : FONDS DE RÉSERVE ET DETTE

Fonds de réserve aux bilans, communes wallonnes, (1000 euros), extrapolation

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
FRO	96 234	92 952	145 171	156 514	165 627	143 534	163 560	157 205	163 697	168 895	157 941	155 058
FRE y compris Fric	113 698	125 081	174 447	223 329	313 300	240 872	260 772	281 700	403 927	480 985	449 519	488 661
(à partir de 2014)												
FR Total	113 698	125 081	174 447	223 329	313 300	240 872	260 772	438 905	567 625	649 880	607 460	643 719
Provisions	93 808	82 626	250 848	238 147	218 874	104 394	148 986	246 284	214 177	208 872	240 032	245 226
FRO et provisions	190 042	175 579	396 018	394 662	384 501	247 928	312 546	403 489	377 874	377 767	397 973	400 283

Source(s) : bilans 2006-2017, communes wallonnes hors Communauté germanophone, calculs propres

Fonds de réserves après budget initial

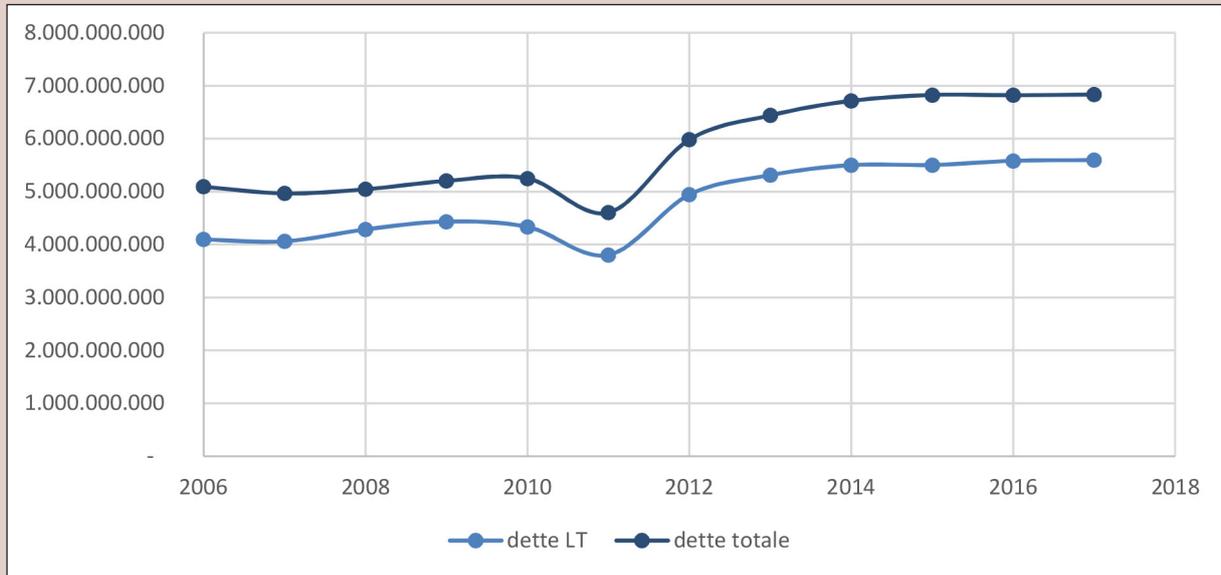
	après BI 2017	après BI 2018	après BI 2019
FRO	144 369 964	137 115 062	139 004 791
FRE hors FRIC	231 722 711	284 196 242	278 831 388
FRE FRIC	41 384 847	20 683 714	57 895 210
Total Fonds réserves	417 477 522	441 995 018	475 731 389
Total fonds hors FRIC	376 092 675	421 311 304	417 836 179
Provisions	205 972 859	301 711 977	310 020 435

Source(s) : Arrêtés d'approbation/réformation, communes wallonnes hors Communauté germanophone, calculs propres

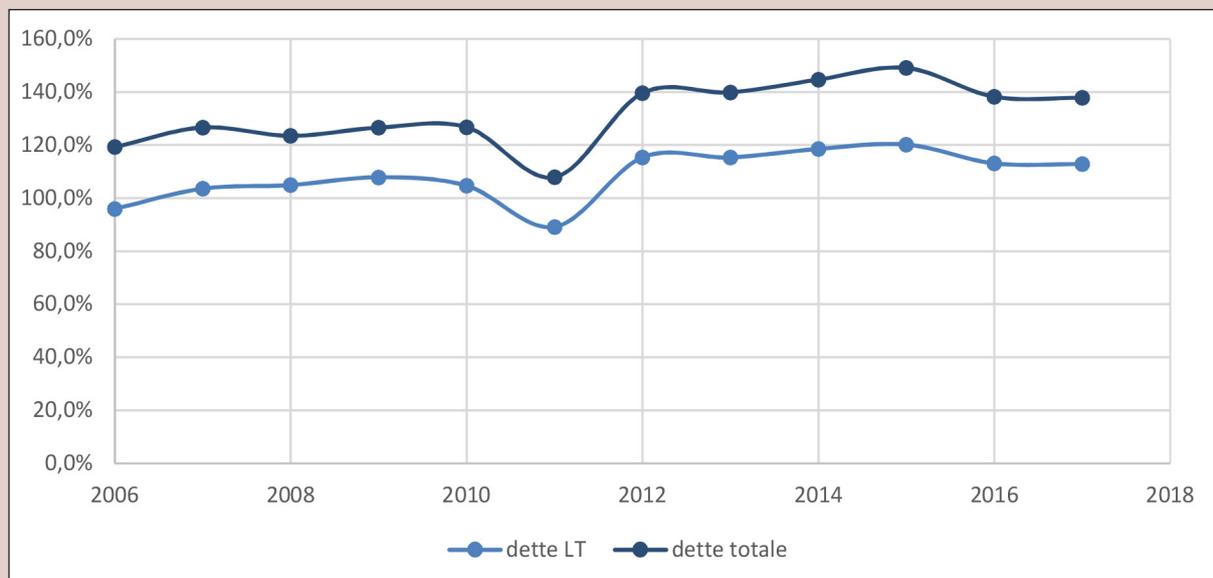
Dettes des communes wallonnes (milliers euros)

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
dette LT	4 096 936	4 060 764	4 286 289	4 433 391	4 333 809	3 804 340	4 943 427	5 310 658	5 501 397	5 502 710	5 581 297	5 596 491
dette CT	996 050	904 698	758 102	768 821	914 813	799 203	1 037 709	1 129 868	1 212 782	1 322 989	1 239 608	1 238 419
dette SEC*	4 633 361	4 590 708	4 725 135	4 872 453	4 765 769	4 229 468	5 496 439	5 941 109	6 211 121	6 253 754	6 361 379	6 338 074
dette totale	5 092 986	4 965 463	5 044 391	5 202 212	5 248 622	4 603 543	5 981 136	6 440 526	6 714 179	6 825 699	6 820 905	6 834 911

Source(s) : Bilans des communes 2006-2017 *Dette SEC = dette long terme (17) + dette court terme financière (43)



Dettes des communes wallonnes (euros)



Dettes des communes wallonnes (% des recettes ordinaires à l'exercice propre)

Les Cahiers des Finances Locales

- 1) Bednar, N. (2016), « La situation budgétaire des provinces wallonnes en 2016 », Le cahier des finances locales n°1, Décembre 2016, SPW éditions.
- 2) Bosquillon L. et N. Hotton (2017), «Le calcul du solde SEC 2010 pour les communes et les CPAS wallons », Le cahier des finances locales n°2, Février 2017, SPW éditions.
- 3) Bednar, N. (2017), « La situation budgétaire des communes wallonnes à l'initial 2017 », Le cahier des finances locales n°3, Juillet 2017, SPW éditions.
- 4) Bednar, N. (2018), « Le fonds des communes en Wallonie », Le cahier des finances locales n°4, Mars 2018, SPW éditions.
- 5) Bednar, N. et Bosquillon L. (2018), « Le fonds des communes en Wallonie : une évaluation », Le cahier des finances locales n°5, Avril 2018, SPW éditions.
- 6) Mascia, P. (2018), « Le financement général des communes : analyse et comparaison interrégionale», Le cahier des finances locale n°6, Juillet 2018, SPW éditions.
- 7) Bednar, N. (2018), « La situation budgétaire des communes wallonnes à l'initial 2018 », Le cahier des finances locales n°7, Août 2018, SPW éditions.
- 8) Bednar, N. (2019), « La situation budgétaire des communes wallonnes à l'initial 2019 », Le cahier des finances locales n°8, Juin 2019, SPW éditions.
- 9) Cattrysse, A. (2019), « Taxe de séjour et économie de partage – le développement du AirBnB », à venir.



Wallonie pouvoirs locaux SPW

LE CAHIER DES FINANCES N°8

LA SITUATION BUDGÉTAIRE DES COMMUNES WALLONNES A L'INITIAL 2019

L'autorité communale est la plus proche du citoyen d'où son importance toute particulière. Mais comment son influence se traduit-elle au travers des actions qu'elle mène et quels sont les moyens dont elle dispose pour mener à bien ses politiques ?

Dans cette étude, nous avons voulu, au travers de l'analyse des budgets initiaux 2019 des communes wallonnes, apporter une réponse à ces interrogations. Ce cahier des finances locales s'articulera ainsi autour de questions qu'un citoyen peut être amené à se poser concernant la commune dans laquelle il réside.

On verra par ailleurs que si les communes wallonnes présentent généralement un budget initial 2019 à l'équilibre et disposent encore de certaines réserves, l'équilibre n'est peut-être qu'apparent vu d'une part l'utilisation du mécanisme de « crédit spécial de recettes » et d'autre part la tendance à la baisse, observée ces dernières années, des investissements. Ces communes devront par ailleurs faire face à des défis importants ces prochaines années. Élément encourageant néanmoins, les réserves et le solde à l'exercice global semblent repartir à la hausse après plusieurs années de baisse.



1718

Appel gratuit

www.wallonie.be